

Avant-propos

Le contexte national et l'environnement international de l'Algérie, de même que sa dynamique interne, commandent la prise en charge, au plan de la réflexion et de la recherche, de plusieurs types de problèmes.

Certains portent sur des réformes de structures à initier. D'autres sont liés à la dynamique interne de l'économie nationale et à son évolution future du point de vue de la planification, de son développement et de sa croissance, ainsi que de celui d'une plus grande intégration économique et sociale des différents secteurs qui la composent.

D'autres encore portent sur l'impact de l'évolution de son environnement régional (Maghreb, Méditerranée...) et international (CEE, Marché Mondial...).

La prise en compte de ces différents aspects a impliqué au CREAD l'organisation de la recherche selon les quatre axes prioritaires suivants :

- Réformes économiques
- Planification et régulation économique
- Relations économiques internationales
- Intégrations économiques et sociales

L'année 1989 correspond à la mise en place d'une nouvelle forme d'organisation de la recherche, en adéquation avec ces préoccupations.

La revue s'efforcera de refléter l'état de la réflexion dans ces différents domaines et constituera un cadre d'expression et de discussion ouvert à l'ensemble des chercheurs, universitaires, opérateurs économiques, intéressés ou impliqués dans ces différents domaines.

Le présent numéro englobe 7 articles dont le premier, intitulé "Le procès d'usage" engage un certain nombre de réflexions tendant à démontrer que le procès de production-valorisation n'est complet que s'il inclut le procès d'usage (de la force de travail, de l'équipement, de la monnaie et des produits finis).

Selon l'auteur, le procès de valorisation du capital ne s'épuise pas avec l'échange mais se poursuit avec l'usage. C'est ainsi que, à la conception traditionnelle selon laquelle la valorisation se limite au procès de travail et au procès d'échange, l'auteur propose une conception qui élargit la précédente au procès d'usage.

Cette problématique entend rendre compte des bouleversements techniques contemporains et du développement de nouvelles industries (électronique grand public, informatique...) dont le produit constitue le support matériel pour un usage différencié.

Dans ces conditions, l'inclusion du procès d'usage dans le procès de valorisation a pour effet d'introduire le travail domestique, d'une part, et l'activité des services, d'autre part, dans la sphère de la création des valeurs.

Le second papier "Crise économique et satisfaction des besoins sociaux en Algérie" traite des effets de la crise économique en Algérie. Cette crise, que révèle et amplifie la chute des recettes extérieures de l'Algérie depuis 1986, accélère la mise en oeuvre de réformes dans l'ensemble de l'économie (autonomie des entreprises publiques, nouveau mode d'exploitation des terres de l'Etat...).

Après un examen des déséquilibres externes et internes de l'économie, l'auteur s'attache à l'analyse de la crise et de son impact sur les besoins sociaux (emploi, logement, santé, éducation) et s'interroge sur la capacité des réformes en cours à relancer la croissance, juguler l'inflation, contenir l'augmentation du chômage et réduire les inégalités sociales.

Dans le troisième papier "Un modèle de planification optimale de l'investissement pour l'Algérie", est développé un modèle dynamique de décision.

L'auteur cherche comment utiliser au mieux, jusqu'à un horizon fini, les ressources en capital et en travail dans une économie ouverte où on exporte une ressource naturelle rare et non renouvelable.

La structure présente de l'économie ayant été définie, le modèle détermine les trajectoires optimales des variables de contrôle, i-e, des trajectoires maximisant une fonction d'utilité collective inter-temporelle. L'intérêt de ce modèle est de se prêter facilement à un travail de simulation.

Le quatrième article "Perspectives du développement du commerce intra-maghrébin du gaz naturel" envisage les perspectives à l'horizon 2000 du commerce du gaz naturel au sein du grand Maghreb (ALGERIE, MAROC, TUNISIE, LIBYE, MAURITANIE), au regard des réserves, des productions de gaz et des bilans énergétiques pour chacun des pays.

L'Acte Unique (une Europe prévue pour 1992, sans barrières douanières, ni tarifaires internes) est-il un facteur de blocage dans le processus de développement des pays du Maghreb ou constitue-t-il au contraire une chance dans cette région ? Telle est la question que le cinquième papier "L'Acte Unique et la coopération en méditerranée occidentale" tente de cerner. A travers une analyse des textes juridiques et des pratiques économiques auxquelles renvoient les déclarations des responsables européens, l'auteur de l'article apporte

une série d'éléments qui tendent à relativiser la portée de l'Acte Unique au plan maghrébin. Ils amènent également à s'interroger sur la finalité de la coopération entre les deux rives de la méditerranée occidentale.

Le sixième papier "Monnaie et intermédiation financière en Algérie" fournit, quant à lui, quelques éléments de réflexion sur l'efficacité fonctionnelle de l'intermédiation financière en Algérie, en mettant un accent particulier sur l'allocation des ressources générées par la création monétaire.

Les principaux éléments d'une mutation de l'environnement financier, placés dans le cadre des récentes réformes, y sont également abordés.

"L'émergence de la question féminine au sein de l'intelligentsia algérienne" fait l'objet du dernier papier, rédigé en arabe.

Constatant que l'étude de la condition féminine en Algérie, ne actuellement la profondeur historique et sociologique du phénomène, l'auteur tente de présenter les conditions historiques d'apparitions-individualisations du thème de recherche "femme" et de chercheuses femmes dans l'activité scientifique.

Ahmed SOUAMES

AHMED HENNI[*]

De la rente au profit dans l'économie politique classique ou de l'archaïsme féodal à la rationalité bourgeoise

1. L'économie classique, Marx compris, nous donne une double définition de la classe sociale :

a – dans le champ de la production, la classe sociale est celle qui dispose d'un monopole de moyens ou de capacités de production. Il existe une classe de propriétaires fonciers parce qu'il y a monopole de la terre. La classe bourgeoise a le monopole des moyens capitaux de production. La classe ouvrière est la seule à offrir du travail. Elle dispose également d'un monopole. D'où les possibilités sociales de ligue ouvrière (Syndicat), ligue patronale ou ligue foncière.

b – dans le champ de la répartition, la classe des propriétaires fonciers opère un prélèvement (la rente) sur le surplus global et ce, au détriment de la bourgeoisie et des ouvriers. Cette opération est possible grâce au monopole issu de la propriété foncière. La rente n'est pas un surplus produit par l'usage de terre, mais un transfert.

Seuls les propriétaires fonciers sont aptes à exprimer leur monopole face aux autres classes sociales. Bien que disposant d'un monopole, les autres classes sociales ne prélèveront pas de rente mais subiront celui opéré par la propriété foncière. Leur revenu, le profit pour la bourgeoisie, le salaire pour les ouvriers, se forme rationnellement selon les lois scientifiques du marché. La rente est donc une survivance archaïque étrangère à la rationalité industrielle.

Cependant, cette tentative de l'économie classique de légitimer profit et salaire comme seules catégories rationnelles, non liées à un rapport de pouvoir non-économique, non-liées à un rapport de production mais un rapport socio-politique, se heurte immédiatement à plusieurs objections.

La classe bourgeoise, chez Marx par exemple, opère globalement, grâce à son monopole sur le capital :

- un prélèvement de plus-value,
- une répartition de classe de cette plus-value.

Seul le monopole sur le capital permet à la bourgeoisie d'accaparer la plus-value. C'est la propriété privée des moyens de production qui autorise ce prélèvement. Le profit n'est pas produit par le capital comme la rente n'est pas produite par la terre ; il y a identité, pour la rente et le profit, des moyens socio-politiques garantissant le

prélèvement d'un surplus non produit par la terre et non produit par le capital. L'appropriation de profit n'est pas plus économique que l'appropriation de rente. Elle s'appuie sur la structure socio-politique.

La répartition des revenus n'est donc pas déterminée par des lois économiques pures mais par l'existence socio-politique :

- d'un monopole sur la terre que détiennent les propriétaires fonciers
- d'un monopole détenu par les capitalistes sur les moyens de production capitaux et qui permet de s'approprier un revenu qu'ils ne produisent pas (il n'y a pas de productivité du capital chez les classiques) ;
- d'un monopole détenu par les ouvriers sur le travail et qui leur permet de se défendre (lutte de classes) contre tous ces prélèvements.

2. Il devrait s'ensuivre logiquement :

a – qu'il y a formation d'un revenu national sur la base de lois de la production

b – que sa répartition se détermine hors de l'économique.

Ce n'est pas ce que nous dit l'économie politique classique. Pour elle, le souci d'autonomiser un économique souverain l'amène à discriminer entre les revenus.

Ainsi, le revenu des propriétaires fonciers est directement lié à leur position sociale. Il découle du monopole de la terre. C'est une rente.

Par contre, et curieusement, le revenu des classes industrielles (bourgeois et ouvriers) ne se détermine pas en fonction de leur position sociale, et, bien qu'elles disposent également de monopoles, se forme, non pas comme la rente, arbitrairement, selon des rapports de violence et de force, mais rationnellement, scientifiquement à partir des échanges équivalents du marché.

Le profit est susceptible d'analyse économique. Il répond à des lois économiques de formation et de répartition. Il y a un taux de profit. Il n'y a pas un taux de rente.

Curieusement, la classe bourgeoise a droit à un revenu en proportion du capital qu'elle possède. Les propriétaires fonciers ont un revenu purement arbitraire qui n'est pas lié au volume de la terre qu'ils possèdent mais à sa productivité (marginale, pourrait-on ajouter).

La catégorie du profit, chez les classiques, permet ainsi de légitimer un revenu sans le lier à la productivité du facteur qui en est titulaire.

Plus curieusement encore, ce profit apparaît comme un résidu subi par la bourgeoisie, une fois payés les salaires et la rente foncière prélevée.

La bourgeoisie apparaît dans l'économie politique classique comme la classe sociale dont le revenu se forme en même temps selon les lois de la rationalité (théorie de la valeur-travail) et la classe victime de mécanismes sociaux archaïques (la rente qu'on prélève sur elle, les luttes ouvrières qui faussent l'échange équivalent de force de travail)^[1].

Ainsi, le profit se forme donc selon des lois purement économiques, agissant dans la production (les classiques et Marx essaient de faire abstraction de la circulation qui, elle, renvoie nécessairement à des positions sociales et politiques). Ce n'est pas le revenu d'un monopole du capital. Il n'est pas lié à la productivité de ce capital mais à son volume. Il est également un résidu.

De même, le salaire se fixe selon des lois purement économiques (le prix du travail ou de la force de travail). Cependant, il apparaît curieusement comme le produit de la confrontation de deux monopoles : celui du capital, seul à acheter du travail (monopsonne), et celui de la classe ouvrière seule à en vendre. Plus la classe ouvrière s'organise en tant que monopole, mieux elle arrive à imposer un prix en dehors de l'économie.

Le revenu ouvrier est lié au volume de travail vendu (le taux de salaire), ce qui apparente son traitement à celui de l'autre revenu industriel (le profit), mais également à la productivité de ce travail. Celle-ci détermine le prix des biens salariaux, lesquels prix déterminent le salaire (d'où la possibilité de plus-value relative).

3. Résumons. Salaire et profit, les deux revenus industriels, sont, dans l'économie politique classique, les seuls revenus qui se forment selon les lois d'ensemble du marché, qui relèvent d'un économique distinct du socio-politique. Ce sont les revenus explicables rationnellement et scientifiquement. Tout autre revenu est une étrangeté dans l'économie industrielle et relève d'archaïsmes socio-politiques.

Cependant, cette tentative de légitimation rationaliste du profit et du salaire dans un économique pur montre très vite ses limites et se dévoile comme légitimation historique de l'industrie de par les contradictions logiques qu'elle recèle.

4. Quittons le champ de la répartition.

Comment se forment ces fameux taux de profit et de salaire ? Dans la production, bien sûr. Or, curieusement, le traitement que fait subir Marx, par exemple, au taux de profit est strictement le même que celui appliqué à la formation de la rente.

Il existe un volume global de profit, lié au volume du capital et non à sa productivité, mais qui se divise en de multiples profits de tranche selon le critère de la productivité de chaque tranche.

De la même manière, il existe une tranche globale, liée au prix des produits agricoles et non au volume de la terre, et qui se divise en de multiples rentes différentielles liées à la productivité de chaque terre.

De même, enfin, il existe une masse salariale liée au volume du travail et qui se divise en de multiples salaires liés à la complexité du travail, à savoir le degré de leur contribution productive à la valeur[2].

Ainsi, pour déterminer la rente particulière, on classe les terres selon leur fertilité (productivité du facteur-terre). Il convient ici de remarquer que la fertilité n'a jamais été expliquée par les classiques ou les marxistes dans le cadre d'un économique. Elle reste une donnée, un don de la nature. Comme tout ce qui ne relève pas de l'industrie, elle reste un élément non rationnel, mystérieux, archaïque, donné.

Une fois ce classement opéré, le transfert de valeur se fait au profit des terres les plus productives.

Il en est de même pour le profit. On classera les industries selon leur productivité. Le transfert de valeur se fait au profit des industries les plus productives.

Il convient également ici de remarquer que la formation du taux de profit chez Marx par exemple ressemble étrangement à la loi liant profit et productivité marginale du capital.

Marx fait attribuer le meilleur taux de profit à la dernière industrie apparue sur le marché, celle qui a la plus forte composition organique.

Or, la composition organique la plus élevée ne peut être l'attribut que de nouvelles entreprises qui utilisent les matériels les plus récents. Ce qui montre que le profit chez Marx est lié à la productivité marginale du capital.

Il ne peut de toutes façons en être autrement quand la procédure de détermination du profit de branche est la même que celle de la rente particulière d'une terre. Tout comme c'est la productivité de la dernière terre mise en culture qui détermine le classement des terres, ce sera la productivité de la dernière industrie apparue dans la sphère de la production qui déterminera le classement des industries.

Il y a donc stricte analogie entre le traitement des rentes et celui des profits.

La seule différence est que dans le cas des rentes on se donne d'abord le prix de production et, dans le cas des profits, on se donne d'abord le taux de profit.

5. Si la rente est prélevée sur la masse des profits, ceux-ci ne peuvent être connus qu'après prélèvement de la rente. De ce fait, on ne peut connaître le profit avant de connaître la rente.

Somme de plus-value = Somme des rentes + Somme des profits.

Le modèle classique et marxiste devrait s'articuler comme suit :

- 1 – Connaissance du prix du blé.
- 2 – Connaissance du salaire et de la rente.
- 3 – Connaissance du profit.

En effet, la connaissance du salaire (capital variable) dépend de celle des prix des produits agricoles. C'est donc la rente qui détermine le volume du salaire et le volume de capital variable, et, par la suite, le taux d'exploitation et le taux de profit. Celui-ci ne peut être connu sans la connaissance préalable du volume de capital avancé d'une part et sans celle du prélèvement que les propriétaires fonciers opèrent sur la plus-value.

Conclusion : On ne peut connaître le taux de profit avant la connaissance de la rente.

Si l'on ne connaît pas le taux de profit avant la rente on ne peut connaître de prix de production des produits agricoles avant formation de la rente.

Se donner des prix de production pour expliquer ensuite la rente est impossible. C'est se donner ce qu'il faut expliquer, le prix de production précisément. Le chat se mord bien la queue.

De plus, la rente se forme une fois l'échange réalisé, une fois le prix du blé connu. C'est un revenu qui découle de la circulation.

De même, le salaire, par lutte de classes, est un effet de la circulation.

De même, le profit. Une fois salaires et rentes payées, une fois les marchandises vendues, il est ce résidu qui reste une fois les échanges réalisés. C'est une conséquence de la circulation.

Il est bien entendu que nous ne visons pas ici les tautologies macro-économiques. Il s'agit du profit d'entreprise. Il existe une production, certes, mais qui ne se répartit entre les classes sociales qu'à travers l'échange.

Et ce sont ces règles de répartition qui déterminent les volumes de rente et les taux de profit particuliers, ainsi que les différents taux de salaire.

Il est clair que la seule prise en considération ici est la valeur en échange. Circulation, rente, taux de salaire et taux de profit sont étroitement liés.

6. On observe une stricte analogie dans la définition des classes sociales, dotées chacune du monopole d'un "facteur" (ce qui ne va pas sans rappeler J. B. SAY) ; une stricte analogie également dans l'analyse de la formation de leurs revenus. Reste le problème de la

mesure de ce revenu : la rente, non mesurable par référence à d'autres quantités, est revenu arbitraire de monopole ; le profit et le salaire ne le sont pas car ils sont, eux, aptes à la mesure en relation avec d'autres grandeurs.

Ce privilège rationnel accordé au profit conduit cependant à la situation suivante. La rente permet aux propriétaires fonciers de sauvegarder, d'avoir même intérêt à l'existence du moins productif d'entre eux. Il y a solidarité de classe indéfectible.

Le mécanisme de répartition du profit conduit au contraire à l'élimination de certains capitalistes par la concurrence. L'entreprise peut s'accaparer du surplus sans en produire en se donnant les moyens de production les plus performants (élévation de la composition organique) et élimine ainsi les entreprises moins productives qu'elle.

Cependant, c'est grâce à ces entreprises retardatrices qu'elle peut réaliser un profit. Ce sont elles, en effet, qui produisent le maximum de plus-value sans pouvoir toutefois la "retenir" chez elles. Contradiction de taille entre les capitalistes résolue par la formation d'un taux moyen de profit qui rétablit la solidarité de classe.

Il apparaît donc que la notion de taux moyen de profit est un instrument de légitimation de la nécessaire solidarité ouvrière face à l'exploitation que leur font subir tous les capitalistes réunis. Car on ne voit pas très bien pourquoi à partir du même raisonnement l'on aboutit, une fois, à un taux moyen de profit et l'on n'aboutit pas, une deuxième fois, à un taux moyen de rente.

Dans ce dernier cas, le revenu est lié à la productivité marginale de la terre, dans le premier, bien que la productivité marginale du capital soit le facteur essentiel qui oriente les transferts de plus-value d'une entreprise (ou branche) à l'autre, il se forme, au nom de la solidarité de classe, au nom du monopole sur le capital global, un taux moyen de profit rapporté à ce capital global.

La répartition de la rente incite à l'élévation des coûts de production. Plus la différence de productivité entre les terres est grande, plus la rente de la meilleure terre est forte ; plus les coûts de production de la plus mauvaise terre sont élevés plus le prix du blé l'est et plus grand sera le volume de rente global.

La Classe des propriétaires fonciers est alors une classe :

1. Parasite. Elle prélève un revenu indû (la rente) qui ne répond pas à une logique de production mais une logique politique de répartition.
2. Réactionnaire et anti-progressiste. De par son prélèvement, elle entrave l'accumulation de profits sous forme de capital. De par le mécanisme de la rente différentielle, elle encourage à l'élévation des coûts de production et à la culture des plus mauvaises terres.

3. Non légitime sur le plan de la nationalité scientifique et historique. Son revenu se forme arbitrairement et ne répond pas aux LOIS économiques. Il est l'expression pure d'un rapport de forces.

A l'opposé, la classe bourgeoise se présente chez les classiques et Marx comme :

1. La classe dont le revenu est la base et la source de l'accumulation de capital, donc du progrès de la richesse. Son revenu répond à une logique de production et d'échanges équivalents. Il est le fruit d'un état économique et se forme de par l'existence de cet économique.

2. Progressiste. Le mécanisme de répartition de plus-value incite à l'innovation et à la modernisation. Afin d'accaparer plus de plus-value qu'on on crée, il faut être le plus performant, il faut élever la composition organique du capital. Mais malgré cette sainte action, chaque capitaliste ne touchera relativement pas plus qu'un autre. Il y a un taux moyen de profit.

D'ailleurs, ce saint capital rapporte le taux moyen du simple fait de son existence et non pas selon sa productivité. Il suffit qu'il existe. Les capitalistes modernisent et se paient rationnellement en retour par un partage équitable des profits en raison du volume de leur capital.

3. C'est la première classe de l'histoire à disposer d'un revenu répondant aux lois scientifiques de l'économique. Le profit et son volume ne sont pas arbitraires, fruits d'un rapport de forces pur. Le profit n'est pas politique car même si la classe bourgeoise disparaît il restera. Car ce revenu se définit dans la production. Seule son appropriation pose problème, non son existence.

C'est la catégorie rationnelle par excellence, la seule forme rationnellement achevée de tout surplus. Même dans une économie sans bourgeois, il restera, mais sera approprié collectivement.

Il apparaît donc qu'à la construction d'un économique pratique correspond, au 19e Siècle, celle d'un économique théorique légitimateur de l'économique bourgeois et le justifiant comme seule scientifique, rationnel, et mû par ses propres lois. Ces lois sont éternelles, valables pour le passé et l'avenir, et bâties sur le paradigme travail-surplus-accumulation.

8. Cette tentative de l'économie politique classique et marxiste de légitimer le profit comme première catégorie scientifique de l'histoire humaine, seule digne d'analyse rationnelle, montre que les discours annexes sur l'archaïsme des autres catégories ne font que renforcer ce caractère légitimateur.

Combien d'acrobaties ont-elles été menées pour montrer que la rente, survivance du féodalisme, n'est pas une catégorie de l'économique mais du juridique et du politique ? Par contraste le statut du profit apparaît seul comme économique. La rente n'a pas sa place dans l'économique bourgeois.

D'autres tentatives essaient de donner à la terre le statut de ressource rare. Mais, s'il est difficile d'accéder à la propriété foncière, il l'est encore plus d'accéder au capital. On ne devient pas du jour au lendemain propriétaire du capital de Coca-Cola ou I.B.M. L'accès au capital est encore plus fermé que l'accès à la terre.

Certaines barrières d'entrée sont infranchissables dans le système capitaliste. Les pays sous-développés en savent quelque chose.

Et, très souvent aujourd'hui, c'est la même bourgeoisie qui cumule propriété foncière et propriété du capital[3].

Il est clair que toute l'analyse économique classique et marxiste tente de faire le tri entre ce qui est "aberration" et qui n'a pas sa place dans l'économie et ce qui est rationnel et scientifique et qui a de droit sa place dans l'économie. Or seul l'économie bourgeois est rationalisable.

9. Cependant cette rationalisation ne vise qu'à exclure ce qui n'est pas légitime au regard des critères de l'économie bourgeois, Exclusion de la branche agricole et du travail domestique par délégitimation de la rente et de toute idée de production de travail comme marchandise.

Ainsi, sur le plan formel, dire que les transferts vers l'agriculture constituent des rentes mais que les transferts de plus-value entre les branches n'en sont pas, révèle ce caractère d'exclusion-légitimation.

Au fur et à mesure que l'humanité progresse des différences de productivités apparaissent entre les terres et entre les entreprises. Mais dans un cas, ces différences donnent lieu à des transferts non légitimes économiquement et dans l'autre à des transferts scientifiquement légitimes.

10. Autre aspect légitimateur.

Le capital a un coût de production et de reproduction. La terre n'en a pas. Elle est donnée. De même, le travail domestique n'est pas considéré comme producteur de travail, il est donné.

Fertilité de la terre et fertilité de la mère sont toutes deux des données naturelles qui n'ont pas à perturber la formation des profits.

La terre n'est pas considérée comme produite car conquise, défrichée, benifiée, engraisée, etc... Il est possible qu'une telle vision négative soit le produit d'un eurocentrisme implicite. Car l'exemple des pays sous-développés est là pour montrer toute l'importance qu'il y a à accorder aux problèmes pédologiques et les investissements considérables que demande la production alimentaire.

La mise en valeur des terres ne s'appuie pas, dans la vision classique et marxiste, sur un coût de reproduction de la terre mais sur un archaïsme juridique et une fiction économique.

La reproduction de la terre étant absente de l'analyse, la conquête de la nature ne fait subir aucun coût à la société. D'où l'absence de tout souci écologique. La nature s'offre gratuitement à qui veut bien la prendre. Autre façon de légitimer les conquêtes européennes et la colonisation. C'est aux pays sous-développés de subir aujourd'hui le coût que n'a pas payé la bourgeoisie européenne.

11. Il semble bien que l'économie politique classique et marxiste ne soit, en fin de compte, qu'une production idéologique de l'ère industrielle, qu'une tentative de légitimation des catégories apparues avec l'économie industriel et d'exclusion des catégories liées à d'autres modes historiques d'organisation humaine.

Il s'agit bien, pour cette économie politique, de montrer que les catégories d'usine et de marché sont les seules à pouvoir être fondées scientifiquement. Tout le reste est aberration de l'histoire.

Mars 1984

Notes

[*] Professeur agrégé, I.S.E. ORAN.

[1] Encore que, chez Marx, ces luttes ne font que rétablir l'équilibre sur le marché du travail en obligeant les bourgeois à acheter la force de travail à sa "vraie" valeur.

[2] Pour un exposé rigoureux de ces questions, voir KANTOROVICH "Calcul économique et allocations des ressources", où, sans que ceci soit son propos, l'auteur montre l'identité de ces trois procédures.

[3] Voir notre étude sur le système alimentaire mondial, (Paris I, 1980) où nous mettons en lumière la mainmise du capital financier sur l'agriculture mondiale.

RABAH ABDOUN[*]

Les formes de réalisation des ensembles industriels dans le secteur public en Algérie

Le processus d'industrialisation, en Algérie, se développe pour l'essentiel, depuis ces deux dernières décades, sous la conduite du secteur d'Etat. Le capital privé national se spécialise principalement dans les activités en aval de celles du secteur public (BTP, industries de biens de consommation non durables). Quant au capital étranger, il n'est présent que par le biais de sociétés-mixtes, avec participation majoritaire du capital public (on dénombre, actuellement, un peu plus d'une vingtaine de sociétés-mixtes).

Dans les années 1960, le tissu industriel algérien est encore embryonnaire. Il se limite à quelques industries textiles et autres petits ateliers mécaniques. A partir de la fin des années 1960, un grand nombre de projets industriels sont initiés, dont la réalisation provoque des changements structurels profonds de l'économie et de la société algériennes.

La mise en place des unités industrielles du secteur public s'effectue, dans la quasi-totalité des cas, dans le cadre de contrats d'équipement industriel conclus entre une entreprise nationale et une ou plusieurs firmes étrangères.

On distingue généralement les contrats "intégrés" ou "globalisés" des contrats "décomposés". Dans le premier cas, la firme étrangère est maître d'oeuvre et assure la responsabilité de la réalisation du projet (formule "clé ou produit en main"). Dans le second cas, c'est la firme nationale qui joue le rôle d'ensemblier et assure la gestion des divers contrats (études, travaux de génie civil, fourniture d'équipements, montage des équipements, essais de production, formation,...) confiés à des entreprises sous-traitantes.

Les développements qui suivent sont consacrés à l'examen des contrats d'équipement industriel conclus entre les entreprises nationales et les firmes étrangères au cours de ces deux dernières décennies.

1. Caractéristiques principales des contrats d'équipement industriel

Une analyse des contrats conclus au cours de la période 1966-1975[1] met en évidence trois caractéristiques centrales des formes d'importation des techniques et de leur évolution.

La première est la substitution progressive des contrats "décomposés" par des contrats "globalisés". Représentant moins du dixième du nombre des contrats conclus au cours du plan triennal (1967-1969), les contrats "clé ou produit en main" constituent, en 1974-1975, près des deux tiers de l'ensemble des contrats.

La seconde est le recours relativement plus intense aux formules globalisées des contrats dans les branches industrielles nouvelles. Les branches dans lesquelles domine la pratique de la formule "clé ou produit en main" sont la pétrochimie (100 % des contrats conclus dans la branche entre 1966 et 1975), les constructions mécaniques (91 %), les constructions électriques (87 %), les matériaux de construction (62 %), l'industrie du gaz (53 %) et chimie (46 %). En revanche, dans les branches relativement plus anciennes, les formules contractuelles "décomposées" sont, sinon exclusives (mines et énergie), du moins largement dominantes. C'est le cas de la sidérurgie (6 %) seulement des contrats conclus sont de la forme "produit ou clé en main", des industries alimentaires (17 %), de l'industrie du bois (33 %), des textiles (37 %) et de la branche du pétrole (37 %).

La troisième caractéristique est le degré élevé de la concentration de l'offre externe de techniques. L'analyse de l'origine des importations d'ensembles industriels révèle l'intervention massive d'un nombre restreint de firmes étrangères. C'est ainsi que, dans chacune des branches industrielles dans lesquelles des contrats "clé ou produit en main" ont été conclus, quatre firmes seulement concentrent 50 à 80 % du montant global des contrats. De plus, certaines firmes étrangères interviennent dans plusieurs branches différentes alors que les entreprises nationales sont, en général, spécialisées dans une seule branche. Cette situation contribue à accroître, globalement, le degré de concentration de l'offre externe de techniques au secteur public industriel.

Assiste-on, depuis 1976, à une accélération ou à une inversion des tendances que l'on vient de dégager ?

Il nous faut, pour répondre à cette question, examiner les grands contrats d'équipement industriel conclus, depuis 1976, entre un opérateur public national et une ou plusieurs firmes étrangères. Nous avons ainsi recensé[2] 90 contrats industriels importants conclus entre 1976 et 1986.

Nous constatons que le nombre annuel moyen de contrats conclus au cours de chacune des deux périodes décennales (1966-76 et 1976-85) décroît fortement puisqu'il tombe de près de 30 pour la première, à moins d'une dizaine pour la seconde.

Au sein même de la seconde période, nous observons une réduction progressive du nombre annuel moyen de contrats industriels. Il se conclut, en effet, en moyenne annuelle, une vingtaine de contrats pendant la seconde moitié du deuxième plan quadriennal (1976-1977), une dizaine en 1978-1979, 6 environ au cours du plan quinquennal 1980-1984, 3 en 1985 et aucun en 1986[3].

On observe donc une réduction sensible du nombre annuel moyen de contrats, surtout à partir de 1980. Deux facteurs contribuent à cette situation. D'une part, la mise en place, au cours des années 1970, d'une base industrielle relativement diversifiée, quoiqu'encore bien incomplète, explique, en partie, le recours moins élevé aux contrats industriels avec les firmes étrangères. D'autre part, le changement de la politique industrielle, qui privilégie désormais, depuis 1980, les investissements de "valorisation du potentiel existant" plutôt que les investissements de création ou d'extension, se traduit par l'initiation d'un nombre restreint de projet nouveaux, voire le report et même l'abandon de projets anciens, identifiés et programmés durant les années 1970.

Comment évolue, depuis 1976, la distribution par branche de ces contrats d'équipement industriel ?

2. Distribution des contrats par branche d'industrie

Les 90 contrats recensés, couvrant la période 1976-1985, se répartissent pour 20 % d'entre eux dans la branche du gaz, pour 13 % dans la sidérurgie-métallurgie, pour 12 % dans les textiles et les cuirs. Les branches telles que l'énergie, les constructions mécaniques et métalliques, les matériaux de construction et les industries alimentaires, concentrent chacune, avec 7 à 9 contrats, un dixième environ du nombre des contrats. Quant aux autres branches (chimie, pétrochimie, industrie du pétrole, bois, constructions électriques ainsi que les mines) avec moins d'une vingtaine de contrats pour l'ensemble, elles se répartissent le cinquième du total des contrats.

Mais la répartition du nombre des contrats par branche est relativement peu significative étant donné la grande hétérogénéité qui caractérise ces contrats, au double plan de leur type et de leur volume.

Il y a, en effet, non seulement une différence de nature mais aussi un écart considérable entre les montants respectifs de deux contrats tels que celui conclu en 1976 entre la Société Nationale de Sidérurgie et une entreprise soviétique pour la construction de l'usine d'aluminium de M'Sila selon la formule "produit en main", avec un coût initial de 1,5 milliards DA, et le contrat d'assistance technique au fonctionnement du complexe d'El Hadjar passé, en 1985, entre la même entreprise nationale et l'entreprise de métallurgie de Sisak (Yougoslavie), pour 20 millions DA. De même, il y a une très grande différence entre les volumes respectifs de contrats de type identique. Pour prendre un exemple, comparons le contrat "clé en main" conclu en 1982 entre la Société Nationale des hydrocarbures (SONATRACH) et la firme américaine BECHTEL pour l'installation d'un pipe-line de GPL, avec un coût initial de 4,5 milliards DA et le contrat, pourtant de même type, conclu entre la Société Nationale des Industries Alimentaires (SOGEDIA) et la firme française CIFAL, en 1979, pour la construction d'une usine de traitement d'abricots à Menaâ (Batna), avec un coût prévisionnel de 75 millions DA. Comparé au montant du premier

contrat, celui du second lui est 60 fois inférieur, l'un et l'autre sont pourtant des contrats de même type.

La distribution des contrats selon leurs montants respectifs est plus pertinente. Mais, dans ce domaine, deux problèmes surgissent.

Le premier est celui constitué par le montant du contrat lui-même. Ce dernier, qui représente le coût prévu lors de la passation du contrat, fait ensuite, lors de la réalisation du projet, l'objet de réévaluations plus ou moins importantes. De plus, la comparaison des montants des contrats est doublement biaisée : ils dépendent, d'une part, des parités des monnaies en vigueur à la date de la passation des contrats et ils sont, d'autre part, exprimés en prix courants. Etant donné la grande variété des types de contrats et des partenaires étrangers (firmes de l'Ouest, entreprises de l'Est, voire du Sud), le choix d'un déflateur qui permette de rendre comparables nos diverses données est extrêmement complexe. Il resterait, de plus, à prendre en compte les surcoûts (i.e. les réévaluations au cours de l'exécution du contrat) dont la mesure, étant donné l'extrême discrétion de l'information dans ce domaine, est, sinon impossible, du moins très difficile à effectuer. Le second problème rencontré renvoie, ici encore, à la disponibilité de l'information. Sur les 90 contrats recensés, couvrant la période 1976-1985, nous ne disposons de données fiables sur les montants que pour 57 d'entre eux (soit les deux-tiers environ du total), ce qui n'est pas sans restreindre la précision des résultats obtenus.

Ces réserves étant faites, quelques tendances peuvent être dégagées de l'analyse des données réunies.

Les 57 contrats, conclus entre 1976 et 1985 et pour lesquels nous disposons des montants respectifs, représentent un volume global de près de 36 milliards DA.

Les contrats conclus dans l'industrie du gaz représentent près de la moitié de ce montant total (alors que cette industrie ne concentre que le quart du nombre total des contrats)[\[4\]](#). Les branches de la sidérurgie-métallurgie et des constructions mécaniques et métalliques concentrent respectivement 12 et 9 % du volume total des contrats. Quant aux autres branches, elles représentent chacune entre 7 % (matériaux de construction) et 1 % du montant global des contrats (industrie du pétrole, bois) voire même moins (cas des mines).

**DISTRIBUTION DES CONTRATS D'ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL PAR BRANCHE
(57 CONTRATS), 1976-1985 (UNITE : MILLIONS DA)**

	1976-77	1978-79	1980-84	1985	TOTAL
Hydrocarbures					
- Gaz	3.710	5.700	7.970	—	17.380
- Pétrole	—	.18	.350	42	.410
Biens de production					
- Const. mécaniques et métalliques	2.820	.250	—	—	3.070
Biens intermédiaires					
- Mines	—	.130	—	—	.130
- Energie	18	.580	.790	70	1.458
- Pétrochimie	—	1.730	.210	—	1.940
- Sidér.-métallurgie	1.640	1.900	.760	20	4.320
- Mat. de construct.	.610	.900	1.000	—	2.510
Biens de consommation					
- Chimie	—	.35	1.000	—	1.035
- Alimentation	2.000	.75	—	—	2.075
- Textiles-cuirs	700	—	.380	—	1.080
- Bois	—	—	.320	—	.320
TOTAL	11.498	11.318	12.780	132	35.728

Source : calculs personnels.

Par grands secteurs, les hydrocarbures représentent 49 % du montant global des contrats, les industries de biens de production 9 %, les industries intermédiaires 29 % et les industries de biens de consommation 13 %.

On observe ainsi une forte polarisation des contrats, en volume, dans le secteur des hydrocarbures. Ce phénomène traduit le poids prépondérant de ce secteur dans l'investissement public. Il y a lieu, néanmoins, de noter l'évolution divergente des proportions que représente ce secteur dans l'investissement, d'une part, et dans le montant global des contrats, d'autre part.

LE SECTEUR DES HYDROCARBURES DANS L'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL PUBLIC ET DANS LE MONTANT DES CONTRATS D'ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL, 1976-1984 (EN %)

Part dans	1976-77	1978-79	1980-84
l'investissement	50%	49%	44%
les contrats	32%	50%	62%

Source : d'après les rapports d'exécution des différents plans, MPAT, pour l'investissement et calculs personnels pour les contrats.

L'évolution divergente que l'on observe dans le cas des hydrocarbures entre l'investissement et le montant des contrats, relativement à l'ensemble des industries n'est pas l'indice d'un recours accru aux firmes étrangères lors de la réalisation des projets d'investissement, comme on pourrait le penser au premier abord. Il exprime, néanmoins la permanence d'un tel recours.

En effet, dans ce secteur, la proportion représentée par le montant des contrats dans l'investissement demeure relativement stable au cours de la période 1976-1985, alors qu'elle régresse fortement dans les autres branches. Elle oscille, ainsi, autour de 16 % pour les hydrocarbures, mais elle chute fortement dans l'ensemble des

industries (hors hydrocarbures) passant du tiers à 6 % entre le début et la fin de la période.

Les données du tableau ci-dessous indiquent nettement la réduction sensible et continue de l'intensité du recours à l'étranger dans la réalisation des projets industriels (hors du secteur des hydrocarbures). Cette chute de la proportion représentée par le montant des contrats dans l'investissement, si elle reflète la substitution progressive d'une politique d'investissement fondée sur la création de capacités industrielles nouvelles par une politique d'investissement axée sur la "valorisation du potentiel existant", comme cela a déjà été noté, manifeste, en même temps, la tendance à la substitution de moyens nationaux de réalisation au recours systématique aux firmes étrangères.

INVESTISSEMENTS PUBLICS ET MONTANT DES CONTRATS DANS LES HYDROCARBURES ET LES AUTRES INDUSTRIES, 1976-1984 (MOYENNES ANNUELLES, EN MILLIARDS DA ET EN %)

	1976-77	1978-79	1980-84
Hydrocarbures			
- investissements (1)	12,4	16,1	10,7
- contrats (2)	1,9	2,8	1,7
- (2)/(1), en %	15%	17%	16%
Industries (hors hyd.)			
- investissements (1)	12,6	17,2	13,7
- contrats (2)	3,9	2,8	0,9
- (2)/(1), en %	32%	16%	6%

Source : id. tableau précédent.

Le cas des hydrocarbures (dans l'industrie du gaz essentiellement) échappe au cas général. La permanence du recours aux firmes étrangères est, en effet, ici, une exigence non seulement technique mais aussi politique (celle de la valorisation des hydrocarbures gazeux).

Du point de vue technique, la conception et la réalisation voire le fonctionnement initial d'unités de récupération et/ou de traitement de gaz ou la construction d'un gazoduc, par exemple, demeurent des opérations trop complexes pour une prise en charge par des moyens nationaux, encore insuffisants.

De plus, la mise en oeuvre de la politique de valorisation des hydrocarbures, malgré l'infléchissement qu'elle enregistre avec l'abandon du plan VALHYD en 1979^[5], se traduit par la réalisation de capacités nouvelles de récupération et de traitement ainsi que d'infrastructures de transport et d'exportation du gaz.

La fin des années 1970 inaugure une période au cours de laquelle il se conclut relativement moins de contrats par rapport aux années précédentes. Cette tendance s'observe dans toutes les branches industrielles, quoiqu'avec une intensité différente selon les cas.

Examinons maintenant l'origine des partenaires étrangers qui interviennent dans la conclusion des contrats d'équipement et leur distribution par branches d'industrie.

3. Concentration de l'offre externe de technique

Sur les 36 milliards DA de contrats conclus entre 1976 et 1985, les firmes Japonaises interviennent pour 30 % environ, les firmes originaires des Etats-Unis pour 24 %, les firmes Italiennes et françaises pour 12 % chacune, les firmes ouest-Allemandes pour 9 %. Si l'on y ajoute les 2,8 milliards DA de contrats conclus avec des partenaires originaires de pays industrialisés mineurs (Belgique, Hollande, Suède, Espagne, Autriche), qui représentent 8 % du montant global, la part de tous les pays capitalistes industrialisés atteint 95 % du total. Les entreprises des pays de l'Est (l'URSS et la RDA) se partagent l'essentiel du reliquat. Les pays du tiers monde (Inde et Yougoslavie), avec 38 millions DA, n'ont, on le constate, qu'une présence symbolique dans le total des contrats.

Il y a donc une polarisation très forte des contrats sur des firmes originaires d'un nombre restreint de pays capitalistes industrialisés.

L'examen détaillé de la répartition des contrats par pays d'origine des firmes et par branche révèle un degré de spécialisation très élevé. Dans l'industrie du gaz (dont les contrats représentent 49 % du montant global), les firmes américaines et japonaises obtiennent plus de 80 % des contrats. Dans les constructions mécaniques et métalliques (9 % du total des contrats), les firmes ouest-allemandes, avec 80 % des contrats, dominent largement cette branche. Dans la pétrochimie (5 % des contrats), les firmes japonaises captent la totalité des contrats. Dans la sidérurgie-métallurgie (12 % du total), les firmes japonaises et soviétiques se partagent plus de 80 % du marché. Dans les matériaux de construction (7 %), les firmes françaises concentrent plus des trois-quarts des contrats. Dans l'alimentation (6 %), les firmes italiennes occupent une position dominante avec 70 % des contrats. Dans la chimie (3 %), les firmes italiennes et françaises se partagent la quasi-totalité des contrats. Dans l'énergie (4 %), les trois-quarts des contrats sont captés par les firmes ouest-allemandes et hollandaises. Dans les textiles (3 %), les firmes de trois pays (France, Belgique et Italie) se partagent, dans des proportions sensiblement équivalentes, l'ensemble des contrats. Enfin, dans l'industrie du pétrole (1 %), les firmes italiennes dominent largement en s'octroyant 95 % du montant des contrats de la branche.

Il se dessine ainsi une forte spécialisation industrielle des firmes, selon le pays duquel elles sont originaires. Il ressort que les firmes originaires des Etats-Unis se spécialisent dans l'industrie du gaz, celles du Japon dans la pétrochimie, la sidérurgie-métallurgie et, dans un degré moindre toutefois, l'industrie du gaz. Les firmes italiennes interviennent, principalement, dans l'industrie du pétrole, la chimie, l'alimentation et, dans une moindre mesure, les textiles et cuirs. Les firmes françaises sont surtout présentes dans les matériaux de construction, la chimie, les textiles et cuirs. Les firmes ouest-

allemandes sont dominantes dans les constructions mécaniques et métalliques ainsi que dans l'énergie. Les firmes belges sont présentes dans les textiles et cuirs, les firmes hollandaises dans l'énergie. Les entreprises soviétiques interviennent, quant à elles, principalement dans la sidérurgie-métallurgie.

La spécialisation des firmes, regroupées par pays d'origine, sur le marché algérien des ensembles industriels reproduit, dans ses grandes lignes, les positions relatives de ces firmes sur le marché mondial.

La RFA, principal exportateur mondial de biens d'équipement non-spécifiques (moteurs, machines-outils), est ainsi le principal partenaire des entreprises algériennes dans les projets d'unités de constructions mécaniques. Dans l'industrie du gaz, la position dominante que détiennent les Etats-Unis et le Japon dans le contrôle de la technologie de la branche se reflète dans la part prépondérante des entreprises de ces pays dans les contrats avec l'Algérie. Un dernier exemple : les firmes japonaises, dont la sidérurgie est la plus puissante et la plus performante du monde, interviennent, dans cette branche, au premier rang des partenaires étrangers de l'Algérie.

La hiérarchie mondiale des capitaux est ainsi reproduite dans les positions des firmes sur le marché algérien des ensembles industriels.

De plus, l'offre externe de techniques est, dans le cas de l'Algérie, fortement concentrée, puisque la proportion constituée par un nombre extrêmement restreint de firmes, dans le montant des contrats dans chaque branche, est très élevée. La part représentée par les deux firmes les plus importantes dans le montant des contrats dans chaque branche est rarement inférieure à 50 % (un cas sur les dix branches considérées). A l'inverse, celle-ci est supérieure aux deux-tiers dans la majorité des cas (deux-tiers des branches). Elle est, de plus, supérieure à 90 % dans trois cas (le pétrole, la chimie et la pétrochimie).

La concentration de l'offre externe de techniques à l'économie algérienne n'est pas un phénomène nouveau. Il a été noté plus haut que, durant la période 1966-1975, un nombre restreint de firmes concentraient déjà une importante des contrats. A partir du milieu des années 1970, cette tendance s'accroît. Si, en moyenne, quatre firmes concentrent plus de la moitié des contrats durant la période 1966-1975, au cours de la période ultérieure, deux firmes seulement captent plus de 50 % des contrats (hormis la branche des constructions mécaniques dans laquelle la proportion correspondante est, néanmoins, supérieure à 40 %).

**PART DES 2 FIRMES LES PLUS IMPORTANTES DANS LE MONTANT DES
CONTRATS DANS CHAQUE BRANCHE (57 CONTRATS), 1976-1985, EN
POURCENTAGE**

**Poids de
chaque
branche dans**

Branches [6]

	Part des 2 premières firmes	Pays d'origine des firmes	le montant total des contrats
Pétrole	95 %	Italie	1 %
Gaz	67 %	Japon et USA	49 %
Const. mécaniques	42 %	RFA et RDA	9 %
Energie	73 %	RFA et Pays-Bas	4 %
Pétrochimie	92 %	Japon	5 %
Sid. et métallurg.	58 %	URSS et Japon	12 %
Mat. de construct.	76 %	France	7 %
Chimie	96 %	France et Italie	3 %
Alimentation	75 %	Italie et Espagne	6 %
Textiles	72 %	Belgique et France	3 %

Source : calculs personnels.

Le degré de concentration de l'offre externe de techniques est encore plus élevé que ne l'indiquent les données précédentes. Il n'est pas rare, en effet, de constater la présence simultanée d'une même firme étrangère dans les contrats relevant de deux ou trois branches d'industrie, voire plus. La firme C. Itoh, par exemple, intervient non seulement dans la sidérurgie et la métallurgie de l'aluminium mais aussi dans l'industrie du gaz (usines de traitement de GNL et de GPL, construction de gazoduc), la pétrochimie et la chimie. Autres exemples : la firme américaine Bechtel réalise des projets dans l'industrie du gaz et les mines, la firme française Technip dans l'industrie du pétrole et la chimie.

L'élévation du degré de concentration de l'offre externe de techniques, que tempère néanmoins la réduction progressive du nombre des contrats conclus depuis la fin des années 1970, s'accompagne, sinon de l'accélération, du moins d'une stabilisation, à un niveau élevé, du recours aux formules contractuelles "globalisées" (contrats "clé ou produit en main"), relativement à l'ensemble des contrats.

4. De la fragmentation à la globalisation des contrats de réalisation d'ensembles industriels

L'évolution de la structure des contrats, au cours de ces deux dernières décennies, se caractérise par l'accroissement rapide de la proportion des contrats globalisés dans le total. Cette tendance s'affirme particulièrement entre le début du premier et la fin du second plan quadriennal. Cependant, les années ultérieures restent marquées par un niveau élevé de représentation de ces contrats dans l'ensemble.

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES CONTRATS INDUSTRIELS 1966-1985, EN POURCENTAGE

Type de contrats	66-69	70-73	74-75	76-77	78-79	80-85
Décomposés (1)	85	65	29	13	24	22
Globalisés (2)	8	28	64	80	76	78
Sociétés-mixtes (3)	7	7	7	7	0	0.3
Nombre annuel moyen de contrats (unités)	22	24	52	17	11	5

(1) regroupe les contrats d'études, d'engineering, de montage, de fourniture

d'équipement, de réalisation ou d'assistance technique.

(2) comprend les contrats "clé et produit en main"

(3) il a été créé 5 sociétés-mixtes en 1966-69, 7 au cours du premier plan quadriennal, 8 en 1974-75, 3 en 1976-77, aucune en 1978-79 et une seule en 1980-85

Sources : d'après F. YACHIR (1980). op. cit., pour les années 1966-75 et calculs personnels pour les périodes ultérieures.

Après avoir représenté un peu plus du quart de la totalité des contrats en 1970-73, les formules globalisées en constituent, à partir du milieu de la décennie 1970, plus des trois quarts.

La substitution croissante des contrats fragmentés par des contrats globalisés, qui tend à réduire l'écart entre le nombre des contrats et celui des projets, alimente, ainsi que le notait déjà F. YACHIR[7], un processus d'augmentation continue de l'échelle d'importation des techniques.

L'approfondissement de cette tendance à l'agrégation des contrats, au cours du premier plan quinquennal, dans un contexte marqué par une réduction sensible du nombre des projets industriels, manifeste l'incapacité des entreprises nationales d'engineering à émerger, de façon significative, comme ensemble industriel.

Les contrats globalisés, selon qu'ils incluent ou non une clause de formation d'un personnel pour prendre en charge le fonctionnement de l'unité de production installée, sont du type "produit en main" pour les premiers et "clé en main" pour les second. La distribution des contrats globalisés, selon le type, est marquée par un accroissement rapide du poids de la forme "produit en main" jusqu'à la fin du second plan quadriennal, et par une régression brutale ensuite.

Alors que l'on ne compte aucun contrat "produit en main" au cours des années 1966-1969 et un seul pour une trentaine de contrats "clé en main" durant le premier plan quadriennal, on dénombre, en moyenne, un contrat "produit en main" pour deux contrats "clé en main", au cours du second plan quadriennal[8].

En revanche, à partir de 1978, la proportion représentée par les contrats "produits en main" tombe à 12 % du total des contrats globalisés en 1978-1979 et à moins de 5 % durant la première moitié de la décennie 1980.

L'importance relative des contrats "produit en main", dans le total des contrats, n'est pas indépendante du nombre des projets réalisés. Plus le nombre de projets industriels (voire de contrats conclus) est grand et plus est intense le recours aux contrats "produit en main". Le second plan quadriennal constitue, ainsi, la période au cours de laquelle est maximum non seulement le nombre annuel moyen de contrats conclus mais aussi la proportion qu'y représentent les contrats "produit en main". De même, au cours des périodes aussi bien antérieures que postérieures au second plan quadriennal, caractérisées chacune par un nombre annuel moyen de contrats moindre, la proportion qu'y constituent les contrats "produit en main" est nettement moins importante.

Mais la corrélation que l'on observe entre le nombre et le type des contrats (le "produit en main" en l'occurrence) n'a de signification que si on la relie à la nature des branches concernées et aux séquences temporelles de leur mise en place.

Nous avons déjà noté la réduction quasi-générale du nombre de projets industriels (et du nombre de contrats correspondants) à partir de la fin des années 1970. Mais cette baisse, qui traduit une chute des investissements dans l'industrie, manifeste, en même temps, l'achèvement relatif du processus de mise en place de branches nouvelles. Ce processus, qui s'amorce vers la fin des années 1960, s'épanouit au cours du second plan quadriennal. Il concerne successivement la sidérurgie (fin des années 1960), les constructions mécaniques et les matériaux de construction (début des années 1970), la pétrochimie, la chimie et le gaz (vers le milieu des années 1970), les constructions électriques et électroniques (milieu et fin de la décennie 1970).

La pratique des contrats "produit en main" (qui incluent, on l'a dit, un volet formation de personnel), s'avère, à partir de la fin des années 1970, moins impérative. Il ne s'agit plus, désormais, d'"entrer" dans une branche nouvelle (comme cela était le cas au cours de la décennie 1970) mais surtout d'accroître, par des créations ou des extensions, les capacités de production progressivement mises en place depuis la fin des années 1960. Dès lors, la nécessité d'inclure un volet "formation du personnel" dans les contrats industriels est beaucoup moins forte étant donné l'émergence de disponibilités locales de main-d'oeuvre formée antérieurement, au cours de l'exécution des contrats anciens.

L'évolution des parts relatives des différents types de contrats, que retrace le tableau suivant, illustre cette tendance à la réduction du poids des contrats "produit en main" dans le total global des contrats, au cours de ces dix dernières années.

RÉPARTITION DES CONTRATS D'ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL, SELON LE TYPE
(90 CONTRATS ÉTUDIÉS)
EN %

Périodes	1976-77	1978-79	1980-85	1976-1985
Type des contrats décomposés				
clé en main	14	19	22	19
prod. en main	27	71	75	53
ensemble	59	10	3	28
nombre de contrats	100	100	100	100
	37	21	32	90

Source : calculs personnels.

L'analyse de la distribution des contrats par branche, selon leur type, met en évidence le degré élevé de contrats "produit en main" dans les industries de biens de consommation, dont l'expansion - depuis le second plan quadriennal principalement - est postérieure à celle des industries de biens intermédiaires et de biens d'équipement. Sur 24

contrats "produit en main" conclus entre 1976 et 1985, 12 le sont dans l'alimentation, les textiles et les cuirs. En revanche, dans les branches, dont l'expansion est, relativement, plus ancienne, telles que celles des matériaux de construction ou la pétrochimie, l'essentiel des contrats sont du type "clé en main" (dans une proportion de deux-tiers pour la première et de trois-quarts pour la seconde).

Dans la sidérurgie, dont le développement est encore plus ancien, la part des contrats "produit en main" est très faible alors que celle des contrats d'assistance technique ou de livraison et montage d'équipements représente plus de la moitié des contrats conclus dans cette branche, au cours de ces dix dernières années. Encore que cette industrie échappe au cas général dans la mesure où, dès le départ, les formules contractuelles décomposées ont été privilégiées, lors de la mise en place des capacités de production.

5. Quelques remarques pour conclure

L'étude des contrats d'équipement industriel, conclus au cours de ces dix dernières années, par des entreprises nationales avec des firmes étrangères, malgré son caractère non exhaustif, autorise, néanmoins, quelques conclusions.

Nous constatons d'abord que la baisse progressive du nombre annuel moyen de contrats conclus depuis la fin du second plan quadriennal est étroitement liée à la réduction (à prix courants et, a fortiori, en termes réels) des investissements publics dans l'industrie, depuis 1980.

De plus, la part du montant des contrats dans les investissements industriels (hormis le secteur des hydrocarbures pour lequel la proportion ne varie pas sensiblement) tend à baisser dans l'ensemble. Cette tendance résulte de la conjonction de deux facteurs. La réorientation de la politique industrielle, d'abord, qui marginalise, depuis 1980, les investissements de création de capacités productives au profit de la valorisation du potentiel existant. Dans ces conditions, le nombre de projets nouveaux et donc le nombre de contrats d'équipement industriel est nécessairement moins élevé. Ensuite, l'émergence de capacités nationales de réalisation ou de montage d'équipement, voire de fourniture de parties d'équipement, permet d'opérer une substitution partielle des firmes étrangères par la mobilisation des capacités nationales.

Mais la faiblesse des capacités nationales d'engineering réduit la capacité des entreprises nationales à se constituer en ensembles industriels. C'est la raison pour laquelle la proportion constituée par les contrats globalisés (principalement sous la forme du "clé en main") continue à représenter une proportion élevée du total des contrats conclus, depuis 1976.

Dans le total des contrats globalisés, la proportion qu'y représentent les contrats "produit en main" décline rapidement. Le recours, désormais marginal, à ce type de contrat, s'il manifeste l'achèvement

relatif, au début des années 1980, du processus de mise en place de branches nouvelles, traduit l'existence subséquente de personnels qualifiés, préalablement formés lors de l'installation des unités de production. durant les années 1970.

Enfin, les importations de technologie, par le biais des contrats d'équipement industriel, proviennent, pour l'essentiel, des pays capitalistes industrialisés. On constate, de plus, que la hiérarchie mondiale des capitaux, dans les diverses branches d'industrie, se reflète dans les positions relatives de ceux-ci sur le marché algérien des ensembles industriels. De ce fait, l'économie algérienne constitue, au même titre que le marché mondial, un champ d'affrontement et de concurrence des firmes transnationales. Cela explique, dès lors, le degré élevé de concentration de l'offre externe de techniques à l'économie algérienne, qui tend d'ailleurs à augmenter avec la contraction croissante des marchés mondiaux et, plus généralement, dans le contexte de la crise mondiale. C'est la raison pour laquelle ce degré de concentration, déjà élevé durant la période 1966-1975, continue à croître au cours de la décennie suivante. De plus ce haut degré de concentration de l'offre externe de techniques se trouve encore accru en raison de l'intervention simultanée de quelques unes des grandes firmes étrangères dans plusieurs branches industrielles en Algérie.

L'offre externe de techniques, fortement concentrée, rencontre une demande nationale extrêmement fragmentée. En effet, l'identification d'une entreprise nationale à une branche d'industrie, du moins jusqu'à la restructuration des entreprises publiques en 1982-1983, conduit l'entreprise à développer une logique de branche déconnectée de la logique d'ensemble qui caractérise la décision d'investissement. Il en résulte une autonomisation de la décision technologique qui contribue à affaiblir le "pouvoir de négociation" des entreprises nationales face aux firmes étrangères, lors de la conclusion de contrats d'équipement industriel. Les grandes firmes transnationales trouvent, ainsi, en Algérie, un marché dominé par une demande extrêmement dispersée sur lequel les prix élevés et croissants des importations d'ensembles et d'équipements industriels n'est pas la moindre des conséquences.

T. I - RÉPARTITION DES CONTRATS INDUSTRIELS PAR BRANCHES ET PAR PAYS D'ORIGINE DES FIRMES, 1976-1985

(57 CONTRATS RECENSÉS), UNITÉ : MILLIONS DA

	Total	France	RFA	Italie	Etats-Unis	Japon	URSS	RFA	Autres
Hydrocarbures									
- gaz	17.380	970		1.650	8.200	6.000			.560
- pétrole	.410	18		.392					
Biens de production									
- constructions méca. et métallurgies	3.070		2.465		.135			470	
Biens intermédiaires									
- mines	.130				.130				
- énergie	1.458	.70	.600			.120			.668
- pétrochimie	1.940					1.940			
- sidérurgie-métallurgie	4.320	.380	.160			2.120	1.500		.160
- matériaux de const	2.510	1.900				.420			.190
Biens de consommation									
- chimie	1.035	.450		.550		.35			
- alimentation	2.075	.75		1.430					.570
- textiles-cuir	1.080	.380		.330					.370
- bois	.320								.320
Total	35.728	4.243	3.225	4.352	8.465	10.635	1.500	470	2.838

Source : calculs personnels.

T. II - DISTRIBUTION DES CONTRATS SELON LE TYPE ET LA BRANCHE CONCERNÉE (90 CONTRATS RECENSÉS) 1976-1985 (UNITÉ)

	Total	Globalisés		Décomposés		
		clé en main	produit en main	fourn. et montage d'équip.	études et engin.	Assist. techn.
Hydrocarbures						
- gaz	16	12	2		1	1
- pétrole	3	1				2
Biens de production						
- const.méc.et mét	9	3	5			1
- construct. électriques	2	1	1			
Biens intermédiaires						
- mines	1				1	
- énergie	8	6		1		1
- pétrochimie	4	3				1
- sidérurgie- métallurgie	12	5	1	2		04
- matériaux de const.	9	6	2	1		
Biens de consommation						
- chimie	5	4				1
- alimentation	7	4	3			
- textiles	9	1	8			
- cuirs-peaux	3	2	1			
- bois	2	1	1			
Total	90	49	24	4	2	11

Source : calculs personnels.

T. III - ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES CONTRATS PAR TYPE ET PAR BRANCHE (90 CONTRATS RECENSÉS), 1976-1985 (UNITÉ)

	1976-1977			1978-1979			1980-1985		
	I	II	III	I	II	III	I	II	III
Hydrocarbures									
- gaz	0	3	2	0	3	0	2	6	0
- pétrole	0	0	0	1	0	0	1	1	0
Biens de production									
- const. mécaniques et métalliques	0	0	5	0	3	0	1	0	0
- const. électriques	0	0	1	0	1	0	0	0	0
Biens intermédiaires									
- mines	0	0	0	1	0	0	0	0	0
- énergie	1	1		0	2	0	1	3	0
- pétrochimie	0	1	0	1	1	0	0	1	0
- sid.-métallurgie	3	0	1	1	2	0	2	3	0
- mat. de const.	1	3	1	0	1	0	0	2	1
Biens de consommation									
- chimie	0	1	0	1	0		0	3	0
- alimentation	0	2	2	0	1	1	0	1	0
- textiles	0	0	8	0	0	0		1	0
- cuirs-peaux	0	0	1	0	0	0	0	2	0
- bois	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Total	5	11	21	5	14	2	7	24	1

Source : calculs personnels

I - Regroupe les contrats décomposés.

II - Comprend les contrats "clé en main".

III - Contient les contrats "produit en main".

Notes

[*] Novembre 1986 - Enseignant à l'Université d'Alger.

[1] L'étude porte sur 291 contrats d'équipement industriel.

Cf. F. YACHIR (1980), les flux d'importation de

technologie dans le secteur public en Algérie, in Revue Algérienne des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques, n° 4, Décembre, p. 629-706.

[2] Deux publications ont été dépouillées : Marchés tropicaux et méditerranéens (hebdomadaire, Paris) et industries et travaux d'outre-mer (mensuel, Paris).

[3] A l'inverse, la période antérieure est marquée par une tendance à la hausse du nombre annuel moyen de contrats conclus. Selon la recension effectuée par F. YACHIR (étude citée), il se concluait, en moyenne annuelle, 23 contrats en 1967-69, 24 au cours du premier plan quadriennal et plus d'une cinquantaine durant les deux premières années du second plan quadriennal.

[4] L'écart que l'on observe, dans le cas de l'industrie du gaz, entre les proportions que celle-ci représente dans le montant, d'une part, et le nombre des contrats, d'autre part, reflète, de manière triviale, l'écart entre le coût unitaire moyen des contrats dans cette industrie et celui de la moyenne de l'ensemble des branches (1,4 milliards DA contre moins de 700 millions DA).

[5] L'abandon du plan VALHYD (Valorisation des Hydrocarbures) en décembre 1979, se traduit par la remise en cause du projet GNL 3 (unité de liquéfaction de gaz à Arzew de 15,7 milliards de m³ de capacité) dont le coût de réalisation était estimé à 14 milliards DA.

[6] Dans les branches des mines et du bois, pour lesquelles un seul contrat a été identifié pour chacune, c'est une firme des Etats-Unis qui intervient dans la première et une firme belge dans la seconde.

[7] Op. cit., p. 636.

[8] Et même deux contrats "produit en main" pour un seul "clé en main" en 1976-1977.

AHMED BOUYACOUB[*]

La crise de la gestion dans les entreprises industrielles publiques

Actuellement la notion de crise est surutilisée. La crise semble soudainement concerner tous les processus dans la société algérienne. Ce n'est pas par simple mimétisme que nous l'utilisons à propos de la gestion des entreprises publiques. A notre avis, celles-ci ont connu une profonde transformation ces dernières années menée sous le nom de restructuration.

Cette restructuration met en place de nouveaux mécanismes au sein de l'entreprise publique. Elle n'est pas le fruit du hasard. Pourquoi a-t-elle été menée ?

Deux types de réponses peuvent être formulés.

1 – La restructuration est considérée comme une issue à la crise de gestion dans les entreprises publiques

Quelques indicateurs montrent l'importance de cette restructuration.

– Elle a transformé le visage de l'appareil industriel. 150 entreprises ont donné naissance à quelques 470 entreprises. Dans l'industrie, le nombre d'entreprises est passé de 18 à 120.

– Alors qu'auparavant tous les sièges des entreprises se situaient à Alger, maintenant la capitale n'abrite que 40 % des directions générales de ces entreprises.

– Actuellement, les entreprises de moins de 500 salariés représentent 42 % du total alors qu'avant la restructuration, les entreprises publiques ayant plus de 5.000 employés représentaient 67 % du total.

– De nombreux mécanismes économiques ont été introduits depuis 1982 dans le fonctionnement des entreprises. Ils ont et auront de nombreuses implications sur celle-ci.

Ces quelques indications donnent une image de l'importance des transformations opérées en ce qui concerne les structures économiques et industrielles et également la répartition du pouvoir économique.

2 – La restructuration a mis en place des mécanismes qui tentent de faire de l'entreprise industrielle publique

un espace de valorisation du capital

La valorisation du capital signifie la capacité de l'entreprise à produire des surplus économiques et financiers suffisants pour assurer sa reproduction élargie. Autrement dit, l'entreprise doit assurer le processus A-M-A'.

Cette réponse signifie que l'entreprise industrielle n'était pas un espace de valorisation du capital public qui lui était confié. Mais elle a pu servir de lieu de valorisation d'autres types de capital[1].

La restructuration peut donc être comprise comme une réforme traduisant une prise de conscience de l'inadéquation de l'ancien système de gestion par rapport aux impératifs nouveaux du développement. Elle traduit le passage ou la tentative de passage d'un système de gestion basé sur l'accumulation de moyens de production à un système de gestion basé sur la valorisation de ces moyens. Autrement dit, il s'agit du passage d'un système de gestion ingénieriste à un système de gestion économique[2].

Réussira-t-elle ce passage ?

Avant de proposer quelques hypothèses concernant ce passage, nous présentons dans un premier point les éléments d'identification de la crise de gestion, dans un deuxième point les différentes interprétations de cette crise et enfin dans un dernier point la nature des nouveaux mécanismes.

I – L'identification de la crise de la gestion étatique

Bien entendu, cette crise n'a pas une date précise. Elle est née dans un processus d'évaluation des performances lancé dès 1977 qui a donné naissance graduellement à une remise en question des anciens modes de gestion. Un débat s'est développé autour de cette question au sein de différentes institutions du pays[3].

L'identification de la crise de la gestion menée jusqu'alors reposait sur les résultats de cette gestion. Quelques indicateurs sont significatifs à ce sujet.

1.1. Le faible taux de réalisation des investissements

Alors que l'Algérie s'enorgueillit de son taux d'accumulation, considéré comme un des plus élevés du monde, passant de 27 % en 1967 à 41 % en 1970 pour atteindre 60 % en 1978, (35 % en 1986), le taux de réalisation financière des investissements est resté très faible.

Dans l'industrie, par exemple, ce taux de réalisation financière a rarement dépassé 50 %. Il a évolué de la manière suivante[4].

	1967-69	1970-73	1974-77	1978	1967-78
%	35	57	44	48	53

Plusieurs remarques peuvent être formulées :

– Ces taux ne concernent que la consommation financière des enveloppes d'investissement. Ils ne donnent pas une mesure réelle des réalisations physiques, d'autant plus qu'il y a eu plusieurs réévaluations financières.

– Le coût en capital des usines réalisées en Algérie entre 1970 et 1980 a été, à capacité égale, le double du coût des usines réalisées dans les pays industrialisés[5].

– L'investissement moyen par emploi a été multiplié par plus de 7 entre 1967 et 1977. Il a évolué de la manière suivante dans l'industrie hors hydrocarbures[6].

1967-69	1970-73	1974-77	1967-77	
63	220	467	333	en milliers de DA

Du point de vue de la réalisation des investissements, qui était un objectif fondamental (la raison d'être peut être) des entreprises publiques, le niveau de performance a été faible au cours de la période 1967-1980.

1.2. L'endettement excessif des entreprises

Le processus des investissements a entraîné celui de l'endettement des entreprises publiques, particulièrement depuis la réforme financière de 1970-71. Une entreprise privée qui cesse de payer ses dettes tombe en faillite. L'entreprise publique a échappé à ce mécanisme.

Le découvert bancaire de l'ensemble des 16 entreprises industrielles (hors hydrocarbures) passe de 4 milliards à plus de 12 milliards de DA entre 1973 et 1978, soit pour cette dernière année l'équivalent de la moitié de leurs chiffres d'affaires cumulés[7].

A la fin de 1978, l'endettement global des entreprises industrielles représente plus de 80 milliards de dinars, soit l'équivalent de 94 % de l'ensemble de la production intérieure brute du pays. Pour cette même année, les intérêts dus par les entreprises représentaient un milliard et demi soit 12,5 % de leur découvert bancaire. Ce processus d'endettement est cumulatif. A la longue, il n'avait qu'un sens comptable puisque les entreprises ne remboursaient pas leurs dettes venues à échéance dont elles n'ont remboursé, au 31 décembre 1981, que 3 %[8].

Globalement, le service de la dette extérieure du pays est passé de

13,9 % en 1974 à 39 % en 1979.

Ces quelques indications montrent que les entreprises publiques ont été le moteur principal de l'endettement interne et externe.

1.3. Le déséquilibre financier excessif des entreprises

En gestion, le principe de l'équilibre financier est considéré comme une règle principale.

Les entreprises industrielles, à l'exception de la Sonatrach, ont toujours été déficitaires entre 1972 et 1979. En 1973, les déficits cumulés représentaient 8 % du chiffre d'affaires global. Ce taux passe à 12 % en 1978.

Ces déficits deviennent cumulatifs et enlèvent aux entreprises toute capacité d'équilibre. Pour la plupart de ces entreprises, dès 1973, le fonds de roulement et le cash-flow sont devenus négatifs. L'entreprise devient un simple lieu d'enregistrement de flux financiers générés par son activité mais s'équilibrant grâce à des mécanismes qui lui sont externes.

Ce déséquilibre financier profond est considéré comme le résultat d'une gestion particulière. Diverses raisons sont invoquées pour l'expliquer, système de prix, charges financières, dépenses hors activités

1.4. La faible utilisation des capacités de production

Ce problème est maintenant largement connu. Les capacités de production ont été en général faiblement utilisées au sein des entreprises publiques. En 1978, le taux moyen tournait autour de 78 % pour l'industrie légère. Pour l'industrie lourde, ce taux variait entre 30 % (zinc, machines outils...) et 90 % (véhicules industriels).

Cette faible utilisation des capacités de production est expliquée de différentes manières. La fréquence des arrêts de production dûs à des pannes techniques constitue un facteur important. A titre d'exemple, pour la production du ciment, le taux d'arrêt moyen des fours a été de 40 % et celui des broyeurs atteignait 55 %^[9]. Autrement dit, l'usine est à l'arrêt, en partie ou totalement, plus d'une heure de travail sur deux. Le même constat peut être établi pour les autres entreprises.

Cette faiblesse implique une faible productivité du travail. Aux prix de 1978, la productivité mesurée par le rapport entre la valeur ajoutée et l'emploi dans l'industrie publique a baissé de 16 % entre 1967 et 1978. Ce taux est encore plus important si l'on tient compte de l'augmentation de la durée de travail passant de 40 à 44 heures par semaine au cours de cette période^[10].

1.5. La dépendance technologique

Si cette dépendance technologique se définit par "L'incapacité à terme, d'utiliser, d'entretenir, de reproduire et d'inventer les moyens de production et les formes d'organisation"^[11], force est de constater

qu'elle a augmenté avec le mouvement des investissements. Le comportement des entreprises publiques vis-à-vis de cette question est analysé sous forme de trois problèmes.

– Il a été constaté que les entreprises ont été incapables de se constituer en interlocuteur valable vis-à-vis des firmes multinationales (FMN). En effet, durant le deuxième plan (1973-1977), pour les seules unités légères (12 entreprises), il a fallu recourir à 432 firmes étrangères dont 229 étaient des FMN et monopolisaient à 81,5 % le montant global des investissements qui se chiffrait à 22,9 milliards de dinars (USA, Japon, France, Belgique, RFA)[12].

– Les entreprises sont devenues passives et se sont transformées en simples consommateurs de technologie. Les analyses dans ce domaine montrent que les entreprises, face aux flux d'investissement, ont fini par opter pour les formules technologiques qui les impliquent le moins possible (clés en main et produits en main) qui représentaient 8 % des contrats au cours du plan triennal, 28 % en 1970-73 et 64 % en 1974-77[13].

– Les entreprises ont acquis une certaine autonomie de décision dans le domaine de l'acquisition technologique.

Bien entendu, cette autonomie ne leur a pas été accordée de manière institutionnelle. C'est dans la pratique qu'elle a été acquise malgré l'existence de multiples procédures. Mais l'incapacité des organes centraux à mener une politique technologique systématique a favorisé cette "décentralisation paradoxale" en faveur de l'entreprise, ce qui a rendu possible la diversité d'approches en matière d'importation de technologie. Cette diversité aurait affaibli le pouvoir de l'entreprise algérienne face aux firmes multinationales[14].

Ces constats semblent accabler l'entreprise publique qui a paradoxalement bénéficié d'une certaine autonomie dans le domaine de l'importation technologique par rapport à ses multiples tutelles.

1.6. Les conflits sociaux au sein de l'entreprise

C'est un élément important du processus de crise de la gestion étatique, car comment justifier les conflits (grèves et malaises) dans une entreprise devenue en principe "socialiste" par l'introduction de la GSE ? Quelques statistiques sont significatives à ce sujet[15].

NOMBRE DE GRÈVES DANS LE SECTEUR PUBLIC

1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
2	12	23	23			107	125	189	88	260	420	487

Les malaises sont encore plus nombreux. A titre d'exemple, dans le secteur public, en 1979, 364 malaises ont été recensés. .

La nature de ces conflits est très significative.

En effet, seules les revendications salariales représentent[16] :

40%	des conflits entre	1969 et 1972
28%	" "	1973 et 1975
36%	" "	1976 et 1978
60%	" "	1979 et 1981

La multiplication des conflits sociaux, malgré, (ou à cause de) la mise en application de la gestion socialiste des entreprises, traduit l'existence d'un véritable dysfonctionnement au sein de l'entreprise publique. Ce dysfonctionnement peut être considéré comme le résultat du mode de gestion de la force de travail. En tout cas, ces conflits remettent en question l'image sereine que l'Etat développait à propos de l'entreprise publique, notamment après l'introduction de la GSE.

D'autres indicateurs, comme le taux de rotation du personnel (25 % au complexe d'El Hadjar en 1978) ou le taux d'absentéisme qui tourne 10 et 25 %, traduisent également la difficulté de maîtrise de la gestion des ressources humaines par les entreprises publiques.

1.7. Les malversations économiques

La campagne dite d'assainissement lancée par l'Etat en 1980 a soudainement mis en relief publiquement l'existence de très nombreuses affaires de détournement des deniers publics dans les entreprises publiques^[17].

La question qui s'est brutalement posée est de savoir comment le secteur public "base de développement du socialisme" a pu donner naissance à de pareils comportements ? S'agit-il d'une conséquence de l'insuffisance des structures organisationnelles mises en place, ou, est-ce là une conséquence d'un mode de développement étatique centralisé ?

"Ces affaires" ont contribué à ternir l'image de l'entreprise publique "fleuron de l'industrialisation" et ouvraient un peu scandaleusement la crise de la gestion étatique.

Au terme de cette présentation rapide et schématique, on peut dire que ces indicateurs ont révélé l'existence d'une crise de gestion étatique, ou plus exactement, d'un mode de gestion qui s'est révélé inefficace économiquement et socialement. Les décideurs politiques et économiques ont été d'accord sur les éléments de ce constat, mais de nombreuses interprétations ont été formulées.

II - Les différentes interprétations de la crise de gestion

Nous nous intéressons uniquement aux interprétations développées au sein des structures étatiques. De nombreuses analyses ont été formulées par ailleurs dans la presse, les écrits universitaires et de nombreux séminaires et colloques.

2.1. L'approche industrialiste ou technocratique

Cette approche a été développée par les entreprises industrielles et leur tutelle. Elle a tenté de justifier le niveau d'activité atteint et les

différents goulots d'étranglement qui rendaient inefficaces les actions des entreprises. Elle peut être résumée en plusieurs points.

A notre avis, deux grandes orientations ont dominé le débat sur les entreprises publiques. Même formulées au sein des institutions étatiques, elles ont donné naissance à deux approches différentes et parfois contradictoires en matière d'évaluation de l'activité économique. On peut les présenter de la manière suivante [\[18\]](#).

C'est la réglementation financière mise en place depuis 1970-71 qui a étouffé les entreprises.

- Le contrôle financier a pris l'allure d'un "enfermement" bureaucratique pour l'entreprise qui a perdu toute possibilité d'autonomie.

- La rentabilité financière n'est pas nécessairement l'expression d'une rentabilité économique surtout quand les entreprises "devaient payer les intérêts sur leurs pertes, quelles que fussent les causes de ces dernières" [\[19\]](#).

- Les entreprises n'ont pas eu les moyens de la politique qu'on leur assignait.

- Les entreprises ont en charge de nombreuses activités et fonctions face à l'insuffisance des autres structures.

- Les nombreuses contraintes ne permettaient aucune gestion rationnelle. "Il n'y a ni stratégie, ni même tactique, on est réduit à faire le coup de feu" [\[20\]](#).

Ces arguments se retrouvent de manière très détaillée dans tous les bilans d'activité planifiée 1967-1978 réalisés par les entreprises publiques et dans les rapports des administrations centrales qui gèrent l'industrie publique.

2.2. L'approche financière

Cette approche émane du Ministère des finances et des institutions bancaires. Elle repose sur l'idée que l'entreprise est responsable des aspects négatifs générés par l'industrialisation. Cette approche a été formulée de manière systématique par le Ministre des finances lors du premier séminaire des cadres gestionnaires réuni en février 1981. Elle repose sur trois types d'arguments.

- Malgré les moyens dont elles ont disposé, les entreprises ont été incapables de dégager des surplus financiers, d'assurer leur propre reproduction parce qu'elles ont été le lieu de multiples gaspillages.

- Les arguments développés par les entreprises concernant les contraintes financières ont un caractère "mythique" car elles n'ont pas remboursé leurs dettes. Par ailleurs, la réalisation des investissements a été très faible.

– Les méthodes de gestion des entreprises sont les principales responsables de cette situation. C'est le point principal de cette approche. En effet, le Ministre des finances le souligne avec force en déclarant[21] : "il faut le dire franchement, la cause essentielle de la situation actuelle de la production réside dans certaines méthodes de gestion marquées par l'absence d'un cadre normatif qui s'impose à tous les partenaires économiques, l'absence de rigueur et le recours aux solutions de facilité.

Pour cette approche, les multiples déséquilibres apparus dans l'économie algérienne, au cours de la décennie écoulée, sont le résultat, en grande partie, des méthodes de gestion des entreprises publiques. Cette approche a fortement influencé l'approche officielle de l'Etat.

2.3. L'approche officielle de l'Etat

Cette approche a été adoptée lors du congrès extraordinaire du Parti FLN en juin 1980. Celui-ci a procédé à une évaluation de l'expérience d'industrialisation de la période 1967-1978. Il a relevé les aspects positifs et les aspects négatifs de cette expérience. Mais ces derniers sont considérés comme le résultat d'une autonomisation excessive des entreprises publiques par rapport au plan central

Le congrès décide "la mise en oeuvre obligatoire d'un contrôle rigoureux, la définition des responsabilités à tous les niveaux et dans tous les domaines et la nécessité d'appliquer les sanctions positives et négatives"[22].

La restructuration organique et financière des entreprises publiques constitue la réforme principale adoptée et mise en oeuvre en vue de transformer le mode de gestion prédominant jusqu'alors.

III – Les nouveaux mécanismes de gestion

De nombreux mécanismes de gestion ont été mis en place dans le cadre de la restructuration des entreprises. Permettent-ils de transformer réellement le mode de gestion de ces entreprises ?

Ces nouveaux mécanismes concernent tous les aspects du fonctionnement et d'organisation des entreprises. On peut les analyser par rapport aux principaux facteurs de production :

- le travail
- les moyens de production, ou le capital d'une manière générale. Ils concernent également les marchandises et les résultats.

3.1. Les nouveaux mécanismes concernant le travail

De nombreuses mesures ont été prises en ce qui concerne le travail au sein de l'entreprise. Elles peuvent être résumées de la manière suivante :

- Le redimensionnement de la taille des entreprises a eu un effet

immédiat sur le nombre de travailleurs par entreprises. Il s'agit de la

concrétisation d'une hypothèse implicite liant l'inefficacité des anciennes entreprises à leur "gigantisme".

– La définition précise des postes de travail a été entamée avec l'application du statut général du travailleur (SGT) à partir de 1983. Le travail a été structuré et hiérarchisé dans une grille de postes qui permet de déterminer la rémunération correspondante.

– La réduction de l'effectif du travail administratif par rapport au travail affecté à la production devient une ligne de conduite pour l'entreprise. Toutes les orientations de politique économique insistent sur ce point.

– La définition du volume de travail nécessaire par rapport aux capacités de production installées permet à l'entreprise de déterminer l'effectif pléthorique.

– L'entreprise ne prend plus en charge, du point de vue de la rémunération, que le travailleur présent. Le travailleur malade n'est plus payé par l'entreprise comme auparavant. Il est pris en charge par la Sécurité sociale. La notion de travailleur est d'une certaine façon redéfinie.

– La création de nouveaux postes de travail doit être justifiée par une croissance de l'activité. Les entreprises ont défini des organigrammes précis qui limitent leur action en matière de recrutement de nouveaux travailleurs.

– Enfin la transformation la plus importante concerne la liaison qu'on tente d'établir entre la rémunération de travail et le volume de la production. Au niveau global, des indicateurs sont établis pour chaque entreprise en ce qui concerne la part de la masse salariale par rapport à la valeur ajoutée.

Ces nouveaux mécanismes introduisent une transformation importante dans la gestion de la force de travail au sein des entreprises publiques. Ils visent deux principaux objectifs :

– L'établissement d'une liaison entre le volume du travail et le volume de l'activité.

– L'établissement d'une liaison entre la rémunération du travail et le résultat de l'activité.

3.2. Les mécanismes concernant le capital

Comme pour le travail, de nombreuses mesures ont permis de redéfinir d'une certaine façon la nature du capital utilisé par l'entreprise :

– La redéfinition du patrimoine de l'entreprise restructurée a nécessité un véritable inventaire de tous les actifs réels et financiers de cette entreprise. Ce qui a permis à l'entreprise de redéfinir ses besoins en fonds propres et en fonds de roulement.

– L'entretien et la maintenance des équipements deviennent un objectif de gestion. Les difficultés d'importation d'équipements complets introduisent un nouveau rapport du travailleur à la machine. Celle-ci n'est plus un simple objet de consommation. Elle devient un outil de production.

– Les stocks de matières premières et de produits semi-finis sont de plus en plus surveillés. Ils ont fait l'objet de réglementation notamment par la définition de normes à respecter. Ces normes servent à définir les besoins de financement des entreprises. Par ailleurs, accumuler des stocks, semble devenir dans la "conscience collective" une mauvaise gestion.

L'acquisition de crédits pour financer des investissements n'est plus automatique pour l'entreprise. Celle-ci ne peut entamer un investissement sans tenir compte de ses propres moyens de financement. Les dernières mesures concernant les investissements décentralisés et les modalités d'autofinancement vont dans ce sens. Maintenant, l'entreprise peut opérer un investissement décentralisé par autofinancement total ou partiel sans suivre les mêmes procédures d'individualisation auprès du Plan. Ce qui traduit un changement important dans les mécanismes d'investissement.

– Dans le même ordre d'idée, il y a maintenant une distinction entre les investissements liés à la production ou à l'activité de l'entreprise et devant être assumés par cette dernière par autofinancement ou à crédit et les investissements nécessaires comme la formation et les infrastructures environnantes mais financés par le budget de l'Etat. Cette distinction permet à l'entreprise de ne prendre en charge que le financement des investissements directement liés à son activité.

– Depuis septembre 1986, de nouvelles conditions de crédit ont été arrêtées. Les plus importantes concernent le nouveau système des taux d'intérêt qui décourage certaines formes de crédit et encourage l'épargne des entreprises et des ménages. Avec les nouveaux taux d'intérêt, la pratique découvert bancaire devient prohibitive pour les entreprises. Ces mesures vont dans le sens d'une plus grande orthodoxie financière et tendent à miner "la gratuité" du capital dont peut bénéficier l'entreprise.

Ces nouveaux mécanismes tendent à transformer le rôle et la place du capital productif et du capital-argent au sein de l'entreprise. Ils visent trois objectifs précis :

– La redéfinition du stock du capital productif et sa liaison avec le niveau d'activité de l'entreprise,

– La valorisation de ce stock. Dans un premier temps, il s'agit de maximiser le rendement du capital dont dispose l'entreprise.

– La circulation du capital-argent est soumise à de nouvelles conditions.

3.3. Les mécanismes concernant la marchandise

De nouvelles modalités régissent la production.

– L'entreprise est de plus en plus soucieuse de la demande et des débouchés pour ses produits. De nombreuses études de marché sont lancées. Elle ne doit plus produire n'importe quoi pour des clients qui n'existent pas. Elle doit satisfaire des besoins. La gestion commerciale commence à prendre de l'importance au sein de l'entreprise.

– La planification de la production devient un impératif important. Le plan de production est formulé à différents niveaux de l'entreprise. Il est l'objet d'une discussion importante car il sert de base à la détermination des primes.

– L'amélioration de la qualité des produits est à l'ordre du jour, de nombreuses mesures ont été prises pour encourager cette amélioration au niveau des unités de production. Des séminaires sont organisés dans tous les secteurs pour sensibiliser les entreprises sur cet aspect de la production. Des cercles de qualité commencent à se généraliser dans les lieux de production.

– Le marketing entre également dans l'entreprise. La publicité devient un instrument commercial ordinaire. Une nouvelle logique commerciale semble se dessiner pour amener l'entreprise à se déplacer vers le client et mettre fin à la logique de monopole qui confine l'entreprise dans un rôle de "répartiteur" et oblige les clients à s'inscrire dans une liste d'attente. Dans ce sens, les entreprises sont également sensibilisées pour développer une politique d'exportation.

– La marchandise semble acquérir un statut particulier. Auparavant, la circulation de marchandises entre les entreprises publiques se réalisaient sans circulation monétaire de manière presque générale^[23]. Maintenant, l'entreprise peut bloquer la livraison de nouvelles marchandises si les créances ne sont pas honorées. Du moins c'est un processus qui commence à se développer notamment par la pratique des effets de commerce.

Ces mesures tendent à donner un nouveau visage à l'activité de production pour qu'elle devienne l'activité principale de l'entreprise industrielle.

3.4. Les mécanismes concernant le résultat

De nombreuses mesures concernent directement et indirectement le résultat de l'entreprise.

– Si au cours du débat sur le bilan décennal 1967-1978, une importante discussion a porté sur la nature du résultat à prendre en compte pour l'évaluation d'une entreprise, actuellement, le résultat le plus important semble être le résultat financier comme l'a précisé la Charte Nationale de 1986. Ce qui n'exclut pas l'importance des autres types de résultat (réalisation des objectifs de production, d'investissement,...). Il devient maintenant clair que la production de surplus financiers suffisants est une condition nécessaire pour le développement.

- Le système de prix commence à être réexaminé pour de nombreuses entreprises. Il aura des implications certaines sur les résultats financiers.
- L'Etat ne prélève plus 60 % des bénéfices (impôts sur le B.I.C.) depuis 1985 mais 55 % depuis 1987 (50 % en 1985 et 1986).
- Il y a la réintroduction de la contribution au budget de l'Etat. L'entreprise paiera 15 % du bénéfice net d'impôts après paiement de la participation des travailleurs aux résultats, pour le secteur industriel.
- Le résultat financier devient un indicateur de bonne gestion. Mais c'est le cash-flow (capacité d'autofinancement) qui est la notion principale de la gestion financière pour l'entreprise publique.

Cette nouvelle approche du résultat financier élimine certains mythes liés à l'activité de l'entreprise publique et remet celle-ci sur ses pieds en lui demandant d'assurer sa propre reproduction élargie.

En guise de conclusion

Nous avons énuméré les principaux éléments faisant partie du diagnostic formulé à propos de la crise de gestion dans les entreprises publiques.

Ces éléments ont servi de base de réflexion à toutes les approches émanant soit des institutions étatiques soit de travaux universitaires. Bien entendu, le terme de crise n'a pas été prononcé, mais ce processus a donné naissance à des transformations tellement importantes qu'elles ont impliqué un profond changement du mode de gestion au sein des entreprises publiques restructurées.

Les interprétations de ces éléments ne se sont pas développées dans le même sens. La restructuration des entreprises a été en grande partie menée sur la base des hypothèses de l'analyse financière.

Cet ensemble d'indications et les nouveaux mécanismes de gestion mis en place, concernant les facteurs de production (le travail, la gestion et le capital) et les résultats de l'activité économique (la marchandise et les résultats financiers) permettent de formuler l'hypothèse que la crise de gestion marquait la fin d'un mode de gestion ingénieuriste totalement orienté vers l'accumulation de facteurs de production. Le nouveau mode de gestion s'oriente vers la valorisation de ces moyens ou plus exactement, vers la valorisation du capital étatique. La crise a ouvert le passage d'un mode de gestion vers un autre. Ce passage ne se fera pas automatiquement. Les nouveaux mécanismes mis en place sont-ils adéquats pour opérer ce passage ?

Notes

[*] CREAD ISE ORAN

[1] Comme le capital international ou le capital privé national. Voir à ce sujet notre thèse d'Etat "la gestion de l'entreprise industrielle publique 1962-1982" 2 tomes, ISE Oran 1985 ; OPU 1987.

[2] A. HENNI, accumulation physique et accumulation financière, Cahiers de l'INFORE, ISE Oran 1986.

[3] De nombreux colloques, séminaires et journées d'études ont été organisés entre 1979 et 1982, pour plus de détail voir bibliographie dans notre thèse, op. cit.

[4] Synthèse du bilan économique et social 1967-1978, MPAT mai 1980 p. 11.

[5] S. P. THIERY, la crise du système productif algérien, thèse d'Etat es-sciences économiques, Grenoble 1982, p. 167.

[6] Calculs d'après Synthèse du bilan, op. cit.

[7] Ibid. p. 274.

[8] Rapport de la B.A.D. juin 1984.

[9] Rapport d'activité planifiée de la SNMC, 1967-1978, mai 1980.

[10] S. P. THIERY, régulation économique et rapport salarial, CREA, 1981.

[11] A. BENACHENHOU, les firmes étrangères et le transfert des techniques vers l'économie algérienne" séminaire CREA Oran 22/24 mai 1978, p. 46.

[12] A. SERRADJ, dossier intitulé "la toile d'araignée", Révolution Africaine n° 825 du 14/12/1979.

[13] F. YACHIR, les flux d'importation de technologie dans le secteur industriel public, Revue Algérienne...n° 4 - 1980, p. 647.

[14] Idem.

[15] S. CHIKHI, grève et société en Algérie ; 1969-1985, Les Cahiers du CREAD, n° 6 - 1986, p. 98.

[16] Calculs d'après chiffres cités in M. MADI, la gestion socialiste des entreprises en Algérie, 1971-1981, Thèse 3° cycle de sociologie, Université Paris VIII 1981 interview du Ministère du travail, El-Moudjahid, 19 nov. 1981. Révolution et Travail du 14 mars 1981.

[17] Interview du Ministre de la justice, El-Moudjahid 15/02/1981. Enquête intitulée "les dossiers de la cour des comptes : la face cachée du développement "El-Moudjahid du 19 au 21 octobre 1981.

[18] Pour une présentation systématique, cf. notre thèse, op. cit.

[19] Ministère des industries légères, Rapport sur les problèmes financiers des entreprises socialistes, 2 tomes, août 1978, p. 36.

[20] Ibid. p. 269

[21] Ministre des finances à la conférence des cadres gestionnaires tenue en février 1981, Revue financière, janvier 1981, p. 7.

[22] Résolution du congrès extraordinaire du Parti FLN, Revue Algérienne n° 3 - 1980.

[23] A. BOUYACOUB, l'endettement interentreprise, ISE Oran déc. 1984.

RACHID BENATTIG[*]

Les retours de migrants

Le cas des Algériens bénéficiaires de l'aide à la réinsertion

Introduction

Les retours volontaires dans les pays d'origine de travailleurs étrangers, établis régulièrement en France, se sont notablement développés ces dernières années.

Ce mouvement est étroitement lié à la mise en place d'un dispositif cohérent d'aide au retour, initié par les pouvoirs publics. Ce dispositif qui prévoit, principalement, une aide financière destinée à rendre opérationnel un projet de réinsertion individuel et dont l'octroi est subordonné à la conclusion d'une convention entre l'employeur et l'Office National d'Immigration, n'a pas suscité les mêmes réticences observées il y a quelques années. Cette aide qui cumule une participation des pouvoirs publics visant à couvrir, notamment, les frais occasionnés par le retour et le versement par les entreprises et les organismes sociaux d'indemnités de licenciement et de chômage, atteint dans la plupart des cas, un montant jugé suffisant, pour rendre possible un projet de retour promotionnel.

Des questions se posent sur les incidences de ce mouvement dont les Algériens ont formé la composante principale :

- Quel est le profil des candidats qui ont répondu positivement à l'offre de l'aide au retour et quels sont les facteurs incitatifs qui ont le plus pesé dans leur décision de rentrer définitivement dans leur pays d'origine ?
- Quels effets, positifs ou pervers, les retours de migrants provoquent-ils en matière économique, notamment sur le plan local ?
- Quelle utilisation les migrants, revenus au pays, font-ils de l'épargne constituée à l'étranger et dans quelles activités se reconvertissent-ils, compte tenu des contraintes locales rencontrées ?

Une première évaluation des retours volontaires, intervenus ces dernières années, à travers, notamment une analyse de cas, nous permettra d'apporter des éléments de réponse significatifs à toutes ces questions.

Chapitre I

Ceux qui restent et ceux qui partent

1. Quelques aspects de l'évolution de la population active algérienne en France : emploi, chômage, changement de statut socio-professionnel

A partir de 1973, le ralentissement de la croissance économique et la modernisation de l'appareil de production ont eu, pour effet, de réduire considérablement l'emploi salarié en France. Pour la seule période allant de 1973 à 1982, la chute globale du volume d'emploi a été estimée à 654.000 postes de travail dont près de la moitié étaient occupés par des étrangers[1]. Cette diminution se poursuit entre 1982 et 1985 : 123.000 emplois tenus par des étrangers disparaissent dans les établissements commerciaux et industriels de 10 salariés et plus[2], soit 13 % des effectifs recensés en 1982.

Les Algériens sont les plus fortement concernés par ces suppressions d'emploi. De 1973 à 1982, le nombre d'actifs salariés dans les entreprises de 10 salariés et plus, passe de 322.600 à 202.700 soit une perte de près de 120.000 emplois, représentant plus du tiers des effectifs initiaux alors que le recul pour l'ensemble des salariés étrangers, n'est que de 25 %. Ajoutons que les emplois perdus par les Algériens, durant cette période, ont représenté 38 % de l'ensemble des suppressions d'emploi recensées au détriment des étrangers.

Dans le secteur du bâtiment et des travaux publics où se concentre traditionnellement la main d'oeuvre algérienne, la baisse des effectifs est encore plus spectaculaire. De 1973 à 1983, le nombre de salariés algériens passe de 135.233 à 65.130, soit une réduction de plus de 50 % [3].

Cette érosion différentielle des effectifs salariés, selon la nationalité, se vérifie également au plan régional. Dans la région Rhône-Alpes, selon des indications statistiques récentes[4], l'emploi des étrangers dans les grands établissements industriels a diminué de 30 % globalement, entre 1982 et 1986. Les Italiens, les Algériens et les Yougoslaves ont vu leurs effectifs diminuer plus fortement que la moyenne régionale. En ce qui concerne les premiers, les départs à la retraite et la naturalisation expliquent, pour une part essentielle, la diminution des effectifs. L'explication qui vaut pour les Algériens est plutôt la perte d'emploi et, dans une moindre mesure, le retour au pays d'origine.

Une augmentation rapide du chômage a fait suite à la dégradation constante de la situation de l'emploi. C'est ainsi que le nombre de chômeurs étrangers est passé de 39.488 en 1973 à 290.923 en 1985, soit un accroissement de plus de 600 %. Les plus vulnérables à la montée du chômage ont été les Maghrébins dont le taux de chômage en 1982 était de 21,9 % pour les Algériens, 15 % pour les Marocains et 17,6 % pour les Tunisiens alors qu'il n'était que de 14 % pour l'ensemble des étrangers[5]. En 1985, le nombre de demandeurs d'emploi recensés était de 73.205 soit le quart de l'ensemble des

chômeurs étrangers. Leur proportion avait été encore plus importante dans les années antérieures, atteignant ou dépassant le tiers des effectifs totaux étrangers, avant de décroître régulièrement à partir de 1977.

De 1973 à 1985, le chômage des Algériens a connu deux phases essentielles à une forte progression, jusqu'en 1981, du nombre de demandeurs d'emploi qui a été multiplié par plus de 5 fois, passant de 13.398 à 71.024, a succédé une période d'accalmie à partir de 1982 qui a vu ces effectifs se stabiliser et même décroître sensiblement en 1985.

Comment s'explique le taux de chômage élevé des Algériens ? D'abord par leur concentration dans les secteurs qui ont supprimé le plus d'emplois : construction automobile, métallurgie, bâtiment et travaux publics, textile notamment. D'autre part, leur moindre qualification professionnelle les a davantage exposés aux licenciements consécutifs aux restructurations industrielles. Par ailleurs, de nouvelles catégories de demandeurs d'emploi comme les femmes et les jeunes de moins de 25 ans sont venues accroître le nombre de candidats au travail.

Les changements intervenus sur le marché du travail sanctionnent le rejet d'une main-d'oeuvre sans qualification à laquelle n'est ouverte aucune possibilité de reconversion professionnelle. Dans la composition de la population active algérienne, le poids relatif des salariés s'est trouvé amoindri à la suite des pertes d'emploi considérables enregistrées alors que la proportion des demandeurs d'emploi a augmenté sensiblement. La structure de la population active a évolué comme suit de 1976 à 1982 (effectifs en milliers).

	Salariés		Non salariés		Demandeurs d'emploi		Total des actifs	
- 1976	322.6	8 %	9,2	3 %	29,4	8 %	361,0	100 %
- 1982	278,0	76 %	13,5	4 %	74,6	20 %	366,1	100 %

Ces indications montrent que la proportion des non-salariés n'a pas varié fortement d'une période à l'autre, ce qui signifie que le changement de statut socio-professionnel n'a que faiblement contribué à la solution de leur problème d'emploi. Les données qui suivent le montrent à l'évidence.

Selon les statistiques du recensement de 1982, le nombre total des patrons étrangers de l'industrie et du commerce était de 62.580, seulement 4 % des actifs étrangers (la proportion correspondante pour les actifs nationaux était de 8 %). Ce nombre comprenait 31.000 artisans et 27.424 commerçants, le reste regroupant de petits entrepreneurs employant plus de 10 salariés, ce qui expliquerait qu'ils ne soient pas recensés avec les artisans. La répartition de cette

population, par nationalité, permet de distinguer deux grands groupes, celui des Européens du Sud à majorité artisans (80 %) et celui des Maghrébins dont la plupart exercent l'activité de commerçants (70 %). Les Algériens, au nombre de 8.960, représentaient à cette date, le tiers de l'ensemble des commerçants étrangers et les deux tiers des commerçants maghrébins. L'activité artisanale n'était encore exercée que par une infime minorité des actifs algériens, comme le montrent les statistiques disponibles [6].

RÉPARTITION DES ARTISANS ALGÉRIENS PAR ACTIVITÉ

	au 1/1/1983	au 1/1/1984
Alimentation	174	193
Travail des métaux	85	104
Textiles, cuir et habillement	92	116
Bois et ameublement	21	21
Autres fabrications	41	45
Bâtiment	1.402	1.461
Services	988	1.122
Autres activités	21	24
Ensemble des artisans algériens	2.824	3.086
Ensemble des artisans étrangers	30.449	30.459

Les artisans algériens représentaient en 1983 et 1984, 9 et 10 % de l'ensemble des artisans étrangers et étaient surtout concentrés dans les activités du bâtiment (près de 50 % d'entre eux y étaient recensés). A partir de 1984, suite à des mesures de libéralisation prises par les autorités françaises en matière d'accès des étrangers aux métiers de l'artisanat, le nombre des candidats à la création d'entreprises a sensiblement augmenté. De 1983 à 1985, le nombre d'immatriculations d'étrangers dans les chambres de métiers est passé de 3.900 à 7.788, soit un quasi doublement et le passage de 6 à 8,6 % du total des nouvelles immatriculations [7]. Les Algériens comptent parmi les principales nationalités concernées par ce mouvement : sur les 7.788 immatriculations enregistrées en 1985, celles des seuls Algériens atteignaient 706 soit 9 % ce qui équivaut à leur poids relatif au sein de la population des artisans étrangers. Cependant, cet accroissement important de nouveaux entrepreneurs ne signifie pas une promotion économique et sociale décisive. Dans beaucoup de cas, en effet, ces entreprises ne survivent que quelques mois, ainsi qu'en témoignent les statistiques sur les radiations.

En dépit de la fragilité économique de ces nouvelles entreprises, la montée des travailleurs indépendants ne saurait être interprétée comme un feu de paille, un projet sans lendemain, dans la plupart des cas, sanctionné massivement par le rejet du marché. Une appréciation plus nuancée est apportée par l'auteur d'une étude récente [8] analysant les processus qui ont conduit les étrangers à s'installer dans les métiers indépendants. Ce changement de statut socio-professionnel a d'abord, pour cause, le déclin, dans tous les pays occidentaux industrialisés, des opportunités de travail salarié offertes à la population immigrée. L'autre facteur qui a facilité la création de

nouvelles activités est la permanence d'une demande spécifique de la population immigrée en matière de prestations et services divers. Nombre de nouveaux artisans et commerçants achèvent leur vie active dans ce nouveau statut, après avoir été, longtemps, ouvriers, et leur promotion résulte autant de leur dynamisme personnel que de l'existence d'une clientèle de même origine ethnique et culturelle. Ces facteurs explicatifs sont également avancés dans une étude sur les commerçants maghrébins et asiatiques installés en France[9]. En ce qui concerne les Maghrébins, la perte de l'emploi salarié, ou la crainte de le perdre, a ainsi joué comme un puissant stimulant à la création d'une activité indépendante s'appuyant, généralement, sur la communauté du pays d'origine. Cependant, une partie de ces créations d'entreprises commerciales résulte de l'initiative de promoteurs qui ne sont pas issus de l'immigration. Ces commerces satisfont surtout la demande en biens de consommation et services, d'une clientèle des pays d'origine, de passage en France.

Qu'il s'agisse de l'artisanat ou du commerce, il faut distinguer dans les installations récentes, les cas où se manifeste un authentique esprit d'entreprise de ceux, malheureusement beaucoup plus nombreux, où le passage de la condition de salarié au statut de travailleur indépendant ne correspond pas à une véritable promotion, mais à une nouvelle situation marquée par la précarité et l'incertitude du projet.

2. Eléments statistiques sur les retours intervenus depuis 1984

La déstabilisation économique d'une partie importante de la population immigrée a remis à l'ordre du jour la question de la réinsertion dans les pays d'origine. Cette évolution a été facilitée par différentes mesures incitatives dont la pièce maîtresse est l'existence depuis 1984, d'un dispositif cohérent d'aide au retour, mis en place par les pouvoirs publics. Ce dispositif, qui prévoit principalement une aide financière, destinée à rendre opérationnel un projet de réinsertion individuel, et dont l'octroi est subordonné à la conclusion d'une convention entre l'employeur et l'Office National d'Immigration, ne suscite pas les mêmes réticences de la part des travailleurs algériens que pour l'aide au retour dans sa version initiale (se limitant à octroyer une prime aux candidats au retour dans leur pays d'origine).

Selon les indications de l'Office National d'Immigration[10], le nombre des étrangers ayant demandé et obtenu l'aide au retour du 1er juin 1977 au 1er janvier 1981, s'est élevé à 86.019 personnes dont seulement 2.604 (soit 3 %) de nationalité algérienne. C'est la modicité de la prime proposée par le gouvernement français qui explique le nombre très réduit de candidats.

Avec l'adoption du nouveau dispositif en 1984, l'accroissement considérable du nombre de volontaires algériens au retour semble traduire un très net changement d'attitude vis-à-vis des propositions émises par les pouvoirs publics. En effet, sur les 25.935 retours intervenus dans le cadre de l'aide publique à la réinsertion, de 1984 à fin juin 1987, 10.790 (soit 42 % de l'ensemble des candidats) concernent les seuls Algériens.

Faut-il, pour autant, interpréter l'accroissement du nombre des retours comme un mouvement qui amorce le reflux d'une partie des actifs installés en France ? L'analyse des caractéristiques des candidats à la réinsertion qui ont mis à exécution leur projet, nous permet de mieux cerner les causes du retour et les facteurs qui l'ont provoqué. Il nous sera, ensuite, plus loisible de déterminer l'ampleur relative de ce mouvement et son évolution prévisible.

Selon les statistiques recueillies auprès de l'office National d'Immigration^[11], le nombre de travailleurs algériens bénéficiaires de l'aide au retour a évolué comme suit : 321 en 1984, 5.305 en 1985, 3.954 en 1986 et 1.210 au cours du premier semestre 1987 ; ces chiffres correspondent à une proportion croissante des Algériens par rapport à l'ensemble des bénéficiaires (33 % en 1984, 38 % en 1985, 45 % en 1986 et 53 % selon les données provisoires de 1987). Si l'on compte les membres de la famille accompagnant le bénéficiaire, le nombre total des retours dans le cadre de l'aide publique à la réinsertion a atteint 32.901 personnes, de janvier 1985 à fin juin 1987. Il faut mentionner qu'une minorité seulement de travailleurs ayant accepté l'aide au retour, vivaient en famille en France (13 % en 1985, 11 % en 1986, et 18 % en 1987). La situation familiale paraît ainsi avoir un rôle déterminant dans la décision des intéressés, la plupart, ayant sans doute, estimé leur réinsertion en Algérie moins problématique que la venue de la famille en France.

La grande majorité des candidats au retour travaillaient dans des entreprises, où les effets conjoints de la modernisation de l'appareil productif et de la baisse de la production se sont soldés par d'importantes réductions de personnel, peu ou pas qualifié. La plupart de ces travailleurs étaient employés en qualité d'OS, dans des secteurs sensibles, comme la construction automobile, le bâtiment et les travaux publics, et dans une moindre mesure, dans la métallurgie et le textile. Les trois quarts d'entre eux avaient plus de 41 ans au moment du départ, et résidaient, dans une proportion encore plus forte, depuis plus de 15 ans, en France. Originaires, principalement, de l'Est de l'Algérie, les bénéficiaires de l'aide publique à la réinsertion, provenaient de quatre principales régions : l'Île de France, Rhône-Alpes, Provence Côte d'Azur et la Lorraine. Avec le Nord et l'Alsace, ces régions sont celles où se concentre la population algérienne immigrée en France. Par ailleurs, les candidats au retour emmenaient avec eux des enfants âgés, pour la plupart de moins de 10 ans, favorisant, sans doute, la réalisation du projet familial qui bute dans de nombreux cas sur l'opposition affirmée des adolescents, peu motivés, par le retour au pays d'origine de leurs parents.

Les indications concernant les projets d'avenir des bénéficiaires de l'aide au retour montrent une préférence marquée pour le commerce alimentaire et le transport artisanal, ce qui traduit leur aspiration commune à l'installation dans une activité indépendante, consacrant par ce changement de statut socio-professionnel, une promotion sociale indéniable.

Les retours de candidats à la réinsertion ne constituent qu'une partie des flux enregistrés à partir de la France en direction de l'Algérie. Selon l'organe de presse de l'Amicale des Algériens en Europe [12], les retours définitifs seraient de l'ordre de 20.000, annuellement, depuis 1984. Ce nombre ne comprendrait pas les membres de la famille dans les cas de retour collectif. Les statistiques tenues par le Consulat d'Algérie à Lyon comptabilisent les retours définitifs intervenus dans la région Rhône-Alpes [13], en distinguant différentes catégories de résidents algériens. Les indications relatives à l'année 1986, montrent que les cas de retour définitif dans le cadre de l'aide publique à la réinsertion, ont représenté 48 % du nombre total des retours enregistrés (465 sur 966) et 54 % si l'on exclut une population marginale, représentée par des retraités, malades, commerçants, stagiaires et étudiants. Les retours spontanés d'ouvriers exerçant encore une activité salariée, avant le départ ou de chômeurs contraints au retour (25 % des personnes rentrées définitivement étaient dans cette situation) ne semblent, par conséquent, pas négligeables.

Selon des estimations antérieures, [14] les retours définitifs de travailleurs algériens étaient compris dans une moyenne annuelle variant de 7.840 à 10.960 dans la période précédant l'arrêt de l'immigration et de 16.500 à plus de 20.000, de 1975 à 1977.

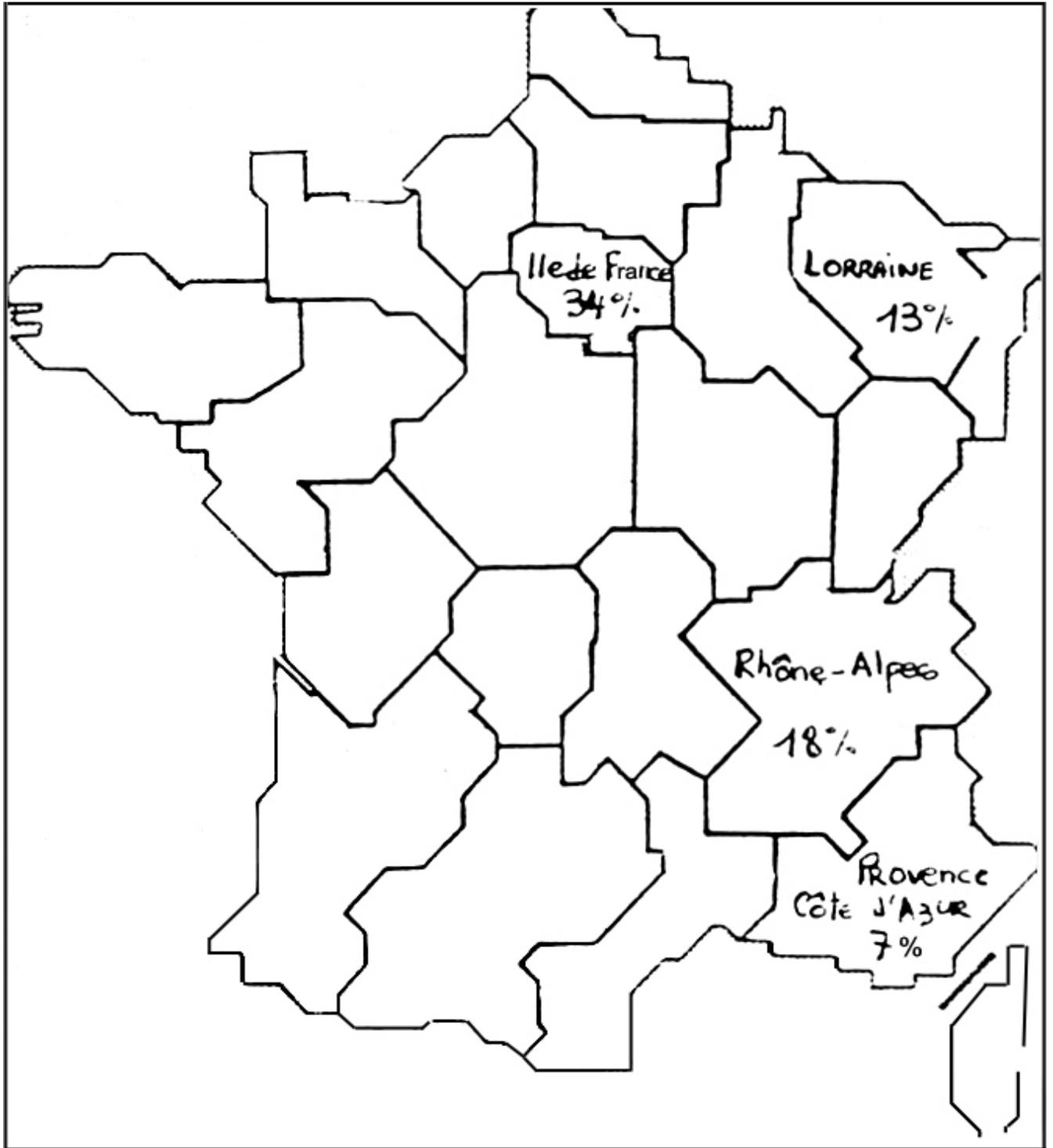
L'importance des licenciements dans les secteurs à fort emploi de la population étrangère et la montée corrélative d'un chômage à caractère structurel dans la population active immigrée, sans qualification professionnelle, ont, sans doute, puissamment contribué à augmenter le nombre des retours dans les pays d'origine, depuis une dizaine d'années, en dépit des résistances et des obstacles opposés à leur réalisation. Mais ces retours contraints n'ont compté, que pour une part réduite, dans les flux enregistrés : dans la plupart des autres cas, il s'agit de projets visant à réaliser un nouveau départ dans la vie professionnelle.

AGES DES INTÉRESSÉS

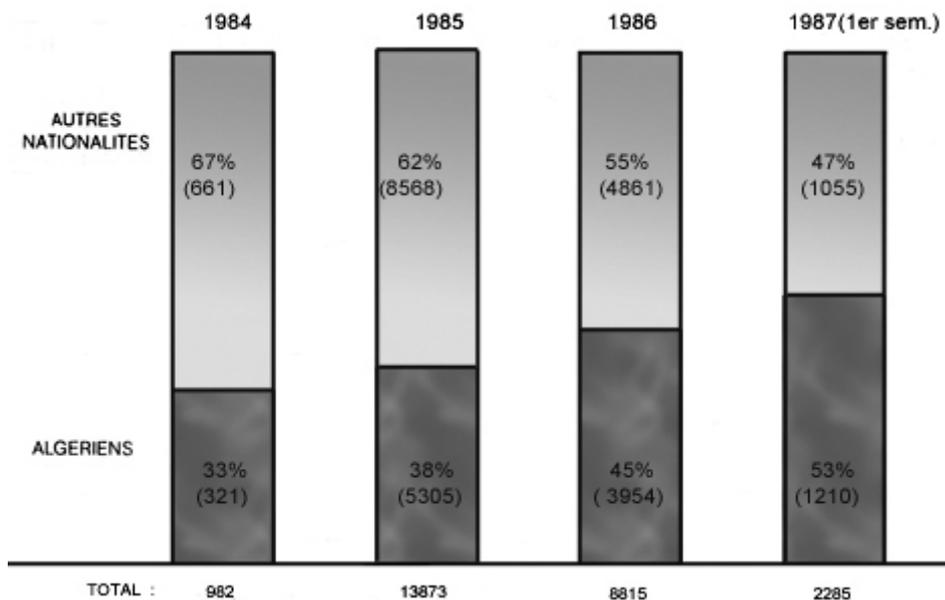
	1 41 ANS	41 ANS ET PLUS
1986	27 %	73 %
(1er sem.) 1987	22 %	78 %



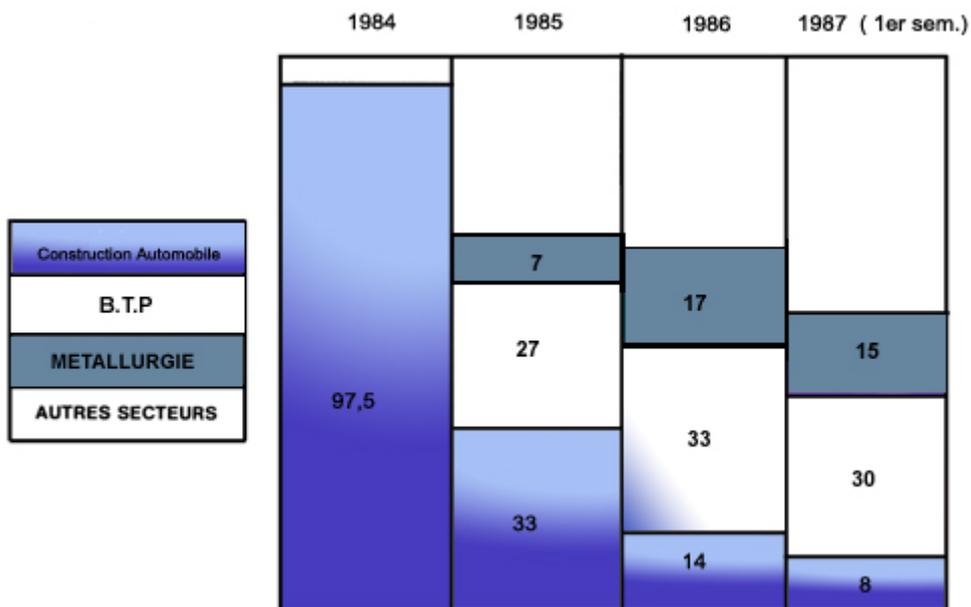
PRINCIPALES RÉGIONS DE RÉSIDENCE EN 1986



PROPORTION DES ALGÉRIENS DANS L'ENSEMBLE DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE AU RETOUR (ÉVOLUTION DE 1984 A 1987)



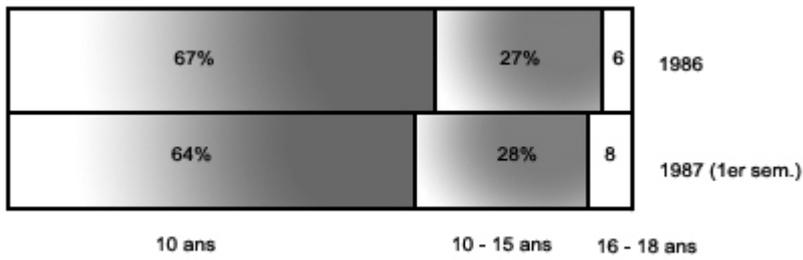
PRINCIPAUX SECTEURS D'EMPLOI



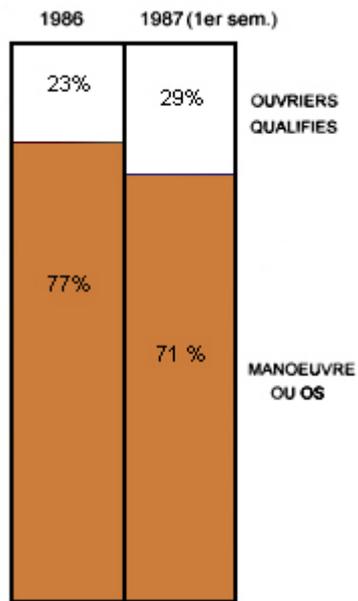
SITUATION FAMILIALE AVANT LE RETOUR



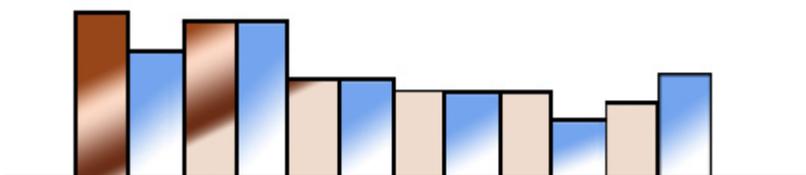
STRUCTURE D'ÂGE DES ENFANTS ACCOMPAGNANT LES PARENTS



QUALIFICATION PROFESSIONNELLE



RÉGIONS D'ORIGINE (en pourcentage)



PROJETS D'ACTIVITÉ AU RETOUR EN ALGÉRIE (EN POURCENTAGE)

48	26	AUTRES			1984
45	21	AUTRES			1985
52	11	13	10	AUTRES	1986
	8	18	8	AUTRES	1987 (1 ^{er} sem.)

	COMMERCE ALIMENTAIRE
	TRANSPORT ARTISANAL
	AGRICULTURE
	COMMERCE NON ALIMENTAIRE

SETIF TIZI-OUZOU BEJAIA
 MOSTAGANEM JJJEL
 CONSTANTINE

Chapitre II

Retours et développement : du mythe à la réalité ?

1. Le dispositif actuel de l'aide publique à la réinsertion et les résultats obtenus depuis sa mise en oeuvre

Le dispositif adopté en avril 1984 par le gouvernement français pour faciliter la réinsertion des travailleurs étrangers dans leur pays d'origine, comprend plusieurs volets. Il s'agit, en premier lieu, d'une aide publique consistant en diverses allocations destinées à couvrir tout ou partie des dépenses engagées par le bénéficiaire pour sa réinsertion, (frais de voyage et de déménagement, achat de matériel). A cette aide financière, s'ajoute le versement, en une seule fois, des allocations chômage correspondant aux deux tiers des droits non épuisés aux indemnités auxquelles le bénéficiaire aurait pu prétendre s'il était resté en France. Le dispositif prévoit enfin le paiement par l'employeur, dans le cas où existe une convention conclue par l'entreprise avec l'office National d'Immigration, d'une aide financière cumulable avec les indemnités de licenciement prévues par la loi.

Les statistiques disponibles montrent que c'est surtout en 1985 que les candidats au retour, dans le cadre de l'aide publique à la réinsertion, ont été les plus nombreux : près de 14.000 bénéficiaires et 33.700 départs avec les membres des familles, contre seulement 8.815 volontaires l'année suivante, pour un nombre total de départs de 19.900. En 1987, le ralentissement semble encore plus fort, puisqu'au premier semestre, il n'a été enregistré que 2.265 travailleurs et moins de 4.800 partants.

L'aide au retour est restée étroitement liée aux grandes vagues de licenciement [15] intervenues en 1984 et 1985 dans la construction automobile puis, dans une moindre mesure, dans le bâtiment, en 1986 et a surtout intéressé les travailleurs isolés dont la famille était restée au pays d'origine. Le dispositif actuel [16] semble avoir déjà attiré une grande partie des candidats potentiels. Les raisons de cette stagnation résident, surtout, dans l'incapacité des travailleurs, installés en France, avec leur famille, à mettre en oeuvre un projet de reconversion professionnelle et sociale dans le pays d'origine en raison, notamment, de l'opposition ouverte des autres membres de la famille. Il faut y ajouter le désintérêt relatif des entreprises depuis la suppression de l'autorisation de licenciement pour certaines d'entre elles. L'extension actuelle du dispositif aux chômeurs ne produira pas de résultats spectaculaires, en raison de la modicité de la prime qui sera offerte aux candidats. Financée par le Fonds d'Action Sociale, cette prime ne comprendra ni les indemnités de l'ASSEDIC ni les diverses allocations de l'aide publique. D'après le responsable de l'agence lyonnaise de l'Office National d'Immigration, cette aide au retour sera, dans tous les cas, inférieure à 50.000 francs, alors que le montant global de celle accordée aux travailleurs des entreprises, ayant conclu un accord avec l'ONI, variait le plus souvent de 100 à 200.000 francs, par bénéficiaire. Les réponses fournies par les quarante candidats algériens à la réinsertion, de retour au pays, montrent des variations plus importantes : le montant minimal indiqué est de 60.000 francs et le plus élevé atteint 180.000 francs. Le nombre total de bénéficiaires de l'aide publique à la réinsertion depuis sa mise en application en 1984, a concerné 25.935 personnes jusqu'à la fin du premier semestre 1987. Ce nombre ne représente qu'une infime minorité des actifs étrangers résidant en France, totalisant 1.600.000 individus.

Les retours intervenant dans le cadre de l'aide publique à la réinsertion ne représenteront plus qu'une fraction marginale de la population immigrée, si une partie significative des chômeurs actuels, estimés à plus de 300.000 [17] se décidaient à accepter l'offre d'aide à la réinsertion des pouvoirs publics en France. A moins de voir se développer une coopération entre les pays d'origine et d'accueil, appuyant les projets individuels, ou collectifs, utiles au développement local des régions d'émigration et auxquels les travailleurs expatriés pourraient être étroitement associés, tout porte à croire que les flux à venir iront en diminuant et concerneront le plus souvent des individus aux faibles ressources et sans projet d'avenir.

2. Les retours organisés : l'expérience du passé

La mise en oeuvre du premier plan quadriennal en Algérie ayant mis en évidence que le déficit important de main-d'oeuvre qualifiée agissait comme un blocage essentiel des réalisations industrielles, l'un des moyens envisagés par les pouvoirs publics pour surmonter ce goulet d'étranglement a été l'appel aux travailleurs émigrés. Dès le début des années 1970, plusieurs sociétés nationales avaient chargé des missions d'étude d'évaluer, dans des secteurs d'activité

particuliers, l'importance de cette main-d'oeuvre résidant en France. Quelques années plus tard, sous l'égide du Ministère du travail, une prospection systématique fut organisée dans le pays d'accueil, dans le but d'attirer les travailleurs qualifiés qui faisaient largement défaut dans les nouvelles entreprises algériennes.

Les contrats de travail proposés à ceux qui acceptaient les conditions offertes, comportaient des garanties concernant la rémunération, la prise en charge des frais de transport du candidat et des membres de sa famille et, dans certains cas, la mise à disposition d'un logement. A ces avantages, s'ajoutaient des facilités douanières en matière d'importation de biens de consommation divers.

Un bilan de ces actions, dressé à la fin des années 1970^[18], a montré que cet appel n'a été entendu que par une petite minorité, si l'on considère le poids relatif de la main-d'oeuvre qualifiée dans la structure de la population active algérienne, résidente en France. En effet, le nombre de travailleurs recrutés a atteint 7.000 personnes environ, alors que celui de l'ensemble des ouvriers qualifiés employés dans les entreprises françaises était de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers. Le recensement général de la population de 1982 indiquait, ainsi l'existence de 84.680 ouvriers qualifiés, de 1.520 techniciens de nationalité algérienne, soit 27 % de la population active correspondante. De plus, les recrutements opérés n'ont pas signifié, dans tous les cas, une réinsertion au contexte de l'entreprise, entraînant le retour en France, d'une partie de ceux qui avaient tenté une réinsertion professionnelle.

Les raisons des faibles résultats obtenus par cette campagne de recrutement, qui a duré plusieurs années, sont diverses et parfois multiples : rémunération jugée insuffisante par rapport au salaire perçu en France, difficulté de se loger, problèmes de scolarisation des enfants etc. Mais cette entreprise a surtout révélé les limites d'une réinsertion prise en charge et gérée par l'administration, en même temps qu'elle mettait à nu la contradiction essentielle d'un projet, visant à provoquer le retour de la population émigrée la mieux insérée dans le pays d'accueil. Il est intéressant de noter, par ailleurs, qu'au cours de cette période, le nombre de retours spontanés a été beaucoup plus élevé que celui des retours organisés^[19], ce qui tend à prouver que le retour est, d'abord un projet, individuel, relativement indépendant de la conjoncture économique des pays d'accueil et d'origine et de leurs politiques incitatives.

Bien que son champ d'intervention soit encore plus réduit, la coopération inter-étatique peut, également, faciliter la réinsertion des travailleurs immigrés, désireux de rentrer dans leur pays. Dans le cas des relations algéro-françaises, des expériences de formation-réinsertion menées de 1975 à 1980, ont donné des résultats concluants. Ces formations dispensées dans des établissements français ont concerné 2.429 candidats au retour relativement qualifiés et se préparant à occuper des emplois déterminés en Algérie, tels que soudeurs de pipe-line, chauffeurs de transports en commun, secrétaires, comptables, formateurs etc...

Le succès de cette opération[20] a tenu au fait que le contenu et la durée de la formation ont été arrêtés, conjointement, par les deux pays et correspondent à des besoins identifiés en Algérie ; ces opérations ont trouvé, cependant, rapidement, leurs limites en raison, d'une part, de la difficulté de perpétuer les modalités de financement des actions de formation et, d'autre part, des problèmes de recrutement de candidats possédant un niveau de qualification suffisant.

Les tentatives de provoquer les retours d'immigrés dans leur pays d'origine, dans une perspective de promotion professionnelle ont, surtout, concerné l'activité salariée. Ce n'est, pourtant pas, l'occupation que préféreraient exercer, dans leur majorité, les travailleurs qui choisissent de rentrer dans leur pays : la création de petites entreprises et de commerces ont davantage leur faveur, comme l'ont montré de nombreuses enquêtes.

La gestion administrative des retours de migrants, assumée par le seul pays d'origine ou en coopération avec le pays d'accueil, peut atteindre quelques objectifs ponctuels, mais sans jamais parvenir aux résultats escomptés par les initiateurs. Les raisons de ce faible impact résident dans le décalage entre les préoccupations des pouvoirs publics et les aspirations des migrants. Faut-il en conclure que les retours de travailleurs dans leur pays n'ont aucune incidence économique véritable ?

3. Migrations et développement économique

Cet impact économique est, le plus souvent, analysé à travers les retombées des transferts effectués par les migrants dans le pays d'origine.

3.1. Le poids des transferts

L'importance des transferts d'une partie des revenus des travailleurs immigrés vers leur pays est soulignée par de nombreuses études qui s'appuient notamment sur des statistiques financières fournies par les établissements spécialisés des pays d'accueil. En France, selon les données du Ministère de l'Economie et des Finances et de la Banque de France, ces transferts monétaires ont connu une rapide augmentation de 1976 à 1981 et un ralentissement marqué à partir de 1983. Les pays du Maghreb ont reçu en 1983 4,3 milliards de francs soit 27 % environ du montant total des économies transférées par les travailleurs étrangers en France[21].

La contribution des diverses nationalités représentées en France est très variable et s'explique par la durée du séjour, qui modifie progressivement les projets de vie des immigrés, notamment en ce qui concerne la question du retour. Selon les indications d'une étude réalisée en 1976[22], la part des transferts monétaires équivalait, à cette période, à près de 4 mois de revenu total pour les Marocains et près de 3 mois pour les Tunisiens. Ce revenu comprenait, non seulement une partie du salaire du chef de famille, mais, également,

le revenu éventuel du conjoint ou d'un autre membre de la famille ainsi que les prestations sociales reçues en France. A l'inverse des Marocains ou des Tunisiens qui font partie, avec les Yougoslaves et les Turcs, des vagues migratoires les plus récentes en France, les Espagnols et les Italiens représentent les nationalités les moins concernées par les transferts d'une partie de leur épargne. Il s'agit d'individus dont l'insertion dans le tissu social français est en voie d'achèvement.

L'analyse des flux monétaires ne saurait se réduire à celle des transferts comme le montre l'exemple des Algériens. En effet, la pratique généralisée du change parallèle induit une très forte sous-estimation des flux réels sous forme monétaire, mais aussi de biens d'équipement et de consommation. Les flux financiers mesurés par les instruments comptables des pays d'immigration devraient, selon les conclusions d'une enquête réalisée par sondage, en 1975-1976, auprès de travailleurs étrangers, de huit nationalités, être majorés de 60 % par rapport aux indications officielles [22].

La capacité d'épargne des immigrés décroît à mesure que leur insertion dans le pays de résidence augmente. La situation familiale et les conditions de logement jouent, à cet égard, un rôle déterminant.

Il n'existe pas d'études sur l'épargne non transférée vers le pays d'origine. Les éléments constitutifs et la valeur moyenne du patrimoine des étrangers résidant en France, en particulier des ouvriers salariés, ne sont pas connus. On peut, tout au plus, constater au cours de ces dernières années, une participation significativement plus importante des étrangers, établis en France, dans la création de commerces et d'entreprises artisanales. Mais cette évolution ne signifie pas que tous ces investissements sont réalisés par d'anciens salariés. Dans nombre de cas, il s'agit d'initiatives prises par des promoteurs, déjà installés en tant que tels, dans le pays de résidence ou, en ce qui concerne les Algériens, notamment, d'hommes d'affaires non résidents désireux de prendre pied en France, tout en restant domiciliés dans le pays d'origine.

Les études sur les migrations internationales sont unanimes à considérer comme important pour le pays d'origine l'apport des devises lié à l'émigration. Quelques données suffisent à le montrer. En Yougoslavie par exemple les émigrés ont transféré vers leur pays 21 milliards de dollars de 1970 à 1980 ce qui représente environ le quart des rentrées des devises du commerce extérieur [22]. Selon d'autres indications [23], les transferts dus aux migrants contribuent, pour une part essentielle à la couverture du déficit du commerce extérieur de pays comme le Portugal, la Turquie ou la Yougoslavie. Par ailleurs, la part des importations financées par ces fonds est importante pour ces deux derniers pays puisqu'elle variait, de 1978 à 1982, entre le quart et le tiers de la valeur totale des importations.

Les retombées des transferts sur le système productif sont difficiles à évaluer au niveau macro-économique. Cette évaluation est plus aisée au niveau des régions à forte tradition migratoire externe,

particulièrement en ce qui concerne l'impact sur l'emploi, les revenus et la consommation des ménages. Un exemple parmi d'autres : dans une commune rurale d'Algérie, les envois monétaires de l'étranger ont représenté, en moyenne, l'équivalent de deux fois et demi les ressources financières distribuées par les autorités locales dans les chantiers publics de travaux temporaires, entre 1974 et 1979 [24].

Le souci commun des pays d'émigration est de canaliser les transferts en provenance de l'étranger vers des projets de développement. Divers avantages fiscaux et financiers sont consentis aux migrants dans le but d'attirer l'épargne réalisée à l'extérieur et son investissement productif. Mais les expériences tentées, dans ce domaine, par de nombreux pays, ont montré la faible efficacité de ces politiques. A titre indicatif, selon un bilan portant sur quelques pays d'immigration, les créations d'emploi générées par le concours des migrants seraient de l'ordre de 100.000 environ pour plus de 5 millions d'immigrés en Europe. De plus, ces emplois ont un coût élevé et ne contribuent pas à modifier l'environnement économique local pour les raisons suivantes : localisation dans le "petit tertiaire", faible incidence du mode d'exploitation dans l'agriculture, technologies artisanales ou importées dans l'industrie. Les facteurs explicatifs, les plus pertinents de cet impact, réduit en matière de développement économique, résident notamment dans l'absence d'une assistance technique et d'un soutien financier aux promoteurs, et dans l'inexistence d'une planification régionale intégrée.

3.2. Retours et développement local

Le retour des migrants peut influencer favorablement le développement local essentiellement par deux sortes de moyens : la contribution à l'essor des entreprises en occupant un emploi qualifié offert sur le marché et la création de nouvelles activités productives.

L'analyse des effets des retours de migrants dans les activités où leur contribution semblait devoir produire des résultats positifs montre que ces incidences ont été très largement surestimées. Les études qui dressent un bilan de l'impact socio-économique des retours dans quelques pays d'émigration convergent vers les mêmes conclusions. En ce qui concerne l'acquisition d'une qualification professionnelle à l'étranger, le constat général souligne le caractère peu probant des cas rencontrés. L'exemple des Marocains illustre cette situation comme l'a montré un auteur de ce pays [25]. La grande partie de ces travailleurs accomplit, en effet, dans les pays utilisateurs, de cette main-d'oeuvre des besognes ne nécessitant aucune formation dans des secteurs comme le bâtiment et les travaux publics, les mines, la métallurgie, l'agriculture ou les services domestiques où le principal effort est physique. La situation des Algériens n'est pas très différente à cet égard : les données du recensement de la population de 1982 indiquent que la proportion des ouvriers non qualifiés par rapport à la population active approche les 47 % soit un pourcentage presque identique à celui concernant les Marocains (48 %). La présence dans les pays d'accueil d'un nombre important de travailleurs qualifiés dont certains ont été formés dans le pays d'origine, avant leur recrutement

à l'étranger, ne signifie pas qu'ils seront d'un apport quelconque car très peu d'entre eux mettront à exécution un projet de retour.

Des études de l'OCDE sur le Portugal, l'Italie, la Grèce et la Turquie mettent également en évidence que l'acquisition d'une formation professionnelle qualifiante reste largement un mythe. Peu de réinsertion professionnelle dans des emplois qualifiés se réalisent dans les cas observés (région des Pouilles en Italie, Séville en Espagne etc...). Plusieurs auteurs soulignent que les moyens consacrés à la formation professionnelle des travailleurs immigrés sont notoirement insuffisants. Par ailleurs la formation dispensée à un nombre réduit d'étrangers s'apparente davantage à une pré-formation en ce qu'elle réserve une place importante à l'initiation linguistique[25]. Cependant cette formule est inévitable au moins dans un premier temps en raison de l'importance de l'analphabétisme parmi les immigrés.

Qu'en est-il des créations d'activités ?

Le constat n'est pas plus favorable. L'idée générale qui sous-tend les diverses conclusions des enquêtes réalisées dans divers pays est que le retour a rarement, sinon jamais un effet d'entraînement en matière de développement économique dans les régions concernées, mais qu'il peut s'inscrire utilement dans des dynamiques locales de production et de services. Des exemples, dans les trois pays du Maghreb, le montrent à l'évidence.

En Algérie, une étude[27] portant sur une région d'émigration a montré que l'apport financier des émigrés contribuait au renforcement de petites entreprises familiales, dans des activités liées à la construction exploitation de carrières, de stations de concassage pour la production de gravier, unités de parpaing et ateliers de menuiserie pour la fabrication des éléments en bois utilisés dans la construction. Il faut noter, cependant, que ces initiatives économiques s'inscrivent dans des stratégies familiales cohérentes de maximisation des revenus par le cumul de nombreuses activités, et où les ressources, issues de l'émigration, ne sont pas déterminantes.

La Tunisie connaît, actuellement, un contexte où l'initiative de petits entrepreneurs[28] industriels a pris le relais des entreprises modernes dont la production est en stagnation. Ces entreprises artisanales, concentrées dans le secteur de la construction, mais présentes également dans quelques activités manufacturières, comme la fabrication des chaussures, participent, pour une part croissante, à la production et à l'emploi. Le trait marquant de ces nouvelles activités dont l'essor est remarquable dans quelques régions intérieures du pays est leur capacité d'innovation en matière technologique, ce qui semblerait indiquer l'émergence d'un processus "d'industrialisation rampante" plus efficace et mieux maîtrisé que celui géré par les technologies importées. Ce contexte est de nature à faciliter, grandement, les projets de création de nouvelles activités envisagées par les migrants de retour dans leur pays.

Une enquête récente [29] conduite auprès d'une dizaine de salariés et de travailleurs indépendants marocains, installés en France durant une dizaine d'années et de retour au pays, montre que les projets initiés ont, parfois, une envergure inattendue. C'est ainsi que le coût de chacun d'eux variait de 300.000 à 4 millions de francs, financé en partie, par l'épargne, régulièrement constituée, lors du séjour en France, au prix de grandes privations. La plupart des immigrés marocains de l'échantillon vivaient, en effet, seuls, dans ce pays, et s'astreignaient à des dépenses minimales (de l'ordre de 1.500 francs par mois, pour certains).

Anciens manoeuvres ou OS, plus rarement ouvriers qualifiés, artisans et petits commerçants, ces promoteurs ont conçu des projets dans diverses activités comme le tourisme, la construction, l'élevage, la peinture, l'artisanat alimentaire, la restauration etc... Gérées, le plus souvent, sur un mode familial plutôt qu'individuel, ces entreprises ont créé, directement, dans les régions d'implantation, un nombre d'emplois non négligeable. Le choix des activités est lié, le plus souvent, aux activités traditionnelles des groupes familiaux et aux métiers appris en France par les migrants.

Les observations faites, en Algérie et au Maroc, paraissent indiquer que le secret des réussites, en matière de création de nouvelles activités dans les régions d'émigration, réside surtout dans la capacité d'accueil de ces projets, par les familles demeurées sur place. Ce facteur paraît plus déterminant que la constitution d'un capital ou la qualification professionnelle acquise à l'étranger.

Chapitre III

Projets économiques et réalités locales. L'analyse de 40 cas

Une enquête directe réalisée auprès d'un échantillon de 40 bénéficiaires de l'aide publique à la réinsertion rentrés au pays en 1984, 1985 et 1986 permet de rendre compte des conditions générales de réinstallation de ces travailleurs dans leurs régions d'origine et, notamment de la réalisation de leurs projets de création de nouvelles activités. Cette enquête qui s'est basée sur le recueil d'une liste de 200 personnes enregistrées au Consulat Général d'Algérie de Lyon parmi celles ayant effectué les formalités de changement de résidence, s'est volontairement limitée à quelques wilayate de l'Est du pays où le nombre des retours, dans le cadre du dispositif, mis en place, par les pouvoirs publics, en France était statistiquement le plus significatif. En 1986, par exemple, les seules wilayate de Sétif, Béjaia, Bordj-Bou-Argeridj et Tizi-Ouzou regroupaient environ un tiers de l'ensemble des retours définitifs. Cette forte représentation de migrants originaires de ces régions ne reflète pas seulement leur concentration dans la région Rhône-Alpes mais aussi leur poids particulier dans l'ensemble de la population algérienne résidant en France.

1. Retours et économie souterraine : une conjoncture favorable aux activités spéculatives

Trois facteurs ont pesé en faveur de l'acceptation de l'aide au retour par les candidats intéressés. Le premier a trait au chômage qui a affecté, tout particulièrement, les travailleurs étrangers au cours de cette dernière décennie. La perte de leur emploi enlevait, surtout à ceux qui résidaient seuls en France, toute raison d'être à leur présence dans ce pays, car la perspective de retrouver un travail était devenue caduque depuis de nombreuses années pour des salariés sans qualification professionnelle. D'autre part, l'aide au retour a constitué pour des travailleurs licenciés, récemment, ou menacés de l'être, une opportunité d'autant plus intéressante qu'elle ouvrait la voie à une stratégie de reconversion professionnelle dans le pays d'origine. Enfin, les facilités spéculatives offertes par les importations invisibles, en direction de l'Algérie ont laissé espérer à certains travailleurs des gains substantiels, une fois de retour au pays.

Le développement de l'économie souterraine a des causes multiples. Elle est facilitée d'abord par la pénurie ou l'inexistence, sur le marché national, de biens de consommation très recherchés par les ménages dont les revenus se sont fortement accrus après la fin des années 1960. Ces biens de consommation qui touchent les véhicules particuliers, le mobilier, les appareils ménagers, l'électronique grand public etc..., ne sont pas libres à l'importation, ce qui a généré des circuits parallèles plus ou moins tolérés par les autorités. Ces circuits se sont notablement développés ces dernières années, à la faveur des mesures de libéralisation concernant l'importation de certains biens de consommation et de l'instauration, après la suppression des autorisations de sortie du territoire, d'une allocation annuelle, en devises, à chaque citoyen se rendant à l'étranger. La présence d'une communauté algérienne importante en France a donné, avec le développement du change parallèle, un essor considérable à ces importations invisibles. Les quelques données qui suivent en montrent l'ampleur.

Selon certaines sources[30], l'épargne annuelle réalisée par les Algériens, en France serait de l'ordre de 7 à 10 milliards de francs. Cette estimation se base sur la comparaison de l'épargne transférée par les travailleurs marocains (4,8 milliards de francs en 1986) dont le nombre total est sensiblement inférieur à celui des Algériens (558.741 contre 724.960 au 31 décembre 1985, selon le Ministère français de l'intérieur). Appartenant, pour la plupart, aux vagues les plus récentes de l'immigration, les travailleurs marocains se caractérisent par une capacité d'épargne particulièrement élevée et des transferts de revenus très importants vers le pays d'origine. L'attitude des Algériens est sensiblement différente, la longueur du séjour en France et le regroupement familial ayant notamment contribué à modifier leur comportement traditionnel. Cependant, même si l'épargne réalisée par les salariés et les autres actifs de nationalité algérienne ne peut être approchée avec précision, il n'en demeure pas moins qu'elle constitue la source principale des transactions financières parallèles qui

alimentent les flux de biens destinés aux ménages. L'épargne des particuliers algériens, résidant en France, n'est pas la seule source de financement des importations de biens en Algérie. S'y ajoutaient, ces dernières années, les dépenses issues des allocations touristiques en devises, exportées par les résidents du pays et dont la valeur était estimée à 1,6 milliards pour la seule période estivale[31]. Selon les indications[32] d'une étude récente, portant sur le quartier Belzunce à Marseille, 6 à 8 milliards de francs auraient été dépensés par les touristes algériens, dans cette ville, en 1985.

L'importation de véhicules constitue la préoccupation prioritaire des ménages. Leur acquisition emprunte, à l'heure actuelle, deux voies possibles qui ont pris la relève des importations réalisées par l'Etat. La première est la procédure de l'AIV (autorisation d'importation de véhicules) par laquelle ont été acquis de 1983 à 1986, 75.601 véhicules. La seconde est celle du changement de résidence réservée, théoriquement, aux ressortissants algériens résidant à l'étranger et désireux de rentrer définitivement au pays : 107.647 véhicules introduits dans ce cadre, durant la même période, contre par exemple 271.900 importés par l'Etat, de 1980 à 1986[33]. Pour la seule année 1985, les importations de véhicules particuliers auraient représenté la valeur de 8 milliards de francs français.

Le développement d'une économie souterraine entre la France et l'Algérie offre de nombreuses opportunités, spéculatives, à des promoteurs d'un type nouveau, spécialisés dans la fourniture de biens de consommation importés. Comme les autres résidents algériens en France, les travailleurs émigrés participent ponctuellement à des opérations qui leur fournissent un appoint de revenus non négligeable. Cette participation revêt diverses formes comme, par exemple, la revente d'effets vestimentaires à l'occasion des retours périodiques au pays, ou la pratique du change parallèle, dans le but de financer les dépenses en dinars de la famille restée au pays, ou pour faire face à des investissements importants, comme la construction d'un logement.

A la faveur de la réglementation douanière en vigueur en Algérie, les retours définitifs permettent aux migrants, les plus entreprenants, de se constituer à bon compte un capital dont le montant peut être relativement élevé. Parmi les procédés utilisés, il faut mentionner, surtout, la revente de véhicules importés, à des prix équivalents, à plusieurs fois, le prix d'achat en devises. D'autre part, comme les résidents à l'étranger qui rentrent définitivement au pays sont dispensés de toute taxe douanière sur les biens personnels importés, jusqu'à concurrence d'un montant financier fixé par la loi, certains acceptent, contre une compensation financière, de prendre à leur compte des marchandises qui sont, en réalité, destinées à être revendues, avec des bénéfices substantiels. Comme les véhicules, de nombreux biens de consommation importés transitent ainsi, par des circuits de commercialisation parallèles, avant d'être livrés à une clientèle qui accepte de les acquérir au prix fort.

2. Le profil dominant de la population enquêtée

La population des 40 travailleurs bénéficiaires de l'aide publique à la réinsertion présente un profil dominant dont les caractéristiques sont les suivantes :

Il s'agit d'une population relativement âgée : 4 individus seulement étaient âgés de moins de 40 ans à la date de l'enquête, 28 autres, soit 70 % avaient entre 40 et 50 ans et une partie, non négligeable, de l'échantillon (9 soit 22,5 %) avaient dépassé les 50 ans. Dans la plupart des cas, ces travailleurs qui exerçaient au début de leur carrière professionnelle, des emplois salariés temporaires, dans l'agriculture et les chantiers publics, dans leur région d'origine respective, ont fait partie des contingents de main-d'oeuvre admis, à la suite des accords franco-algériens de 1968, à résider et à travailler en France jusqu'à la suspension de l'émigration, décidée par les autorités algériennes en 1973. La majorité d'entre eux compte, par conséquent, une dizaine d'années de séjour à l'étranger et certains, émigrés depuis plus longtemps encore, y ont même, pratiquement, passé toute leur vie d'actif.

En dépit de ce long séjour, peu ont acquis réellement une véritable qualification professionnelle, sanctionnée par un diplôme ou un savoir-faire reconnu. C'est ainsi que les manoeuvres et les OS constituent la masse des travailleurs représentés dans l'échantillon. Cette prédominance des métiers, sans qualification professionnelle, ne doit pas, cependant, masquer les réelles compétences acquises sur le tas ou par voie de formation par une minorité de travailleurs : ce savoir-faire est sans doute limité, mais il peut conduire à des possibilités réelles de promotion dans le pays d'origine, dans les activités professionnelles correspondantes : électricité, soudure, maçonnerie, peinture au pistolet etc...

Avant leur retour en Algérie, la presque totalité de ces salariés étaient employés dans des entreprises de construction automobile, de bâtiment et travaux publics ou dans d'autres secteurs d'activité à forte concentration de main-d'oeuvre immigrée. Près des trois quarts d'entre eux étaient encore en activité au moment du départ, mais, peu étaient sûrs de garder leur emploi durablement, ce qui a pesé fortement dans leur décision d'accepter l'aide publique à la réinsertion. Le salaire net, mensuel, perçu, était compris entre 5 et 6.000 francs et rares sont ceux qui bénéficiaient des allocations familiales versées en France, car la famille demeurait dans presque tous les cas, en Algérie.

25 des 40 enquêtés ont déclaré avoir reçu une aide globale à la réinsertion, toutes indemnités confondues, d'un montant au moins égal à 100.000 francs, la somme maximale perçue atteignant 180.000 francs. Les variations importantes constatées s'expliquent, d'une part, par la plus ou moins grande ancienneté acquise chez les employeurs qui détermine le montant de l'aide accordée par les entreprises et la situation d'emploi ou de chômage au moment du départ. En ce qui concerne l'épargne individuelle constituée par les travailleurs, durant leur séjour en France, les réponses sont peu nombreuses, mais les éléments d'information recueillis permettent de penser que son montant pouvait être relativement élevé dans la situation de ceux qui

vivaient seuls dans ce pays. L'acceptation volontaire de conditions de vie austères, en France a certainement permis à la plupart d'épargner une partie de leur salaire, d'autant plus que l'entreprise de la famille restée au pays, a été rendue plus facile en raison des conditions avantageuses offertes par le change parallèle depuis quelques années.

Originaires des zones les plus rurales des wilayate de Bouira, Bordj-Bou-Arréridj, Sétif et Béjaia, les 40 enquêtés ont, dans la presque totalité des cas, rejoint leur région d'origine où demeuraient encore, en règle générale, les membres de leur famille. Cette situation explique que l'investissement prioritaire a été, pour la plupart, la construction, l'aménagement ou l'agrandissement du logement abritant, dans tous les cas, une famille nombreuse. Dans quelques cas, l'habitation n'était pas achevée et la pénurie de certains matériaux de construction, comme le ciment et la ferraille, disponibles, seulement au marché noir, à des prix beaucoup plus élevés, qu'à l'ordinaire, ce qui nécessitait des investissements plus importants que prévu. D'autres chefs de famille se sont davantage intéressés à l'acquisition de terrains de construction au chef de la commune ou même dans les nouvelles zones d'habitation de la ville la plus proche. L'achat de terrains à bâtir, de logements pose, cependant, aux émigrés des problèmes spécifiques. Certes, les dépôts en devises à la Caisse d'Épargne, alimentés par les envois des travailleurs émigrés, ne sont pas négligeables : ces fonds, destinés à permettre l'acquisition de logements ou de locaux commerciaux étaient estimés à la fin de l'année 1986, à l'équivalent de 32 millions de dinars. Cependant, cette forme d'épargne aurait produit de meilleurs résultats si elle n'était pas concurrencée par le développement de pratiques spéculatives. De nombreux désistements ont été, par exemple, observés, récemment, de la part de candidats à l'achat de terrains à bâtir, résidant à l'étranger. Tenus de régler en devises les achats projetés, ils ont, sans doute, estimé excessifs les montants dont ils devaient s'acquitter, compte tenu des prix pratiqués sur le marché local. A Djemila, par exemple, dans la wilaya de Sétif, un terrain à bâtir de 300 m² revient à 42.000 DA et à 60.000 francs pour celui qui paie en devises. Au change parallèle les 60.000 francs produisent 180.000 dinars.

3. Les projets économiques des migrants de retour au pays, les contraintes rencontrées et les stratégies individuelles de substitution

Le profil typique du migrant de retour au pays, dans le cadre de l'aide publique à la réinsertion, initiée par les autorités françaises, est celui d'un individu dont les moyens financiers sont réduits, en dépit d'un long séjour à l'étranger. Cette caractéristique majeure détermine, en grande partie, les conditions de réinsertion socio-professionnelle, en ne permettant, en particulier, qu'une marge de manoeuvre limitée aux créateurs d'activités indépendantes. Cependant, d'autres facteurs jouent en faveur d'une évolution plus favorable. L'opportunité d'augmenter sensiblement l'épargne familiale, par la pratique du change parallèle, est une possibilité réelle, mise en oeuvre par la

plupart des candidats à l'installation à leur compte. D'autre part, la formation et l'expérience professionnelles diversifiées peuvent être des atouts, autant que le dynamisme individuel. D'autres facteurs peuvent se révéler également décisifs : il en est ainsi des formes de solidarité et d'organisation familiales visant à élargir et à diversifier les sources de revenu.

A l'opposé, des difficultés de réadaptation causées par un certain désarroi, consécutif à une longue absence, peuvent entraver les projets individuels. Ces difficultés sont parfois aggravées par des conflits au sein de la famille, pouvant déboucher sur des ruptures graves. C'est ainsi que les retours collectifs de familles installées, durant de longues années en France, ont été rarement couronnés de succès en raison, notamment des problèmes de réinsertion posés par les enfants. Récemment encore, un organisme d'aide sociale aux immigrés a signalé le cas de mères de familles revenues en France avec leurs enfants, parce que leur réinstallation dans le pays d'origine s'était avérée trop problématique. Ces difficultés familiales, vécues avec intensité, traduisent la crise profonde de la famille traditionnelle où le père possède une autorité incontestée. Certains enquêtés perçoivent ces relations conflictuelles comme résultant d'une volonté délibérée de battre en brèche leur autorité, comme en témoignent ces propos : "En France, la femme sort de tes mains", "là-bas on accorde la priorité à la femme", "la France est le pays de la liberté pour les femmes et les enfants".

Rares étaient les migrants qui avaient opté pour une activité précise, avant leur retour. En décidant l'acquisition de deux véhicules, la majorité ont fait le calcul économique suivant : réaliser une bonne affaire commerciale par la vente du premier, conserver l'autre comme outil de travail dans la perspective de s'installer comme commerçant ou artisan. Le profit tiré de cette opération est important. C'est ainsi que les véhicules neufs vendus par les migrants, rentrés définitivement au pays, ont procuré à leurs propriétaires, un bénéfice important équivalent à au moins 3 fois le prix d'achat. Dans d'autres cas, des véhicules importés, complaisamment, pour le compte de particuliers, ont rapporté une compensation financière souvent élevée aux intéressés, comme le montre l'exemple suivant contre l'acceptation de prendre en charge une BMW, un travailleur a reçu en contre-partie de ce service la somme de 30.000 francs qu'il a convertis en 80.000 DA. Quelquefois, l'importation de deux véhicules répond simplement à des besoins familiaux et ne s'explique, par conséquent, par aucun but spéculatif.

Les projets économiques conçus par les migrants sont rarement mis en oeuvre, dans les premiers mois qui suivent leur retour. Certains ont volontairement différé la reprise d'activité, se consacrant d'abord à l'achèvement de la construction de leur maison, en surveillant directement les travaux entrepris. Par la suite, à de rares exceptions près, les promoteurs se trouvent confrontés à la multiplicité des démarches à entreprendre, aux lenteurs administratives, à des difficultés inattendues.

Dans la quasi totalité des cas, cependant, le reliquat de leur épargne constituée durant leur séjour à l'étranger et augmentée du montant des indemnités perçues dans le cadre de l'aide au retour, leur permet d'entretenir, sans peine, leur famille durant cette période d'inactivité professionnelle, même, si certains doivent, également, faire face à des dépenses supplémentaires, parfois coûteuses comme celles que réclame, par exemple, le mariage d'un proche parent. Très rares sont, en définitive, ceux qui se trouvent rapidement à court de ressources. En conservant un véhicule, les moins à l'aise, sur le plan financier, se mettent à l'abri de cette éventualité.

Sur les 40 travailleurs enquêtés, l'un est rentré au pays en 1984, 23 en 1985 et 16 en 1986. Les retours les plus récents remontaient à une année environ, à la date de l'enquête. Les activités exercées étaient les suivantes, avec le nombre correspondant de promoteurs :

- 9 artisans (3 transporteurs de marchandises agréés, 2 chauffeurs de taxi, 2 maçons, 1 électricien, 1 vulcanisateur).
- 7 commerçants (4 marchands de légumes, 1 épicier, 1 quincaillier et 1 vendeur de meubles et matelas).
- 4 salariés dont 1 chauffeur de poids lourds, les autres occupant des emplois sans qualification professionnelle.
- 2 éleveurs de poulets.
- 2 agriculteurs exploitants.

Les 16 autres n'avaient pas une activité déclarée permanente et se livraient, le plus souvent, à des occupations diverses cumulées et exercées clandestinement : transport de voyageurs et de marchandises, travaux de maçonnerie effectués chez des particuliers etc...

Des informations recueillies auprès de divers informateurs, sur les lieux d'enquête, ont permis d'approcher avec précision les activités auxquelles s'adonnaient 22 autres anciens émigrés bénéficiaires, également, de l'aide publique à la réinsertion et revenus, depuis peu, en Algérie (il s'agit d'individus dont les noms figuraient sur les mêmes listes recueillies au Consulat de Lyon). D'après ces indications, 9 personnes étaient occupées en qualité de salariés dans des emplois peu qualifiés, 7 exerçaient la profession de petit commerçant, 3 s'étaient associés pour créer une entreprise de fabrication de matériaux de construction, 1 se livrait à la production maraîchère et les 2 autres, au transport clandestin. L'éventail des activités exercées reste relativement limité et traduit, sans doute, d'une manière significative, la situation du plus grand nombre de migrants bénéficiaires de l'aide au retour. Ces projets économiques sont essentiellement individuels et concernent des activités peu productives. L'examen de quelques aspects apparus dans le fonctionnement de ces petites entreprises met en évidence ces caractéristiques.

En ce qui concerne l'artisanat, le problème essentiel rencontré, réside dans la situation des créneaux d'activité, recherchés par les candidats à la création d'entreprise. D'une manière générale, les prestations

fournies par de nombreux métiers, comme, par exemple, l'entretien et la réparation de véhicules sont assurées par des artisans locaux, qui sont, parfois, d'anciens émigrés. Pour d'autres métiers, comme ceux du gros et du second oeuvre du bâtiment, le marché ménage des possibilités importantes mais les candidats potentiels, comme les maçons, préfèrent ne pas déclarer leur activité pour ne pas avoir à supporter les charges prévues par la réglementation de la profession. D'autre part, le profil de ces promoteurs, et les moyens financiers à leur disposition, ne leur permettent pas d'envisager des activités de type plus entrepreneurial : la création d'une entreprise plus importante nécessite un savoir faire plus élaboré et un capital minimal de départ ne pouvant, en général, être réuni qu'en association avec d'autres partenaires ou le soutien important de la famille. Par exemple, l'ouverture d'une station-service suppose un investissement initial qui excède très largement les capacités financières de cette catégorie de promoteurs. Quant au crédit bancaire qui pourrait être une solution réaliste dans certains cas, les éléments de réponse fournis par les enquêtés, montrent que ces derniers évitent de recourir à ce moyen de promotion des activités des entreprises. Dans les cas d'installation récente rencontrés, les artisans mettaient surtout l'accent sur des problèmes comme la difficulté d'obtenir un local ou d'être approvisionné en petit matériel ou fournitures diverses.

Ces difficultés ne sont pas moindres dans le petit commerce. A Djemila, par exemple, l'ouverture d'une simple épicerie nécessite un capital de départ de l'ordre de 150.000 DA, comprenant la construction d'un local, l'achat d'un petit équipement et d'un stock de marchandises, alors que les revenus attendus de cette activité ne sont pas très importants. De nombreux enquêtés ont choisi le métier de marchand ambulant qui a l'avantage de ne rien coûter, quand on dispose déjà d'un véhicule adapté et de procurer tout de suite des gains relativement importants. Quand cette activité est exercée illégalement, comme dans un petit nombre de cas, elle peut être plus lucrative, mais elle comporte des risques importants pouvant déboucher sur la saisie du véhicule.

L'objectif de quelques travailleurs possédant une exploitation agricole, d'une taille moyenne, était moins de créer une activité indépendante que de renforcer les moyens de travail et leur patrimoine et, dans la mesure du possible, de développer des activités d'appoint génératrices de revenus complémentaires. L'élevage de poulets tient, dans ce modèle d'organisation, une place privilégiée, car cette activité contribue à renforcer notablement les assises économiques de ces exploitations. L'exemple des résultats économiques obtenus par un éleveur indépendant montre que ces revenus atteignent près de 4.000 DA, en moyenne, par mois, déduction faite de toutes les charges et après paiement des impôts.

Le choix de l'activité salariale reflète des stratégies qui sont loin d'être communes aux anciens émigrés qui se retrouvent dans cette situation. Dans le premier cas, il s'agit de travailleurs qualifiés dont les exigences, en matière de salaire, permettent, quand elles sont

satisfaites, d'attendre un revenu comparable à celui généré par une activité indépendante. C'est dans cette optique qu'il faut interpréter le refus de certains migrants, de retour au pays, d'accepter des salaires inférieurs à 4.000 Da par mois, c'est-à-dire un revenu correspondant à la rémunération de techniciens ou de cadres moyens. Dans les autres cas, plus nombreux, l'acceptation d'un travail salarié intervient dans des conditions beaucoup moins favorables. La plupart de ceux qui s'y résignent le font en dernier recours, contraints par la dilapidation de leur épargne ou à la suite d'échecs répétés dans les tentatives d'installation à leur compte. Dans l'un et l'autre cas, les rémunérations obtenues correspondent aux salaires versés actuellement sur le marché aux catégories de travailleurs les moins qualifiés.

4. Essai de typologie des promoteurs rencontrés. Quelques profils caractéristiques

La nature du projet économique initié individuellement par les migrants de retour au pays ne rend compte, qu'en partie, des conditions de leur réinsertion. Une typologie de ces retours distinguant, notamment, les situations les plus significatives, nous permettra de mettre en évidence les principaux facteurs de différenciation. Nous regroupons l'ensemble des situations, révélées par cette étude de cas, selon 4 profils typiques illustrés par des monographies particulières.

4.1. Les stratégies promotionnelles réussies

Dans les deux exemples retenus apparaît, d'une part, la cohérence du projet économique, mais également, d'autres conditions, sans doute aussi déterminantes, comme le dynamisme individuel, l'absence de tout conflit au sein de la famille, mais aussi la possibilité, de pouvoir compter sur des soutiens locaux, rendus possibles par l'existence d'un réseau actif de relations.

* R.A. est né le 29 décembre 1946 dans l'actuelle commune de Nezlioua (wilaya de Sétif). Il appartient à une famille dont tous les membres ont émigré en France et y sont demeurés, à l'exception d'un frère, revenu depuis peu.

R.A qui n'a reçu aucune instruction scolaire, ni formation professionnelle, a émigré en France à l'âge de 16 ans. Il travaille pendant deux ans dans une chocolaterie de la région parisienne, avant de rejoindre Lyon où habitent la plupart des membres de sa famille. Il y occupe, à partir de 1966, un emploi chez Berliet, qu'il gardera jusqu'en 1985, date de son retour en Algérie. Marié en 1968, il est père de 6 enfants qui ont toujours vécu, avec lui, à Saint-Fons, dans la banlieue lyonnaise. C'est la crainte du licenciement qui le décide en 1985 à accepter l'aide au retour et à envisager de s'installer à son compte en Algérie. A la différence de nombreux autres travailleurs de retour au pays, sans projet élaboré, R.A. avait une idée précise de sa future activité et a pu ainsi la rendre opérationnelle : son projet était de mettre sur pied une petite entreprise de restauration

mobile, le principal investissement requis étant l'acquisition d'un fourgon et son équipement.

Employé de RVI (Renault Véhicules Industriels), R.A. a pu procéder à cet achat dans des conditions avantageuses. Quant à l'aménagement du véhicule, il a attendu son arrivée à Alger, pour s'adresser à une société privée, spécialisée dans ce type d'équipement. R.A. a fait l'acquisition, sur place, d'un second fourgon, après avoir vendu un véhicule de tourisme, également importé. Il utilise ce second véhicule pour acheter et entreposer les provisions nécessaires à son activité.

De retour dans sa région d'origine, R.A. s'est installé dans la maison familiale, agrandie et rénovée par ses soins au cours de ces dernières années. Dès l'obtention de l'agrément de son activité par les autorités, il choisit comme lieu d'exercice de celle-ci, une petite ville, distante d'une centaine de kilomètres de son domicile. Ce choix, s'explique par l'ouverture récente, à proximité de cette ville, d'une cimenterie employant une main-d'oeuvre nombreuse, pour laquelle, la disponibilité immédiate d'un lieu de restauration constitue une commodité appréciable. Après quelques mois d'exercice, le bilan de cette activité est pour R.A. très positif : il réalise un chiffre d'affaires qui lui permet de rémunérer un emploi permanent et d'obtenir un revenu de l'ordre de 8.000 DA par mois, toutes charges déduites, ce qui équivaut au salaire d'un cadre supérieur, à l'heure actuelle en Algérie.

Rentré au pays le 22 octobre 1985, R.A. a pu se lancer dans sa nouvelle activité dès le mois de février suivant, ce qui constitue un délai très court, compte-tenu des problèmes divers de réinstallation et de démarches à entreprendre. Cette rapide réinsertion professionnelle s'explique, avant tout, par son esprit d'entreprise qui lui a permis de mettre à profit une opportunité réelle.

* A.A. était âgé de 38 ans au moment de son retour en Algérie, en 1986, après un séjour en France de 15 ans. Employé à Paris-Rhône, entreprise de fabrication de pièces automobiles implantée à Venissieux, il a volontairement accepté, comme une quarantaine d'autres salariés algériens, l'aide publique à la réinsertion. C'est surtout la dégradation des conditions de travail (changements fréquents de poste de travail dans la même journée, déplacements périodiques dans d'autres centres de production) qui l'a décidé à rentrer au pays.

Disposant d'un capital de 140.000 francs, résultant de diverses indemnités, A.A. l'a utilisé pour l'achat de 2 véhicules neufs et d'autres biens de consommation destinés à sa famille.

Après son arrivée dans son village d'origine, près de Dra El Mizan, il a vendu l'un des véhicules pour financer la construction de nouvelles pièces d'habitation et d'un garage. Comme beaucoup d'anciens émigrés de la région avaient réussi à se faire embaucher à l'entreprise de fabrication de véhicules industriels de Rouiba, A.A. a, lui aussi, été tenté par cette possibilité de réinsertion professionnelle, avant de

découvrir que le transport du personnel qui résolvait la question des déplacements quotidiens entre le domicile et le lieu de travail, n'était plus assuré par la société.

Il a alors entrepris des démarches pour louer une licence de taxi. Cette démarche n'aboutit favorablement que pour quelques postulants, en raison du nombre élevé de candidats, comparé à celui beaucoup plus réduit des licences disponibles. Mais A.A. a su faire jouer en sa faveur son réseau de relations, ce qui lui a permis d'obtenir gain de cause et de devenir, 10 mois après son retour, chauffeur de taxi.

Cette nouvelle activité procure à A.A. pleine satisfaction : il réalise, selon lui, un revenu mensuel net de 5 à 6.000 DA, c'est-à-dire près de 2 fois le salaire qu'il escomptait percevoir dans son projet initial. Sa préoccupation centrale concerne la pénurie des pièces de rechange qui risque, à l'avenir, de perturber le fonctionnement de son activité et d'alourdir ses charges.

* M.M. est né en 1936 près de Ain-Bessem. Propriétaire d'une exploitation de 18 hectares, il a émigré en France en 1970 car ses revenus agricoles s'avéraient insuffisants à entretenir sa famille. Il est embauché à Saint-Étienne, puis à Lyon, à partir de 1971 jusqu'à son retour le 30 juin 1985. Durant son séjour en France, il revenait régulièrement chez lui, deux fois par an, dans le but, notamment, de suivre la bonne exécution des travaux agricoles.

Bénéficiaire de l'aide au retour, M.M. a perçu au total 180.000 F. En dehors de l'achat de 2 véhicules, opération à caractère surtout spéculatif, l'utilisation de ce capital a obéi, dans son cas, à deux préoccupations centrales : la construction d'un logement en dur qu'il va bientôt mettre en oeuvre et le renforcement des moyens de travail de son exploitation. En ce qui concerne les investissements agricoles, l'objectif est de diversifier et d'accroître la production : maraîchage et arboriculture sont les spéculations qui devront contribuer à relever sensiblement les revenus de l'exploitation. Dans ce but, M.M. a fait l'acquisition d'un véhicule adapté au transport des produits agricoles et prévoit l'achat d'un tracteur. D'autre part, il a aménagé un local destiné à l'élevage de poulets dont il compte tirer des bénéfices complémentaires substantiels. Fort de l'accroissement de ces moyens de production, M.M. estime que son retour a été une opération payante.

4.2. Les stratégies conservatrices

Dans cette catégorie, entrent des travailleurs dont l'ambition était, moins de changer de statut socio-professionnel, voie privilégiée de la promotion sociale, que de s'assurer d'une source stable de revenus ou, à tout le moins, de se prémunir contre une baisse sensible de leur niveau de vie. Les deux cas suivants sont typiques de ces situations.

* B.B. est originaire de Bordj-Guedir, dans la wilaya de Bordj Bou

Arréridj. Né en 1947, il a émigré en France au début de l'année 1969.

Après avoir occupé différents emplois dans des entreprises de construction automobile de la région parisienne, il finit par se fixer à Lyon, à partir de 1984. Il occupe jusqu'à son départ en 1985, le même emploi à RVI en qualité de manoeuvre puis d'OS.

Licencié en avril 1985, B.B. qui vivait seul en France, demande à bénéficier de l'aide au retour, le montant atteint 125.000 francs. Il n'a pas de projet d'activité très précis, aspirant surtout à retrouver un emploi sans pénibilité et relativement bien rémunéré. C'est, pourquoi, à son retour, il restera inactif pendant toute une année, avant de se faire embaucher comme chauffeur de poids lourds par une entreprise régionale de construction dont le siège n'est pas très éloigné de son lieu de résidence. B.B. disposait d'une épargne importante qui lui a permis d'attendre une opportunité d'activité intéressante. Il gagne, à l'heure actuelle, près de 3.000 DA par mois, revenu qui lui donne satisfaction, parce qu'il correspond à la rémunération de salariés locaux de même qualification. Aujourd'hui, B.B. se préoccupe, surtout, de faire construire un logement au chef-lieu de la commune. Il a entrepris, pour cela, des démarches pour l'acquisition d'un terrain à usage d'habitation qui lui sera accordé, prochainement.

* Né en 1950 à Toudja, près de Béjaïa, B.S. qui a émigré en France en 1971, a failli y demeurer définitivement. Marié, père de 3 enfants en bas âge, il s'apprêtait à faire venir sa famille, auprès de lui, à Lyon, d'autant qu'à la différence de nombreux autres travailleurs algériens, il n'était pas menacé dans son emploi adhérent de la C.G.T., délégué du personnel, il était bien intégré dans une société spécialisée dans les travaux de manutention pour le compte de la SNCF.

L'instruction de l'aide au retour en a décidé autrement. Bénéficiant de 90.000 francs d'indemnités diverses, et disposant de 40.000 francs d'épargne, B.S. a estimé que le retour au pays était préférable, parce qu'il ouvrait de meilleures perspectives de promotion.

Désireux de se reconverter dans une activité indépendante, B.S. a choisi le petit commerce pour les avantages suivants : peu de déplacements à effectuer hors de son village, investissements limités, métier ne nécessitant aucune qualification particulière. L'inconvénient majeur d'une telle activité est qu'elle ne procure qu'un faible revenu en raison de l'existence de concurrents locaux et de l'extrême difficulté de constituer un stock important de produits diversifiés, due à l'insuffisance de la production nationale dans différents secteurs de production de biens de consommation.

En dépit de ces contraintes, B.S. n'est pas mécontent de son sort. Rentré en Algérie en août 1986, il a pu s'installer à son compte, quelques mois plus tard, sans avoir sérieusement entamé son épargne constituée en France et transférée dans des conditions avantageuses.

4.3. Les stratégies promotionnelles avortées

Dans ces exemples, l'échec des tentatives avortées de création d'activités tient surtout à la saturation des prestations offertes sur le marché et à l'incapacité de certains promoteurs de mettre sur pied des projets alternatifs.

* A.O. est revenu à Toudja, en juillet 1984, après 16 ans passés en France. Agé de 38 ans, au moment du retour, il a tenté de créer une entreprise artisanale spécialisée dans les installations électriques (pose de poteaux, de lignes et de câbles). A.O. a acquis sa qualification dans différentes entreprises de fabrication de matériel électrique de la région lyonnaise. Il a pris la décision de rentrer définitivement, à la suite de la faillite de son dernier employeur. Dans l'incertitude de retrouver le même emploi et la rémunération correspondante (près de 10.000 francs par mois, selon lui) il a choisi l'aide au retour dont le montant a atteint 142.000 francs.

Certain de maîtriser son projet de création d'une entreprise artisanale d'électricité prenant en charge des travaux de sous-traitance pour le compte de la Société Nationale d'Electricité et de Gaz (SONELGAZ), A.O. a investi son épargne dans l'achat d'un fourgon et du matériel électrique indispensable à son activité. Agréé comme artisan en 1986 seulement, il n'a pas réussi à réaliser un chiffre d'affaire suffisant en dépit de nombreuses demandes et démarches effectuées auprès de différentes directions régionales de la SONELGAZ. Selon lui, cette société préfère confier ces travaux d'équipement à des entreprises plus importantes.

Après avoir tenté sans plus de succès d'obtenir un emploi dans la région de Béjaïa, il envisage d'aller s'installer dans le Sud du pays où la situation du marché semble plus favorable à ce type d'activité.

* Né le 29 décembre 1946 à Kadiria (wilaya de Bouira) S.E. a émigré en France en novembre 1972 et en est revenu le 13 juin 1986. Employé à Paris-Rhône à Vénissieux, durant la totalité de son séjour, il a accepté l'aide au retour de crainte de se retrouver sans emploi et de rentrer au pays dans des conditions encore moins favorables. Bénéficiant de 150.000 francs d'indemnités diverses, S.E. a conçu un projet d'activité ambitieux en associant son beau-frère à sa réalisation. C'est ainsi qu'il a investi ses économies dans l'achat d'un camion, dans le but de se spécialiser dans la livraison aux détaillants, de boissons produites par une limonaderie de la région d'Alger. Par ailleurs, il a loué un local à Kadiria, dans le but d'être agréé comme dépositaire. Ce projet n'a malheureusement pas abouti, les autorisations de se consacrer à de telles activités n'étant délivrées qu'au compte-gouttes en raison du nombre élevé de demandes.

Devant cet échec, S.E. s'est résigné à une activité de moindre ampleur, consistant à transporter des marchandises diverses pour les particuliers. Epruvé par cet insuccès, il a eu à affronter, de plus, une déconvenue supplémentaire, le retrait de son permis de conduire pour une période d'un an et demi pour conduite en état d'ivresse.

Face à ces revers successifs, S.E. vit le retour au pays comme une erreur stratégique dont il tente de limiter les dégâts.

4.4. Les stratégies de dernier recours

Les deux cas suivants illustrent la condition d'un certain nombre de migrants dont le retour débouche pratiquement sur une situation de préretraite.

* B.S. est né en 1937 à Tachouda près d'El Eulma. Emigré en France en 1963, il est rentré définitivement au pays à la fin du mois de juillet 1985. Mais ce très long séjour à l'étranger n'a ni amélioré très sensiblement la situation matérielle de sa famille, ni modifié positivement sa situation professionnelle. La raison en est, d'une part, parce qu'il a constamment occupé des postes de travail sans aucune qualification dans de petites entreprises et, d'autre part, parce qu'il n'a bénéficié, au moment du départ, que d'une partie de l'aide au retour, son dernier employeur n'ayant pas conclu de convention avec l'Office National d'Immigration. Ne disposant que d'une faible épargne B.S. n'a donc pas été en mesure d'envisager un projet de création d'activité indépendante. C'est pourquoi son retour n'a débouché sur aucune promotion : après quelques mois consacrés à la recherche d'un emploi dans sa région d'origine, il a fini par être embauché comme homme de charge dans une école de la ville d'El Eulma où sa famille réside depuis 1968. Agé de 50 ans, B.S. achève sa trajectoire professionnelle comme il l'a commencée : contraint d'accepter un travail sans qualification et mal rémunéré.

* Originaire de Djemila, B.M. a émigré en France en 1973 à l'âge de 41 ans. Jusqu'à son retour au début de l'année 1985, il a été employé dans différentes entreprises du bâtiment de la région lyonnaise, en qualité de manoeuvre, puis d'ouvrier spécialisé. Chef d'une famille nombreuse restée en Algérie, l'instauration de l'aide à la réinsertion lui fournit l'opportunité de rentrer au pays plus tôt que prévu. Bénéficiant de 120.000 francs d'indemnités, il devenait pour lui, plus avantageux de rentrer définitivement, plutôt que de demeurer en France dans un emploi précaire qui ne lui aurait pas permis de constituer une épargne aussi importante pendant les quelques années le séparant de la retraite.

De retour dans son village d'origine, B.M. n'a pas cherché de travail, sachant que la plupart des salariés résidant à Djemila sont employés en dehors de la commune. Sans illusion sur une possible reconversion professionnelle, il s'est, en fait, résigné à une inactivité durable, laissant à son jeune frère le soin de gérer une épicerie, à la création de laquelle, il a beaucoup contribué financièrement et matériellement.

Chapitre IV

Biographies de migrants de retour en Algérie

Les notices biographiques qui suivent montrent qu'en dépit de la relative uniformité des trajectoires professionnelles des migrants de

retour au pays, des démarches adoptées, en ce qui concerne les meilleurs bénéficiaires à tirer du transfert de leur épargne constituées en France et des conditions générales d'accueil dans les régions d'origine respectives, les projets initiés se caractérisent par des résultats très contrastés.

Cette variété de situations s'explique par le degré d'initiative et de détermination dont font preuve les promoteurs et, l'existence ou non, de supports familiaux qui valorisent et prolongent les effets de ces dynamismes individuels.

1. S.E., né le 29 décembre 1946 à Kadiria (wilaya de Bouira). Départ en France en novembre 1972, retour le 13 juin 1986. Voir biographie au chapitre III.

2. S.A. né le 10 décembre 1946 à Kadaria, il émigre en France en 1971, où il occupe différents emplois à Vénissieux, puis à Bron dans la région lyonnaise. En novembre 1983, il est licencié et demeure au chômage jusqu'en mars 1985. Ne parvenant pas à retrouver un emploi, il décide de rentrer peu après en Algérie. Comme il n'a bénéficié que d'indemnités réduites en raison de sa situation de chômeur, il n'a pu envisager aucune création d'activité à son retour. S.A. a, tout de même, acheté un véhicule d'occasion dont il se sert pour faire du transport clandestin de personnes et de marchandises. Cette activité a, pour lui, l'avantage de lui procurer des revenus plus élevés que ceux qu'il obtiendrait avec un travail salarié, sans qualification.

Père de cinq enfants, S.A. se préoccupe surtout d'avancer la construction d'un nouveau logement en dur, mais il rencontre beaucoup de problèmes dans cette entreprise faute de disposer de fonds suffisants. La pénurie de certains matériaux de construction rend sa tâche encore plus difficile.

S.A. fait partie de ces travailleurs dont le retour a été vécu comme une véritable contrainte plutôt que l'occasion d'un nouveau départ sur le plan socio-professionnel.

3. A.B. Originaire de Kadiria, il est né le 26 avril 1941. Emigré en France en 1967, il y a vécu jusqu'à son retour en 1984. Manoeuvre dans une entreprise de bâtiment, puis agent de fabrication à RVI de Vénissieux, A.B. a passé le permis de conduire de transport en commun peu avant son retour, dans la perspective de s'installer à son compte comme artisan ou de travailler comme chauffeur dans une entreprise de transport.

Candidat au retour, A.B. a bénéficié de 115.000 francs d'indemnités diverses, ce qui lui a permis l'achat d'un camion, d'un véhicule de tourisme et d'une machine à coudre industrielle. Mais son projet de création d'une entreprise artisanale n'a pas abouti, car un accident de la route intervenu après son retour en Algérie, a immobilisé son camion durant de longs mois. N'ayant pas réussi à trouver un emploi

de chauffeur dans la région d'Alger, il s'est, finalement, résolu à louer une licence de taxi.

A.B. n'est pas satisfait de cette issue : à l'entendre, l'activité de chauffeur de taxi ne lui procure pas de revenus suffisants en raison de la vive concurrence qui s'exerce localement et des lourdes charges induites par la location de la licence, les impôts et la cherté des pièces de rechange sur le marché.

4. B.R. est né le 25 septembre 1944 dans la commune de Kadiria. Il émigre en France en 1970 et trouve immédiatement à Lyon, où il se fixe, un emploi de manoeuvre dans une entreprise de bâtiment. Licencié, avec quelques autres, en novembre 1984, il restera au chômage pendant un peu plus d'un an, avant de rentrer définitivement en Algérie, en décembre 1985.

Sans projet d'activité clairement défini, B.R. opte pour l'achat de deux véhicules. Cette opération vise un double but : s'assurer un moyen de travail par la possession d'un véhicule adapté à une activité indépendante éventuelle, réaliser un gain financier substantiel par la vente du second au marché libre.

Quelques mois après son retour, B.R. a fini par s'installer comme marchand ambulant de fruits et légumes. Cette activité dont il ne tire, selon lui, que des revenus aléatoires, ne lui procure qu'une satisfaction mitigée. Mais comme il est conscient des possibilités locales restreintes en matière de reconversion professionnelle, compte tenu de son manque de qualification, la solution qu'il a choisie se révèle la plus réaliste.

5. Né le 25 février 1947 dans l'actuelle commune de Mettenen, près de Ain-Bessem, B.M. a émigré en France le 20 juin 1970. Installé à Lyon où il vivait seul dans un foyer de la SONACOTRA, comme la plupart des travailleurs dans la même situation familiale, il a travaillé pendant quelques années dans diverses entreprises implantées à Saint-fons avant d'être embauché à RVI, jusqu'à son retour en 1985. Dans cette dernière entreprise, B.M. a appris le métier de soudeur sur le tas, ce qui lui a assuré un salaire plus élevé que celui de manoeuvre ou d'OS.

Candidat au retour, B.M. a bénéficié d'une aide totale de 155.000 francs qu'il a utilisée pour l'achat d'un camion et de deux voitures. Quelques mois après son arrivée, B.M. est parvenu à se reconverter dans le commerce d'ameublement, activité qu'il exerce à raison de trois jours par semaine dans différents marchés. Aujourd'hui, le problème central qu'il rencontre est la difficulté de trouver un local pour entreposer sa marchandise. Il ne peut aménager ce local près de son domicile car l'accès en est très difficile.

Satisfait des revenus qu'il obtient grâce à cette activité, B.M. doit ce succès à son dynamisme personnel mais la réalisation de son projet a aussi été facilité par sa qualité de militant de l'Amicale des Algériens

en Europe qui l'a, sans doute, servi dans les diverses démarches entreprises pour s'installer à son compte.

6. M.M. est né en 1940 à Mettinen. Candidat à l'émigration en France, il était sans emploi stable avant son départ en 1970. Embauché peu après son arrivée à Lyon à Paris-Rhône en qualité de manoeuvre puis d'OS, il demeure dans cette entreprise durant tout son séjour en France.

En 1985, il demande à bénéficier de l'aide au retour au titre de laquelle il perçoit 90.000 francs environ. Il utilise cette somme principalement pour l'achat de deux véhicules dont l'un est destiné à lui servir d'outil de travail. Désireux de s'installer à son compte en qualité de commerçant, M.M. ne parvient pas à obtenir l'agrément des autorités locales. Il en est réduit à exercer cette activité clandestinement, ce qui implique notamment des risques élevés de saisie du véhicule.

En dépit de quelques avantages immédiats, M. M. considère sa situation actuelle comme une régression, par rapport à sa condition antérieure.

7. M.M. né le 12 juillet 1936 à Mettinen. Départ en France le 12 avril 1970, retour le 30 juin 1985. Voir éléments biographiques au chapitre III.

8. Né en 1932 à Mettinen, Z.L. a émigré en France une première fois en 1967 à 1970, puis de 1974 à 1985. Au cours de ce second séjour, il a été employé à Corbas, près de Lyon, dans une usine de fabrication de moules. Victime de deux accidents du travail, il a pu conserver son emploi jusqu'en 1984, année au cours de laquelle il a été licencié. Au chômage pendant 6 mois, il a demandé à bénéficier de l'aide au retour au terme de cette période. Comme il n'avait aucun projet de création d'activité à son séjour, il s'est contenté d'acheter deux véhicules avec les indemnités qui lui ont été versées.

Agé de plus de 50 ans à son retour en Algérie, Z.L. n'a plus d'autre ambition que de se consacrer à sa petite exploitation agricole. Il a ainsi investi une partie de son épargne dans l'achat d'un tracteur et la plantation d'arbres fruitiers.

9. H.B. est né le 24 janvier 1943 dans l'actuelle commune de Nezlioua. Son premier séjour en France date de 1959, à l'âge de 16 ans. Parti rejoindre son frère qui travaillait à Roubaix, il revient en Algérie au bout de 14 mois pour repartir en 1963, cette fois, sans interruption jusqu'à son retour définitif, en juillet 1986. Durant toute cette seconde période, il est employé à RVI en qualité de peintre au pistolet.

La dégradation des conditions de travail au cours des dernières années de son séjour et la crainte du licenciement l'ont décidé à demander l'aide au retour. Son projet n'était pas de s'installer à son compte mais de se faire embaucher dans une entreprise similaire, en

Algérie. Ne parvenant pas à se faire recruter, après son arrivée, par la société de construction de véhicules industriels de Rouiba, H.B. a alors pensé à créer un atelier artisanal de tôlerie peinture, mais ce projet n'a pas eu de suite, en raison de l'extrême difficulté de trouver un local disponible dans les localités proches de son domicile.

De guerre lasse, il a fini par confier l'un des véhicules importés à son fils qui s'adonne au transport clandestin. La vente de l'autre voiture lui a procuré un bénéfice important qui lui permet d'attendre une opportunité d'activité.

10. A.R. né le 12 décembre 1946 à Neqlioua. Départ en France le 8 août 1963, retour le 22 octobre 1985. Voir éléments biographiques au chapitre III.

11. Né le 23 janvier 1946 à Neqlioua, A.R. a émigré le 15 mai 1973 en France. Accueilli par un oncle à Lyon, il trouve un emploi tout de suite à Paris-Rhone où il débute comme manoeuvre. Il y reste employé jusqu'en 1986, date à laquelle interviennent de très nombreux licenciements.

Spécialisée dans l'équipement électrique des voitures, cette usine a été progressivement, absorbée par un groupe financier, avec pour conséquence, la réduction de ses activités puis le transfert de l'usine dans le Pas de Calais. A la fin de l'année 1987, ces changements se sont soldés par un millier de licenciements supplémentaires.

A.R. a opté pour l'aide au retour en l'absence de toute solution alternative réaliste. Bénéficiant d'un total de 160.000 francs d'indemnités, il a investi cet argent dans l'achat de mobilier et de deux véhicules. Comme beaucoup d'autres travailleurs placés dans les mêmes conditions, il n'avait pas avant son retour, une idée très nette de sa future activité.

A son arrivée en Algérie, il allait constater que la situation de l'emploi était moins favorable que les années précédentes, de nombreuses entreprises ayant cessé ou réduit fortement leur activité, principalement dans les activités de construction.

Sans espoir de trouver un emploi à proximité de son lieu de résidence, A.R. s'est résolu à demander d'être agréé comme marchand de légumes et fruits ambulant. Il a obtenu cet agrément mais cette activité ne semble pas lui convenir. Il préférerait un travail salarié parce que celui-ci ne comporte aucun aléa et assure une protection sociale à la famille.

12. H.M. est né le 13 avril 1947 dans la commune de Neqlioua. Marié dès 1966, sans travail permanent, il émigre en France en janvier 1973. Accueilli par un cousin à Lyon, il trouve un emploi dans une entreprise de montage d'ascenseurs où il débute comme manoeuvre, puis se spécialise comme peintre au pistolet. H.M. y demeure employé jusqu'au 28 août 1986, date à laquelle il décide de demander l'aide à la réinsertion et de rentrer définitivement en Algérie. C'est

surtout pour mettre fin à une existence solitaire qu'il prend cette décision car, contrairement à de nombreux autres travailleurs, aucune menace de licenciement ne l'y contraint.

Bénéficiant de 100.000 francs d'indemnités diverses et disposant d'une épargne personnelle de 50.000 francs, H.B. peut envisager de s'installer à son compte comme marchand de légumes, mais ce projet ne peut se concrétiser au retour, faute d'agrément par les services concernés. Un an après son retour, il en est réduit, comme beaucoup d'autres, à exercer cette activité clandestinement, sans réelle perspective d'une autre occupation.

13. L.A., né le 25 janvier 1941 à Kadiria, a résidé en France de 1973 à 1986. Employé comme machiniste à Paris-Rhône, à Vénissieux, il décide de rentrer en raison de problèmes familiaux. Il est en effet le père de 9 enfants dont l'aîné n'a que 17 ans et cette situation réclame sa présence en Algérie.

De retour le 20 février 1986, L.A. s'est d'abord consacré à la construction d'un logement en dur dont il a surveillé l'avancement des travaux. Il affirme avoir dépensé dans cette opération la majeure partie de l'épargne constituée en France et transférée en Algérie. Il a conservé, toutefois, l'un des véhicules importés dont il n'a pas un usage direct (il n'a pas de permis de conduire) en prévision de difficultés financières futures. Quand à sa reconversion professionnelle, L.A. l'a négocié dans des conditions peu avantageuses : un an après son retour, il a accepté, faute de mieux, de prendre un emploi de manoeuvre dans une entreprise communale de fabrication de parpaings. Sa rémunération est à peine plus élevée que le salaire minimum garanti.

14. Originaire de Bordj-Guédir, près de Bordj Bou Arréridj, D.M. qui est né en 1930, a émigré en France en 1967. Il a été employé, dès son arrivée, par l'entreprise Filtres Vernay à Meyzieu, près de Lyon, comme manoeuvre puis soudeur, jusqu'à son licenciement en avril 1986.

Agé de 56 ans au moment où intervient cet évènement, il sait qu'il n'a aucune chance de retrouver rapidement un emploi malgré sa qualification de soudeur. C'est pourquoi il choisit de demander l'aide au retour et de rentrer définitivement en Algérie. Il bénéficie de 140.000 francs d'indemnités dont il se sert pour acheter deux véhicules, destinés à être revendus immédiatement après son arrivée au pays, et d'un équipement de base (couveuse notamment) pour l'élevage de poulets.

A son retour, D. M. a entrepris, prioritairement, la construction d'un logement au sein duquel il a prévu d'aménager un local réservé au poulailler. Cette opération achevée, il va devoir, maintenant, mettre en place les équipements nécessaires au démarrage de cette activité. Par ailleurs, D. M. ne néglige pas les revenus d'appoint constitués par la mise en valeur de son lopin de terre. C'est, dans ce but, qu'il a creusé un puits et fait la demande d'une moto-pompe.

A quelques années de la retraite, Q.M. estime, à juste titre, avoir réussi sa réinsertion dans le pays d'origine, dans les meilleures conditions possibles.

15. Né le 8 janvier 1939 à Bordj-Guédir, S.S. a résidé en France sans interruption de 1961 à 1986. Employé dans le bâtiment comme coffreur, il a travaillé pour différentes entreprises, dans divers chantiers, à travers la France. En 1986, il a été licencié par une entreprise de bâtiment alors qu'il travaillait à Bourg en Bresse. Désireux de rentrer définitivement en Algérie, il n'a pas cherché un autre emploi et a demandé à bénéficier de l'aide à la réinsertion. Bénéficiaire de 80.000 francs environ d'indemnités, S.S. a principalement investi cet argent dans l'achat d'un véhicule de tourisme. Il a, par ailleurs, reçu une compensation financière, en contre-partie de l'acceptation de prendre en son nom, l'importation d'un véhicule destiné à un résident en Algérie.

Revenu en Algérie en août 1986, S.S. est allé de désillusion en désillusion non seulement les nombreuses démarches entreprises pour la création d'une activité indépendante (chauffeur de taxi, petit commerçant) n'ont pas abouti mais il a été, de plus, victime du vol de sa voiture qu'il n'a retrouvée que quelques mois plus tard, gravement endommagée. Très affecté par ces revers de fortune, S. S. n'a plus que la ressource de travailler comme maçon à la journée, pour des particuliers.

16. B.A. est né le 18 août 1941 à Bordj-Guédir. Il émigre en France le 4 septembre 1962 et trouve, dès son arrivée, un emploi dans une entreprise de bâtiment de Lyon, la société Thenet et Cie. Il y reste employé comme manoeuvre puis coffreur jusqu'au 25 mai 1985, date à laquelle la société cesse son activité.

Candidat pour le retour volontaire, il bénéficie de l'aide à la réinsertion qui atteint, dans son cas, 100.000 francs d'indemnités cumulées. Il procède à l'achat de deux véhicules dont l'un acquis à 30.000 francs est revendu 100.000 dinars en Algérie (de ce montant il faut toutefois déduire 27.000 DA correspondant à son dédouanement).

Peu attiré par un emploi salarié, faiblement motivé par la création d'une activité indépendante qui nécessite des fonds importants et implique de lourdes charges, B.A. a opté pour une solution, la plus commode dans sa situation en dépit des risques encourus : il s'agit du transport clandestin de voyageurs et de marchandises, dans une région, insuffisamment desservie par les transports en commun.

17. B.B. né le 11 juin 1947 à Bordj-Guédir. Départ en France en janvier 1969, retour le 10 mai 1985. Voir éléments biographiques au chapitre III.

18. B.R. est né le 28 mars 1936 a Bordj-Guédir. Emigré dès 1955, il n'est rentré définitivement en Algérie qu'en 1985 : trente années au cours desquelles il occupe de nombreux emplois en Alsace, dans le Midi, la région lyonnaise, puis en dernier lieu, à Montceau les Mines

dans une mine de charbon. C'est là qu'il est licencié ainsi que quelques dizaines d'autres travailleurs, au début de l'année 1985, et reste au chômage pendant 6 mois avant de se décider à demander l'aide à la réinsertion. B.R. qui n'a bénéficié que de 80.000 francs d'indemnités, s'est contenté de l'achat d'un seul véhicule, la seconde voiture, importée par ses soins, étant destinée au parent d'un particulier résidant en France.

Le problème de B.R. au retour était surtout de trouver un emploi, ce qui devait s'avérer d'autant plus difficile qu'au ralentissement de l'activité économique, cause générale de la diminution des offres d'emploi, s'ajoutait, en ce qui le concernait, un facteur particulièrement défavorable, c'est-à-dire son âge.

Père de 10 enfants, B.R. a achevé la construction de son logement depuis quelques années. Il a trouvé à s'employer comme maçon auprès de particuliers qui le rémunèrent à la journée. Avec l'aide de son fils qui travaille comme manoeuvre dans les chantiers de la région, il parvient ainsi à entretenir sa nombreuse famille.

19. Originaire de Bordj-Guédir, B.C. est né le 18 novembre 1942. Emigré en France dès 1962, il y passe un séjour de plus de 20 ans dans différentes régions et divers emplois, le dernier en date, dans une entreprise de carrières et matériaux, la société Guinet et Derriaz. Un accident de travail l'immobilise plusieurs mois, puis le contraint au chômage. Diminué physiquement, il décide de demander l'aide à la réinsertion et de rentrer définitivement en Algérie.

Bénéficiaire de 60.000 francs d'indemnités seulement, il réserve, prioritairement, cette somme à un investissement familial dans la création d'un magasin d'alimentation. A son retour, sa préoccupation centrale sera de trouver un emploi salarié dans le secteur du bâtiment où il a acquis des qualifications reconnues. Malgré de nombreuses démarches, il n'est pas parvenu à trouver un emploi correspondant à ses exigences. Dans l'attente d'une issue favorable, il partage son temps à travailler comme maçon chez des particuliers et à s'occuper de son lopin de terre.

20. B.S. est né le 9 mars à Bordj-Guédir. Il a séjourné en France sans interruption de 1961 à 1966, à Bellegarde, dans le département de l'Ain en travaillant d'abord dans une entreprise de bâtiment puis à Péchiney en qualité d'OS.

La crainte du licenciement le décide à se porter candidat pour l'aide à la réinsertion au titre de laquelle il perçoit 155.000 francs. Il utilise cet argent dans l'achat d'un fourgon, d'un véhicule de tourisme et de matériel de vulcanisation.

De retour en Algérie en novembre 1986, il s'installe à Ras El Oued, petite localité, située dans sa région d'origine où il a fait construire un petit logement et où un parent a mis à sa disposition un local adapté à sa future activité.

Il ne lui reste plus qu'à réceptionner un matériel d'appoint dont il attend encore la livraison pour se lancer dans son nouveau métier. En attendant, la vente du fourgon qui lui a procuré une somme importante le met à l'abri de toute difficulté financière.

21. Né le 8 avril 1948 à Bordj-Guédir, T.L. a émigré en France une première fois en 1961 où il a travaillé dans une entreprise de bâtiment à La Voulte, en Ardèche, avant de rentrer en Algérie en 1963. Nouveau départ en 1971 cette fois, sans interruption jusqu'à la fin de l'année 1985. Durant cette seconde période T.L. a été employé dans plusieurs entreprises de bâtiment avant de se fixer à Montélimar où il garde le même emploi jusqu'à son retour.

En demandant l'aide au retour, T.L. n'avait pas de projet d'activité très précis. Il affecte les 84.000 francs d'indemnités qu'il perçoit à l'achat de deux véhicules dont l'un est destiné à permettre à son fils aîné de s'installer à son compte comme commerçant ou transporteur.

Quant à lui, une fois revenu au pays, il a choisi la solution professionnelle la plus commode comme beaucoup d'autres travailleurs dans sa situation, il loue ses services à la journée à des particuliers qui ont entrepris la construction de leur maison.

22. K.A. est né le 19 décembre 1944 à Bordj-Guédir. Il a émigré en France le 18 octobre 1962 et est rentré définitivement le 22 décembre 1986. Marié dès 1964, K.A. a fait venir son épouse en France en 1967, à la différence de la plupart des travailleurs bénéficiaires de l'aide publique à la réinsertion qui vivaient seuls dans ce pays. K.A. n'a connu qu'un seul employeur, l'entreprise Péchiney, de Belle garde, dont les premières difficultés économiques, qui se sont traduites par des réductions d'effectifs, ont incité certains travailleurs étrangers à demander l'aide au retour de crainte d'être licenciés. K.A. assure que sa décision de retour définitif au pays n'a pas posé de problème au sein de la famille : ni son épouse, ni ses deux enfants, adolescents, âgés d'une quinzaine d'années ne l'auraient contestée, contrairement à de nombreuses autres familles où la perspective de retour dans le pays d'origine a provoqué de graves conflits qui se sont parfois soldés par le divorce des parents.

Bénéficiaire de 160.000 francs d'indemnités, K.A. a fait le même calcul économique que la plupart des autres travailleurs qui recherchaient, avec l'acquisition de deux véhicules, à réaliser le transfert de leur épargne à des conditions particulièrement avantageuses.

Sans projet professionnel à son arrivée en Algérie, K.A. a d'abord recherché un emploi assurant un salaire élevé, de l'ordre de 4.000 DA par mois. Ses exigences en matière de salaire n'ayant pas été satisfaites, il a fini par s'installer à son compte, en qualité de marchands de fruits et légumes ambulants. Il espère tirer de cette activité un revenu au moins équivalent.

23. B.M. né le 16 avril 1932 à Djemila (wilaya de Sétif). Départ en

France en 1973, retour le 32 décembre 31. Eléments biographiques

au chapitre III.

24. Originaire de Djemila où il est né le 10 juin 1945, M.A. a rejoint en 1971 deux frères qui travaillaient déjà à Lyon. Il a été employé dans différentes entreprises de bâtiment et de travaux publics de la région, en qualité de manoeuvre. En 1986 il demande à bénéficier de l'aide au retour en vue de s'installer à son compte dès son retour en Algérie. Il s'y était préparé, notamment, en passant tous les types de permis de conduire (poids lourds, transport en commun, léger).

Bénéficiant de 104.000 francs d'indemnités et disposant d'une épargne personnelle de 50.000 francs M.Y, a pu acheter deux véhicules, du mobilier, et d'autres biens de consommation à usage domestique.

De retour le 27 avril 1986, il n'a pas tardé à se remettre au travail, car l'un de ses frères revenu au pays dès 1981 et dans l'incapacité d'avoir un travail régulier pour cause de handicap permanent, lui a proposé de reprendre à son compte l'activité de marchand ambulant de fruits et légumes qu'il avait commencé à exercer avant sa maladie.

Le seul problème que rencontre encore M.Y. est celui de l'achat d'un terrain à bâtir dans une région où les disponibilités, dans ce domaine, semblent réduites.

25. C.A. est né en 1942 à Djemila. Il a émigré en France dès 1963 et y est demeuré jusqu'à la fin de l'année 1985. Employé à son arrivée à Marseille, comme manoeuvre dans une entreprise de bâtiment, il séjourne plusieurs années dans cette région avant de rejoindre Lyon où il trouve un emploi mieux rémunéré dans une entreprise de terrassement. Adhérent de la C.G.T. comme la majeure partie des salariés de cette entreprise, C.A. est informé par ce syndicat des possibilités d'indemnités ouvertes par l'aide au retour pour ceux qui envisageraient de rentrer dans leur pays d'origine. Diminué sur le plan physique, depuis quelques années, des suites d'une maladie, C.A. décide de saisir cette opportunité. Rentré définitivement en Algérie le 25 décembre 1985, après avoir obtenu 100.000 francs environ d'indemnités, son ambition s'est limitée à se servir d'un des deux véhicules importés, pour le transport clandestin de passagers et de marchandises et d'effectuer des travaux de maçonnerie pour le compte de particuliers désireux de construire ou d'aménager leur maison.

26. Né à Djemila le 5 mai 1944, D.L. a émigré en France à l'âge de 20 ans. Il a passé deux ans à Marseille, employé dans une entreprise de terrassement, deux autres années à Roanne dans le bâtiment avant d'être recruté par la société Gerland à Lyon, où il demeure jusqu'à son retour en Algérie en 1986.

Victime de deux accidents du travail au cours de sa carrière professionnelle, D.L. a mis à profit l'opportunité de l'aide au retour pour se reconvertir dans une activité moins pénible. Il a su choisir, dans ce but, une activité commerciale pour laquelle les candidats à

l'installation à leur compte n'étaient pas nombreux : ce projet concerne la vente ambulante d'articles ménagers, en association avec son frère résidant en Algérie.

Ayant investi les 90.000 francs d'indemnités dont il a bénéficié dans l'achat de deux véhicules dont l'un devait servir d'outil de travail, D.L. a pu mettre rapidement à exécution son projet après sa réinstallation dans sa région d'origine. C'est ainsi qu'il a obtenu rapidement l'agrément des services intéressés pour s'installer à son compte et s'est mis au travail, trois mois à peine, après son retour.

27. B.S. né en 1937 à Tachouda, près d'El Eulma (wilaya de Sétif). Départ en France en 1963, retour en Algérie le 27 juillet 1985. Eléments biographiques au chapitre III.

28. B.B. est né le 27 décembre 1947 à Tachouda. Il rejoint en 1971 un frère travaillant à Lyon et trouve tout de suite un emploi dans une entreprise de transformation de sucre, implantée dans cette agglomération. Ce sera son unique expérience professionnelle, puisqu'il ne quittera pas cet emploi jusqu'à son départ en Algérie en 1985.

Contrairement à d'autres travailleurs dont le retour au pays été provoqué par le licenciement, B.B. n'a pas connu cette contrainte au moment où il manifeste le souhait de bénéficier de l'aide au retour. Outre les indemnités perçues (110.000 francs), B. B. a pu disposer de 66.000 francs épargnés. Cet argent a servi à l'achat de deux véhicules, d'une mobylette, de mobilier et d'autres biens de consommation onéreux (TV, vidéo, etc), destinés, en partie, à être vendus en Algérie.

Membre d'une famille élargie dont les liens sont restés étroits, B.B. s'est d'abord attaché à renforcer les moyens matériels et financiers de trois de ses frères se consacrant à des activités indépendantes : activité agricole pour l'un, petit commerce de détail pour le second, élevage d'ovins pour le troisième.

Depuis son retour, il s'est aussi consacré à l'agrandissement de son logement pour lequel il a consenti un investissement important. Il lui reste à résoudre le principal, c'est-à-dire sa propre reconversion professionnelle, préoccupation à laquelle il n'a pu accorder, jusqu'à présent, toute l'attention nécessaire en raison des priorités qu'il s'est fixées.

29. Né en 1947, à Tachouda, K.D. a émigré en France en 1971. Durant son séjour, il est employé successivement dans une biscuiterie puis dans une entreprise de mise en bouteilles de vin, toutes deux implantées à Lyon. Licencié à la fin du mois d'avril, il accepte la proposition d'aide au retour et perçoit 65.000 francs d'indemnités totales.

Revenu en Algérie en juin 1985 avec deux véhicules, K.D. dont la famille réside à El Eulma, a entrepris de passer le permis de conduire

en vue de s'installer à son compte dans le commerce. Il a prévu, d'autre part, de vendre l'un des véhicules dans le but de financer l'achat d'un terrain d'habitation de 100 m² et d'y faire construire un logement plus spacieux que celui qu'il occupe à l'heure actuelle.

30. S.R. est né le 15 mai 1931 à Tachouda. Emigré en France dès 1954, il y séjourne plus de trente ans, passant d'une entreprise de bâtiment à l'autre dans la région lyonnaise. Epuisé par les travaux pénibles de chantier, il décide de demander l'aide au retour au début de l'année 1986 en vue de rentrer définitivement en Algérie. Bénéficiant de 88.000 francs d'indemnités, il les utilise dans l'achat de deux véhicules.

A 56 ans, S.R. n'a plus les ressources nécessaires pour envisager un nouveau départ professionnel. C'est pourquoi ses préoccupations se limitent à s'assurer par le moyen du transport clandestin d'une source de revenus lui permettant de ne pas trop entamer son épargne dans la période d'attente actuelle qui prendra fin à l'âge de la retraite.

31. Né le 6 novembre 1948, H.M. a émigré en France à la fin de l'année 1970. Arrivé à Lyon, il est recruté par une entreprise de terrassement implantée dans le département de l'Ain, puis deux ans après, par la société Gerland qui l'emploie dans différents chantiers à travers tout le pays. La baisse d'activité de l'entreprise entraîne des licenciements à partir de 1984, date à partir de laquelle de nombreux Algériens demandent à bénéficier de l'aide au retour, instaurée au cours du second semestre de cette année. De crainte de se retrouver au chômage, il finit par recourir à cette solution qui lui permet de bénéficier de près de 90.000 francs d'indemnités affectées à l'achat de deux véhicules.

Quelques mois après son arrivée à El Eulma, H.M. a réussi à s'installer à son compte comme chauffeur de taxi. Sa reconversion professionnelle le met en mesure de s'attaquer à d'autres problèmes, comme celui de l'aménagement du logis familial.

32. B.S. est né le 21 octobre 1950 à Toudja. Départ en France au début de l'année 1971, retour en Algérie le 25 août 1986. Eléments biographiques au chapitre III.

33. B.M. est né le 17 octobre 1946 dans la commune de Amouchas (Sétif). Départ en France en décembre 1972, retour en Algérie le 25 décembre 1985. Eléments biographiques au chapitre III.

34. Né le 8 février 1935 dans l'actuelle commune de Toudja, H.S. a émigré une première fois en France de 1953 à 1955, puis de septembre 1962 à juillet 1985. Durant cette seconde période, il est employé dans de nombreuses entreprises de la région lyonnaise, la dernière en date étant une usine de fabrication de fil électrique implantée à Saint-Fons. Contrairement à la plupart des bénéficiaires de l'aide publique à la réinsertion revenus récemment en Algérie, H.S. vivait en famille en France, à la suite d'un second mariage, contracté dans ce pays. Sa décision de rentrer en Algérie s'explique surtout par

des problèmes familiaux. Disposant de 150.000 francs environ (indemnités et épargne personnelle confondues) H.S. a pu acquérir, non seulement deux véhicules, mais également d'autres biens de consommation et l'équipement nécessaire à une activité d'élevage de poulets qu'il pensait voir initiée par l'un ou l'autre de ses trois garçons nés d'un premier mariage et parvenus à l'âge adulte. Malheureusement, ce projet ne devait pas avoir de suite, en raison du désintérêt total, manifeste par ses enfants, pour cette activité.

Affecté par l'échec de son entreprise, H.S. n'a pas d'autre perspective que d'attendre l'âge de la retraite pour aller vivre, si possible, en France.

35. S. C. est né le 9 novembre 1946 à Toudja. Il a émigré en France en février 1972 trouvant aussitôt un travail dans une entreprise de la région lyonnaise, où il demeure employé jusqu'à son retour en avril 1985.

Marié en 1970, père de 3 enfants, S.C. avait sa famille auprès de lui depuis 1980. De plus, il n'était pas menacé, à court terme du moins, d'être licencié. Sa décision de rentrer en Algérie s'explique, selon lui, par la perspective d'une promotion sociale ouverte par l'instauration de l'aide publique à la réinsertion.

Dans le but de s'installer comme artisan dans le transport de marchandises, S.C. a acheté un camion et un véhicule de tourisme, avec les allocations qui lui ont été accordées au titre de tourisme, avec les allocations qui lui ont été accordées au titre de l'aide à la réinsertion. De retour à Toudja, il n'a cependant pas réussi à promouvoir ce projet dans des conditions régulières, faute d'agrément de son activité par les services de règlement de cette profession. Aussi, en est-il réduit à exercer cette profession illégalement, ce qui lui barre l'accès à une promotion à long terme.

A cette reconversion professionnelle avortée, sont venues s'ajouter des difficultés en matière de logement et d'insertion scolaire pour l'aînée de ses enfants.

36. Né le 4 janvier 1934 à Toudja, M.T. est arrivé à Lyon en 1973 où il a trouvé tout de suite un emploi dans une entreprise de fabrication de ressorts.

Alors qu'il avait formé le projet de travailler en France jusqu'à la retraite, l'instauration de l'aide au retour va modifier ses projets. En 1986, il demande à en bénéficier, attiré plus par le montant des indemnités à percevoir que par une reconversion socio-professionnelle devenant problématique à son âge. Contrairement à la plupart des migrants de retour, il n'a acheté qu'un véhicule avec les indemnités perçues (135.000 francs environ) préférant, sans doute, par précaution, conserver une partie de cet argent en France.

Depuis son retour, M.T. a entrepris avec l'aide de son fils aîné de mettre sur pied un petit élevage d'ovins dont il compte tirer un revenu

d'attente jusqu'à la retraite.

37. M.A. est né le 16 janvier 1945 à Toudja. Il émigre en France en avril 1970 et trouve un emploi dès son arrivée à Lyon. Il change plusieurs fois d'employeur, le dernier en date étant une société de triage de colis, travaillant en sous-traitance pour le compte de la SNCF. Menacé de licenciement en 1985, il obtient, avec d'autres travailleurs, le bénéfice de l'aide au retour grâce à l'intervention de la C.G.T. Il affecte les 90.000 francs perçus, au titre des diverses indemnités, à l'achat de deux véhicules dont un fourgon, avec le projet de s'installer à son compte à son retour en Algérie.

Depuis son arrivée à Toudja en novembre 1985, M.T. a été confronté à deux types de problèmes qui n'ont pas permis la réalisation de son projet : d'une part, il n'a pas réussi à trouver sur place un local disponible, d'autre part, la pénurie de matériaux de construction a considérablement retardé la construction de son logement.

Vingt mois après son retour, M.T. s'est résigné à accepter un emploi de manoeuvre à Béjaia, ce qui l'oblige à se déplacer, quotidiennement, jusqu'à cette ville distante de 26 kilomètres.

38. O.A. né le 25 octobre 1946 à Toudja. Départ en France le 7 mars 1968, retour en Algérie en juillet 1984. Voir éléments biographiques au chapitre III.

39. A.A. né le 15 novembre 1948 à Frikat (Dra El Mizan). Départ en France en 1973, retour en Algérie le 4 mai 1986. Voir éléments biographiques au chapitre III.

40. A.B. est né le 7 juillet 1944 dans l'actuelle commune de Frikat (Dra El Mizan). Emigré en France dès 1963, il est employé dans plusieurs entreprises de la région lyonnaise avant d'être recruté à Vénissieux dans une usine de fabrication de wagons où il acquiert une qualification professionnelle (peintre au pistolet). A la fin de l'année 1985, cette entreprise met fin à son activité et licencie tout son personnel. Réduit au chômage A. B. choisit l'aide au retour.

De retour le 2 février 1986 avec deux véhicules acquis avec les 105.000 francs d'indemnités perçues, A.B. a fait une tentative de s'installer à son compte en qualité de marchand de légumes, tentative qui a rapidement avorté, suite à la mésentente qui a surgi entre lui et son associé.

Sans ressources depuis son arrivée, il a été dans l'obligation de vendre les deux véhicules importés pour faire face aux dépenses entraînées par la construction de son logement et l'entretien de sa famille. Très affecté par son échec, A.B. qui a vécu son retour comme une contrainte plutôt que comme une nouvelle étape de sa vie professionnelle, n'a plus d'autre ambition que de trouver un emploi qui lui assure un revenu régulier.

Conclusion

Parmi les points qui nous semblent le plus solidement établis par cette étude de cas nous retiendrons ceux méritant, à notre sens, une attention particulière dans l'optique d'un meilleur appui institutionnel aux retours volontaires, considérés à la fois reclassement professionnel et réinsertion sociale de migrants dans leur pays d'origine.

A la suite de nombreux auteurs, nous rappellerons d'abord cette évidence que le retour est, avant tout, un projet individuel irréductible par définition à des logiques sociales ou administratives d'inspiration étatique. La coïncidence des intérêts individuels, avec eux, des institutions dont le rôle est de définir les modalités d'insertion ou de réinsertion des migrants dans le tissu social des pays d'accueil ou d'origine se manifeste rarement.

L'instauration de l'aide publique à la réinsertion, qui a eu un échec favorable au sein d'une fraction négligeable de la population immigrée constituée, à cet égard, une mesure qui a répondu à une attente véritable : le cumul des diverses indemnités a, en effet, atteint dans la plupart des cas, un montant qui a rendu possible un projet de reconversion professionnelle dans le pays d'origine. Dans le cas d'individus entrepreneurs, bien informés des opportunités économiques locales et soutenus par des parents eux-mêmes souvent engagés dans des activités indépendantes, cette aide financière a permis la mise en oeuvre de retours promotionnels qui se sont soldés par des succès indéniables.

Mais ces réussites dissimulent le moindre succès ou les échecs avérés d'autres entreprises individuelles, qui auraient certainement pu être évités, si les promoteurs de projets de création de nouvelles activités avaient disposé d'une information et de conseils adaptés à leurs préoccupations.

Notre analyse de la situation, rencontrée par les migrants, rentrés récemment au pays a, par exemple, révélé la saturation, dans les différentes régions concernées, des activités liées au petit commerce et à l'artisanat de service.

Ces difficultés mettent en évidence la nécessité d'une coopération inter-étatique sans laquelle un grand nombre de retours de migrants n'auront qu'un impact négligeable sur le développement économique local, réduisant, de la sorte, le déploiement d'une authentique dynamique de réinsertion. Cette coopération pourrait s'exercer dans trois domaines privilégiés : l'appui financier à des projets novateurs, la formation professionnelle adaptée à des activités identifiées et la promotion de projets dans des secteurs où la demande est importante. C'est le cas de l'agriculture où la production de fruits et légumes, de viande, est un créneau particulièrement porteur, compte-tenu des tensions actuelles sur le marché. La production de certains matériaux de construction et leur distribution constitue également un autre secteur d'activité où l'intervention des migrants pourrait se développer ; par ailleurs de larges possibilités d'installation à son

compte existent dans les métiers de la construction si les migrants de retour au pays avaient les qualifications nécessaires pour y prétendre.

Une coopération suivie entre le pays d'accueil et le pays d'origine est seule à même de procéder à un inventaire systématique des possibilités de développement économique local, des formes d'appui financier et technique aux projets initiés ainsi que de la formation professionnelle dispensée aux promoteurs.

Mais un meilleur accompagnement des projets économiques des migrants n'est pas exclusif de la mise en oeuvre d'une coopération entre les Etats concernés. L'initiative prise par des travailleurs tunisiens, résidant en France, de constituer une association pour le développement de leur village d'origine, montre l'intérêt d'un tel cadre de concertation où émergent des idées d'activités liées à des projets de retour et répondant à des besoins locaux. Dans le cas de la localité en question, plusieurs projets sont, à l'heure actuelle, en voie de réalisation : production maraîchère sous serre, construction de maisons en terre à partir d'un nouveau procédé de fabrication expérimenté récemment en France, intensification de la culture dattière etc... Le cadre associatif permet, non seulement la confrontation des points de vue sur les meilleures réalisations à entreprendre individuellement ou collectivement, mais aussi de mobiliser divers moyens disponibles dans le pays d'accueil (soutien financier, formation professionnelle etc...).

Les conditions favorables au retour, en tant que projet librement choisi et pleinement assumé, se trouvent ainsi renforcées.

BIBLIOGRAPHIE

1 - Généralités

1. AMICALE DES ALGERIENS EN EUROPE.

Retour au pays, cher déménagement. Actualité de l'Emigration, 52, 16 juillet 1986, Paris, pp. 4-7.

2. BEDJAOUI M. - Inversion progressive du flux migratoire. Intervention à la 7ème Conférence des Cadres d'Argenteuil les 14-15 décembre 1974, organisée par l'Amicale des Algériens en Europe, pp. 48-49.

3. BENOUAMER R., HERMAN A. - La réinsertion des travailleurs immigrés et la politique de l'émigration dans la stratégie de développement algérien. Alger, Institut des Sciences Economiques, 1976.

4. GILLETTE A., SAYAD A. - L'émigration algérienne en France. Paris, Ed. Entente, 1976, 280 p.

5. HIFI B. - L'immigration algérienne en France. Origines et perspectives de non-retour. Paris, l'Harmattan/CIEM, 1985, 251 p.

6. KHANDRICHE M. - Réinsertion, développement et maintien des liens dans l'émigration. In Les Algériens en France : Genèse et devenir d'une migration. Paris, Publisud, 1985, pp. 224-230.
7. LE MASNE H. - Le retour des Algériens dans leur pays. Migration dans le monde, 1, 1969, Genève, pp. 8-9.
8. LE MASNE H. - Le retour des émigrés Algériens : projets et contradictions. Paris, CIEM, 1982, 215 p.
9. M.F.X. - Le retour des émigrés Algériens. "Accueillir", 97, février 1983, SSAE, Paris, pp. 8-12.
- 10 - ORIOL M. - Etude sur le retour : Equipe pluridisciplinaire en liaison avec la Tunisie et l'Algérie. Nice, IDERIC, 1976.
11. STELZER J. P. - Retour des travailleurs Algériens. "Accueillir", 42, août-septembre 1977, SSAE, Paris, pp. 10-12.

2 - Economie, développement régional

12. ACT (ETUDES ET RECHERCHES ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES). Epargne et projets au pays. Enquête auprès de travailleurs marocains en France. Rapport final et analyse bibliographique, Paris, octobre 1987.
13. ADLER S. - Migration of employment project : Swallow 'children. Emigration and development in Algeria. Geneva, ILO, 1980, 131 p.
14. BELKHODJA A. - Algérie : premières expériences de réinsertion. Hommes et Migrations, 899, 31 janvier 1976, AMANA, Paris, pp. 19-27.
15. BENATTIG R. - L'apport des revenus de l'émigration dans une région rurale d'Algérie. In les Algériens en France. Genève et devenir d'une migration. Gréco 13-CNRS, Publisud, Paris, 1985.
16. BERNARD P. - L'expérience internationale des retours d'émigration et la recherche d'une stratégie de réinsertion dans le pays ou la région d'origine. In "L'émigration maghrébine en Europe : exploitation ou coopération ?" Alger, CREA, sd ; pp. 382-401.
17. CHARLOT M. - Retour des travailleurs migrants en Algérie et stratégie de développement. Migrants Formation, 11-12, juillet 1975, CNDP, Paris, pp. 1F-8F.
18. CORDEIRO A. - Crise et immigration : peut-on parler d'un mouvement de retour chez les immigrés Algériens ? Les autres, 1, décembre 1979, Chambéry, pp. 24-27.
- 19 GARSON J. P. - La réinsertion productive des émigrés Algériens : retour et création d'entreprises. "L'émigration maghrébine en Europe : exploitation ou coopération ?", Alger, CREA, sd, pp. 518-564.
20. MATHIEU P. - 5.500 immigrés ont quitté Montbéliard, quelles conséquences ? Grand Maghreb, 51-52, septembre 1986, CIGMA, Grenoble, pp. 364-386.
21. SIMON G. - Industrialisation, émigration et réinsertion des émigrés en Afrique du Nord. Le cas de la Tunisie et de l'Algérie. In "Recherches sur l'industrialisation et

l'urbanisation en Méditerranée", Poitiers, Université de Poitiers, 1975, pp. 83-99.

22. VERHAEREN R. E. - L'immigration algérienne et la crise économique en France. In "Maghrébins en France, émigrés ou immigrés ?", Paris, CNRS, 1983, pp. 121-142.

3 - Politiques de retour. Législation

23. BENHADJI A. - Retour et réinsertion des travailleurs migrants dans leur pays d'origine. Bulletin de l'Institut International d'Etudes Sociales, 12, 1974, Genève.

24. CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL - Echange de lettres franco-algérien du 18 septembre 1980 relatif au retour en Algérie de travailleurs algériens et de leur famille. Bulletin de l'Immigration, 1, CGT, Paris, pp. 1-22.

25. OFFICE NATIONAL D'IMMIGRATION - Les transferts douaniers : (1) du côté français. (2) Du côté du pays d'origine : Algérie. Actualités Migrations, 43, 17 septembre 1984, ONI, Paris, pp. 1-4.

26. WIHTOL DE WENDEN C. - Les orientations récentes de la politique française de retour, 1980-1981. In "L'Emigration maghrébine en Europe : exploitation ou coopération" ? Alger, CREA, sd, pp. 315-329.

27. ZEHRAOUI A. - La politique algérienne d'émigration et le retour des immigrés. Pluriel, 19, 1979, Paris, pp. 45-68.

4 - Aide au retour, facteurs psychologiques, motivations

28. L'aide au retour, un marché de dupes. L'Algérien en Europe, 258, 1977, Paris, pp. 3-9.

29. AMICALE DES ALGERIENS EN EUROPE. - Aide à la réinsertion : une opération payante. Actualité de l'Emigration, 46, 4 juin 1986, Paris, pp. 10-11.

30. AMICALE DES ALGERIENS EN EUROPE. - Peugeot-Talbot Poissy : la solution du retour. Actualité de l'Emigration, 3, 17 juillet 1985, AAE, Paris, pp. 6-7.

31. ADDI L. - Immigrés algériens : mythes d'un retour. Projet, 189, novembre 1984, Paris, pp. 1045-1051.

32. ALIMAZIGHI K. - Les ouvriers immigrés algériens face au retour. Thèse de 3ème Cycle, Psychologie, Université de Paris VIII, 1975, 262 p.

33. ALIMAZIGHI K. - Les ouvriers algériens anciennement émigrés : problèmes psycho-sociologiques posés par leur retour définitif en Algérie. Thèse de doctorat, Université de Paris VIII, 1985, 2 Tomes, 498 p.

34. CAMILLERI C. - Quelques facteurs psychologiques de la représentation du retour dans le pays d'origine chez les jeunes migrants maghrébins de la seconde génération. Paris, IRAP, 1977, 134 p.

35. CHAZALETTE A. - Le retour au pays des familles de travailleurs immigrés : désirs, départs et conditions de réussite. Lyon, Groupe de Sociologie Urbaine, 1979, 162 p.

36. CORDEIRO A., GUFFOND J. L. - Les Algériens de France. Ceux qui partent et ceux qui restent. Paris, IREP-CERER, 1979, 217 p.
37. L'Emigration et le retour. Hommes et Migrations, 726, 22 février 1968, Paris, pp. 1-3.
38. Emigrés algériens et perspectives de retour. Hommes et Migrations, 867, juillet 1974, AMANA, Paris, pp. 17-20.
39. HARBI M. - Les immigrés maghrébins entre le passé et l'avenir. Les Temps Modernes, (40), 452-454, mars-mai 1984, Paris, pp. 1697-1706.
40. HIFI B. - Aspects de l'immigration algérienne en France à travers son origine et sa perspective de retour. Thèse de doctorat d'Etat, Université de Lausanne, 1984, 524 p.
41. KESSAL M. - La réinsertion : un acte volontaire. In "L'Emigration maghrébine en Europe : exploitation ou coopération" ? Alger, CREA, sd, pp. 461-485.
42. LE MASNE H. - Les émigrés et la perspective de retour : les projets de 80 émigrés de la région Rhône-Alpes. Mémoire DES, Faculté de Droit et Sciences Economiques, Université d'Alger, 1974, 191 p.
43. LE MASNE H. - Emigrés algériens et perspective de retour. Hommes et Migrations, 867, 15 septembre 1974, AMANA, Paris, pp. 17-20.
44. LE MASNE H. - Les lendemains de l'aventure : des émigrés algériens parlent de leur retour au pays. Croissance des Jeunes Nations, 157, mars 1975, Paris.
45. SAFIR T., KHELLADI M. - Stratégies individuelles de retour. "L'Emigration maghrébine en France : exploitation ou coopération" ? Alger, CREA, sd., pp. 429-444.
46. ZEHRAOUI A. - Le retour : mythe ou réalité. In "Maghrébins en France, émigrés ou immigrés" ?, Paris, CNRS, 1983, pp. 229-246.

V - Formation en vue du retour et réinsertion dans le pays d'origine

47. BLANC., BLANC J. - Migration-formation et retour. Migration, 21, 1977, Genève, pp. 103-112.
48. BENCHEKROUN M.F. - Psychopathologie de la transplantation chez le Nord-Africain immigré ou un (im) possible retour. Thèse de médecine, Université de Nancy, 1980, 153 p.
49. CAILLAUX F. - Mythe ou réalité ? Notes sur les retours aujourd'hui en Algérie. Paris, CIEM, 1978, 12 p.
50. CHAKER R. - Problématique de la réinsertion des travailleurs : quel avenir pour l'émigration algérienne ? Hommes et Migrations, 968, 15 avril 1979, AMANA, Paris, pp. 3-20.
51. CHAKER R. - Quel avenir pour l'émigration algérienne ? Problématique de la réinsertion des travailleurs immigrés. Thèse de 3ème cycle, Sciences Economiques, Université de Grenoble II, 1978, 230 p.

52. HARBI C. - Information sur la réinsertion : les transferts douaniers dans le cadre de la réinsertion. La Semaine de l'Immigration, 118, § février 1985, Paris, p. 6.

53. KHANDRICHE M. - Développement et réinsertion : l'exemple de l'émigration algérienne. Paris, Publisud, 1982, 402 p.

54. NAIDJA D. - La réinsertion des travailleurs immigrés algériens dans l'économie algérienne, Thèse de 3ème Cycle, Paris VIII, 1978.

55. ONAMO - Politique et expérience et réinsertion : objectifs et mise en oeuvre. In "L'Emigration maghrébine en Europe : exploitation ou coopération" ? Alger, CREA, sd., pp. 283-314.

56. VERHAEREN R.E. - Les problèmes de la réinsertion : étude du cas des travailleurs algériens. Saint-Martin d'Hères, AEFT, 1977, 10 p.

* Cette bibliographie a été établie à partir de l'ouvrage de L. TARAVELLA : Le retour et la réinsertion des migrants. Bibliographie internationale. 1965-1986. Centre de ressources documentaires. Agence pour le développement des relations interculturelles, Paris, 1986. Nous y avons inclus des ouvrages non mentionnés par l'auteur.

Notes

[*] Janvier 1988

[1] A LEBON. La main d'oeuvre étrangère en 1982. Situation à cette date et évolution rétrospective. Dossiers statistiques du travail et de l'emploi.

Supplément au bulletin mensuel des statistiques du travail, n° 29, mars 1987, Ministère des Affaires Sociales et l'Emploi.

[2] Bulletin mensuel du service des Etudes et de la Statistique, Premières Informations, N° 40, mars 1987, Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi.

[3] Source : Caisse Nationale de Surcompensation dont les statistiques sont reprises par la Fédération Nationale du Bâtiment. L'évolution concerne les effectifs salariés occupés dans le secteur du bâtiment et des travaux publics entre le 15 mai 1974 et le 15 mars 1983.

[4] M. de Mauroy. L'emploi étranger en régression mais mieux réparti. INSEE. Points d'appui pour l'économie Rhône-Alpes, N° 43, mars 1987.

[5] B. MICHEL. Le chômage des étrangers de 1975 à 1985. Dossiers statistiques du travail et de l'emploi. Supplément au bulletin mensuel des statistiques du travail, N° 29, mars 1987, Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi.

[6] Source : INSEE, Répertoire informatique des Métiers. Statistiques au 1.1.1983 et au 1.1.1984.

[7] M. AUVOLAT et R. BENATTIG. Les artisans étrangers en France. Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi. Direction de la population et des migrations, Paris, 1987.

[8] G. J. BORJAS. The self employment experience of immigrants. Journal of human resources, vol. 21, N° 4, 1986.

[9] Université de Poitiers. Commerçants maghrébins et asiatiques. Insertion spatiale et fonctions socio-économiques dans les grandes villes françaises, Poitiers, décembre 1985.

[10] Reprises par H. Le MASNE. Le retour des émigrés algériens. OPU/CIEM, 1982.

[11] Statistiques relatives au nombre des bénéficiaires de l'aide publique à la réinsertion et leur répartition par nationalité, âge, secteurs d'activité, situation familiale, ancienneté de résidence en France, région d'origine dans le pays natal, nature du projet d'activité envisagé au retour.

[12] Actualité de l'Emigration, n° 96, 1-7 juillet 1987.

[13] Le consulat général d'Algérie à Lyon a compétence administrative pour les Algériens résidant dans les départements suivants : Ain, Ardèche, Drôme, Haute-Savoie, Rhône et Saône et Loire. Il ne s'agit pas des mêmes départements de la Région Rhône-Alpes.

[14] H. LE MASNE. Le retour des émigrés algériens, op. cit.

[15] G. HERZLICH. L'aide au retour aux travailleurs immigrés. La fin des gros bataillons. Le Monde du 20.10.1987.

[16] L'aide au retour n'est que l'une des formules proposées aux travailleurs dans le cadre du plan social que les grandes entreprises sont tenues de présenter avant tout licenciement collectif. Leur choix peut se porter aussi bien sur le congé conversion, la convention pré-retraite ou la création d'entreprise.

[17] En mars 1987, le nombre de chômeurs étrangers était de 313.511 soit 11,7 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Source : Premières Informations n° 46, avril 1987. Bulletin mensuel du service des Etudes et de la Statistique du Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi. Selon le responsable de l'agence lyonnaise de l'ONI, 60.000 d'entre eux étaient en fin de droits.

[18] M. KHANDRICHE. Développement et réinsertion. L'exemple de l'émigration algérienne. Office des Publications Universitaires, Alger, 1982.

[19] H. LE MASNE. Le retour des émigrés algériens, op. cit.

[20] M. WAGNER. Le retour promotionnel des immigrés. Une expérience française en matière de technologie. Caisse Centrale de Coopération Economique, Paris, avril

[21] Source : ACT-SEDES TMO. Epargne et projets au pays des travailleurs migrants. Analyse bibliographique. Paris, mai 1987.

[22] J. P. GARSON et G. TAPINOS. L'argent des immigrés. Fondation Nationale des Sciences Politiques. Etude publiée par l'Institut National d'Etudes Démographiques, série Travaux et Documents, cahier N° 94, 1981.

[23] A. LEBON. Les envois de fonds des migrants et leur utilisation. Migrations Internationales XXII, 4, 1984.

[24] R. BENATTIG. L'apport des revenus de l'émigration dans une région rurale d'Algérie. Les Algériens en France : Genèse et Devenir d'une migration. Gréco 13-CNRS, Publisud, Paris, 1985.

[25] A. BELGUENDOZ. L'immigration marocaine dans l'Europe en crise et la formation professionnelle ou le mythe des retours productifs. In "L'Emigration maghrébine en Europe : exploitation ou coopération" ? CREA, Alger, sd.

[26] M. et J. BLANC. Migration-formation et retour. Migration, 21, Genève, 1977.

[27] R. BENATTIG. L'apport des revenus de l'émigration dans une région rurale d'Algérie. Les Algériens en France, op. cit.

[28] M. BOUCHARA. L'industrialisation rampante. Ampleur, mécanisme et portée. Exemples tunisiens. Economie et Humanisme, N° 296, juillet-août 1987.

[29] ACT. Epargne et projets au pays. Enquête auprès des travailleurs marocains en France. Paris, octobre 1987.

[30] A. BOUNAB. Où va l'argent des émigrés ? Actualité Economie N° 14, Alger, mars 1987.

[31] Ces dernières années, plus de 800.000 Algériens se rendaient à l'étranger durant les mois de juillet, août et septembre dont 630.000 pour la France. Pendant cette période d'été les touristes dépensaient 1,6 milliard de francs en allocations touristiques. Source : Révolution Africaine cité par la Revue du Grand-Maghreb, n° 42-43, 30 septembre 1985.

[32] A. BOUNAB. Où va l'argent des émigrés, op. cit.

[33] Source : F. DJAOUDI. Importations de véhicules et change parallèle. Actualité Economie, n° 13, Alger, février 1987.

محمد الناصر بورنان

دراسة حول الواقع العلمي والثقافي في الجزائر

تحتوي هذه الدراسة على مجموعة من المعلومات تم استنتاجها من تحليل لأهم المعطيات الإحصائية المتوفرة ومن استقصاء شمل مجموعة من الأساتذة والباحثين التابعين لمؤسسات التعليم والبحث في الجزائر وذلك أثناء شهري يناير وفبراير 1987 ومن دراسة لمجموعة من التقارير الرسمية لوزارة التعليم العالي ووزارة التخطيط.

تتمحور هذه الدراسة على التوالي حول ما يلي :

(أ) التطور الذي حصل للسلك العلمي والثقافي الجامعي بالجزائر بعد الاستقلال.

(ب) الأوضاع التي يعمل في إطارها جزء من هذا السلك. ستعرض في هذا الإطار مجموعة من الفرضيات والمعلومات المستمدة من دراسة ميدانية شملت عينة تتكون من جامعيين ينتمون إلى خمس مؤسسات وهي :

- جامعة الجزائر.
- جامعة هواري بومدين للعلوم والتقنيات.
- المعهد الوطني للعلوم الطبية.
- المعهد الوطني للزراعة.
- مركز الأبحاث للاقتصاد التطبيقي من أجل التنمية.

وسنركز دراستنا حول البحث العلمي

(ج) العلاقات التي تربط البحث العلمي الجامعي بالقطاعات الاقتصادية الأخرى.

1 - معطيات حول تطور الجامعة الجزائرية : تنبيه وملاحظات أولية

إن المعلومات التي سنعرضها في هذا الفصل مستنتجة من دراسة لأهم الحوليات الإحصائية ولمجموعة من التقارير التي تم وضعها في إطار تقييم المنجزات المبرمجة منذ الاستقلال.

يتبين من خلال التقارير أن الجزائر اتبعت سياسة «مشيئية» تهدف إلى تكوين أكبر عدد ممكن من الكوادر والتقنيين القادرين على العمل في الهياكل الإنتاجية التي تركت شاغرة غداة الاستقلال وعلى السيطرة التكنولوجية الكافية على أنماط الإنتاج التي تم استيرادها في إطار مخططات إنمائية طموحة.

وقد تمخضت هذه السياسة عن ظاهرتين هامتين.

- 1 - التقليل من مركزية التكوين، خاصة في التعليم العالي.
- 2 - إصلاح شامل لنظام التكوين في التعليم العالي.

1- التقليل من مركزية التكوين :

في نهاية الستينات أقدمت كل وزارة على وضع هياكلها الخاصة لتكوين جزء لا بأس به من إطاراتها، من مهندسين وتقنيين ومسيرين. كما أوكلت ذلك أيضا إلى الأطراف الأجنبية المتعاملة معها وقامت بإرسال عدد من الحاملين على شهادات التدرج للتعليم الثانوي والعالي لجامعات أجنبية (خاصة الغربية منها)، يحدوها في ذلك تحقيق أكبر فعالية ممكنة في استغلال الاستثمارات الجديدة.

إننا لن نتعرض في دراستنا لهذا الجانب رغم أهميته. من ضمن الأسباب التي تحول دون ذلك، التشتت الجغرافي والإداري لمصادر المعلومات وانعدام التسلسل الزمني للمعطيات الموجودة. فاستثمارها يدعو إلى عمل أولي يكمن في تجميع وتصنيف كل المعطيات. وهذا ليس من اليسير، نظرا لإعادة الهيكلة للمؤسسات والقطاعات الاقتصادية التي تمت منذ 1980 وما نتج عنها من ضياع للمعطيات الخام.

2- إصلاح التكوين :

منذ 1971 وإلى جانب ما تم ذكره سابقا، تم القيام بإصلاح جذري مس كل قطاعات التعليم العالي. وارتكز هذا الإصلاح حول 4 محاور هي :

- تنويع وتكثيف شعب التكوين. وتم في هذا الإطار إنشاء 4 شعب تفرع عنها 105 تخصص. وهذه الشعب هي :

- شعبة العلوم الدقيقة والتكنولوجيا : 33 (٣٣) تخصصا
- شعبة العلوم البيولوجية : 17 (١٧) تخصصا
- شعبة علوم الأرض : 19 (١٩) تخصصا
- شعبة العلوم الاجتماعية والأدب : 36 (٣٦) تخصصا

- مضاعفة عدد المؤسسات الجامعية مع إعادة توزيعها جغرافيا. وتم في هذا النطاق إنشاء أكثر من 5 جامعات جديدة كل منها قادرة على استقبال ما لا يقل عن 8.000 طالب وأكثر من 4 مراكز جامعية وعدة معاهد متخصصة ذات الطابع الوطني أو الجهوي.

- جزارة ورفع المستوى العلمي للسلك التعليمي. وقد تم في هذا الإطار إرسال بعثات عديدة إلى الخارج من أجل تكوين الحائزين على شهادات التدرج وما بعد التدرج.

- النهوض باللغة الوطنية لتصبح أداة فعالة قادرة على أن تحل محل اللغة الفرنسية وفي هذا الصدد تم تعريب كلى لشعبة العلوم الاجتماعية والآداب، ويبدو أنه سيتم تدريجيا تعريبي الشعب الأخرى.

وكان لهذه السياسة 3 نتائج هامة تختلف في نوعيتها وهي :

- عدم التنسيق بين مختلف الجهات المعنية بالتكوين، خاصة في ميدان البرامج. ولم يتم إنشاء أول لجنة تنسيق لنظام التعليم إلا سنة 1986 (ويترأس هذه اللجنة الوزير الأول).

- عدم وجود إطار يتم فيه التشاور وبرمجة التكوين في الخارج. وأول هيئة وطنية تعمل في هذا المضمار تم تأسيسها سنة 1981. و حتى هذا التاريخ كانت لكل وزارة أو لكل مؤسسة وطنية سياستها الخاصة وطريقتها الخاصة في ميدان التكوين.

- عدم التنسيق بين مختلف القطاعات فيما يتعلق بالبحث العلمي. فمن النادر أن نجد الجامعة تأخذ على عاتقها المشاكل الناتجة عن تسيير المؤسسات. وهذا لا يعني عدم مشاركة بعض الجامعيين في القطاعات الإدارية والإنتاجية لهذه المؤسسات. فبالرغم من وجودها فإنها لا تكتسي طابعا نظاميا.

ولهذه العوامل تأثيرات عديدة على عملنا، من بينها عاملان اثنان تجدر الإشارة إليهما. يتعلق الأول بتحديد الطاقات الوطنية الكامنة والجلية في ميدان التكوين والبحث العلمي. إن أهمية الاستثمارات والانجازات التي تمت خارج وزارة التعليم العالي تحول دون حصر دقيق لأهمية هذه الطاقات. يخص العامل الثاني مجال الثقة بالمعطيات الإحصائية والمعلومات التي سيجدها القارئ في هذه الدراسة والتي لا يمكن اعتبارها إلا كمؤشرات أولية للاتجاهات التي يعرفها ميدان التكوين والبحث العلمي. ولذلك سيبان :

أ) عدم توفر معطيات إحصائية متكاملة ومتجانسة على المدى الطويل.

ب) ضعف المصدقية للإحصائيات المتواجدة. إن طرائق إعداد الإحصائيات ومكانتها في الماضي (وحتى في الحاضر) تدعو بعض التحفظ في استعمال الإحصائيات الموجودة. هناك مثالان لهذا النقص.

المثال 1 :

بتعلق المثال الأول بتحديد عدد الطلبة المسجلين في الجامعة الجزائرية أثناء السنوات الدراسية 1962-1963 و 1966-1967 عندما نراجع إحصائيات سنة 1967 نجد أن عدد الطلبة كان على التوالي 2.809 طالبا و 9.272 طالبا. وعندما نراجع تقرير وزارة التخطيط للانجازات التي تمت في الستينات والسبعينات نجد أرقاما أخرى وهي على التوالي 3.718 في 1962-1963 و 6.000 في 1966-1967 والفرق بين هذه التقديرات لا يجد أي مبرر كتحسين جمع أو استغلال المعطيات الأولية.

المثال 2 :

يتعلق المثال الثاني بكيفيات تصنيف المدرسين ضمن الجداول الإحصائية. تارة يتم إدماج الطلبة الحاصلين على درجة طبيب مقيم ضمن سلك المعيديين ويتم عدم إدماجهم تارة أخرى. وغالبا ما يكون عددهم مجهولا. وكذلك الحال فيما يخص شعبة التكنولوجيا. فتارة نجدها تتضمن عدة تخصصات من بينها الزراعة (1979-1980) وتارة أخرى (1984-1985) تقتصر على بعض التخصصات ويتم في هذه الحالة إحصاء الزراعة بشكل مستقل. كذلك الشأن بالنسبة للسانيات. فهي تظهر مستقلة في إحصائيات 1984-1985، وليس هناك ما يؤكد عدم إحصائها في السنوات الماضية ضمن تخصصات أخرى - اللغات الأجنبية أو الأدب العربي.

إن كل هذه المعطيات تؤدي بنا على الفات نظر القارئ إلى اعتبار التحاليل والخلاصات التي يتضمنها هذا التقرير بمثابة مؤثرات للتحويلات المحتملة التي عرفها في الفترة الأخيرة ميدان التكوين العالي والبحث العلمي في الجزائر.

لقد عرفت المجموعة الجامعية نموا سريعا تضاعفت حدته من سنة إلى أخرى طوال العشرية الأخيرة - كما يتبين في الجدول 1 - فان عدد المدرسين قد تضاعف بنسبة 2.000 % في أقل من 20 سنة.

و كذلك الحال بالنسبة للطلبة.

ج-1 - النمو النسبي للمدرسين و الطلب

السنة	63-1962	67-1966	76-1975	80-1979	القاعدة
المدرسين	100	150	135	2.226	335
الطلاب	100	330	1.491	2.030	2.809
عدد الطلاب - عدد المدرسين	7,91	17,36	8,96	7,21	-

تجدر الإشارة في هذا الصدد إلى التقليل الملحوظ في عدد الطلبة للمدرس الواحد بعد إدخال إصلاح التعليم العالي. ويلاحظ عكس ذلك في الوقت الحاضر. ففي سنة 1985-1986 بلغ عدد الطلبة في التدرج (بدون إدماج عدد التقنيين الساميين) 10,30 للمدرس الواحد.

1.1- التطور الهيكلي الحديث لسلك التدريس :

يتبين من خلال تحليل المعطيات الأخيرة لوضع سلك التدريس أن هناك تزايد مستمر مع استقرار نسبي أو نقص لقيمة عامل التزايد لسلك التدريس.

ج-2 - النمو الإجمالي لسلك التدريس

السنة	1980/79	1981/80	1982/81	1983/82	1984/83	1985/84	1986/85	القاعدة
المدرسين	100	116	124	147	158	132	143	7.903
التزايد السنوي المتوسط*	-	116	107	119	108	**16	108	-

* معدل التزايد السنوي بين 67/1968 و 1977/1978 = 175 %

** كما تم ذكره سابقا فان المعطيات غالبا ما تكون موضوع الشك. إن النسبة السلبية تدل على تقلص في عدد المدرسين. و لكن لا شئ يبرر هذا التحول لا من الناحية الإدارية، ولا من الاجتماعية ولا الاقتصادية.

1-1-1- تطور الهيكل التعليمي حسب الرتبة :

لم يخضع تزايد المدرسين لنموذج واحد وقد اختلفت الحالات حسب الرتب. ففي الوقت الذي عرف فيه عدد الأساتذة والمتعاونين التقنيين. وترمز هذه المعطيات إلى تحول طبيعي إذ أن وجود المعيدين والمتعاونين التقنيين مرتبط أساسا بقلة الإطارات للإشراف على الأعمال الموجهة ولتقديم المحاضرات. وتكون رتبة أستاذ محاضر حالة انتقالية لا تتجاوز السنتين يصبح بعدها الإطار أستاذا.

ج-3 - تطور السلك التعليمي حسب الرتب

الرتبة	السنة	80/1979	81/1980	82/1981	83/1982	84/1983	85/1984	86/1985	القاعدة
أساتذة		100	135	158	181	187	188	201	259
محاضرين		100	132	172	162	159	141	141	466
مساعدين		100	111	135	163	174	188	245	2.584
معيدين		100	120	120	141	158	103	**90	4.240
متعاونين تقنيين		100	65	-	58	23	12	-	354
مجموع		100	116	124	147	158	76 (132)	***143	7.903

* تختلف المعطيات للمجموع وحسب الرتب في الدورية الإحصائية لسنة 1985/1984 (بين قوسين العدد الموجود في الدورية).
 ** بغض النظر عن الأطباء المقيمين.
 *** بغض النظر عن الأطباء المقيمين والمتعاونين .

تدل هذه التحولات على تحسن في ظروف التكوين والبحث إذ تتكون المجموعات البيداغوجية الحالية من كوادر ذات خبرة متزايدة قدموا مساهمات على المستوى العلمي عبر أطروحاتهم ومنشوراتهم.

ج-4 - التطور النسبي بين الرتب

السنة	80/1979	81/1980	82/1981	83/1982	84/1983	85/1984	86/1985
عدد الأساتذة المساعدین	3	3	3	3	4	4	5,5
عدد الأساتذة والمحاضرين	3	3	3	3	4	4	5,5
عدد المعیدين	6	5	4	5	5	4	*3
عدد الأساتذة والمحاضرين	6	5	4	5	5	4	*3

* لم يتم تعداد الأطباء المقيمين.

1-1-2- تركيبة الهيئة التعليمية حسب التخصصات العلمية :

لم يكن تزايد عدد المعلمين متساويا بين الشعب العلمية و بين التخصصات داخل شعبة واحدة. ويمكن هنا التميز بين مجموعتين تتكون الأولى من العلوم القانونية و الاجتماعية و اللغات الحية الأجنبية، والأخرى من باقي الفروع العلمية. وقد عرفت المجموعة الأولى تطورا متباينا تسم بتقلص عدد المعلمين في بعض السنوات.

ج-5 - تطور عدد المدرسين في كل شعبة و حسب التخصصات

84/1983	83/1982	82/1981	81/1980	80/1979	السنة
158	147	143	130	100	العلوم الدقيقة
179	158	132	114	100	التكنولوجيا
185	155	125	120	100	العلوم الطبية
149	178	138	114	100	ع. البيولوجية
450	435	335	295	100	ع. البيطرة
107	114	94	133	100	ع. الأرض
139	149	117	113	100	ع. الاقتصادية
100	115	94	87	100	ع. القانونية
84	133	120	111	100	ع. السياسية
128	111	89	93	100	ع. الاجتماعية
188	169	119	115	100	الأدب العربي
98	106	109	98	100	اللغة الأجنبية
158	147	124	116	100	المجموع

* المعلومات غير موجودة بالنسبة للسنوات 1985/1984 و 1986/1985.

لكن لم يكن لهذا الانخفاض اثر كبير تركيبة الهيئة العلمية التعليمية إذ لم يطرأ أي تغيير ملحوظ على وزن أي شعبة في المجموع.

ج-6 - تركيب الهيئة التعليمية و تطورها

84/1983	83/1982	82/1981	81/1980	80/1979	السنة
17	17	20	19	17	ع. الدقيقة
16	15	15	14	14	التكنولوجيا
37	33	32	33	32	ع. الطبية*
6	8	7	6	6	ع. البيولوجية
1	1	1	1	0	البيطرة
2	3	3	4	4	ع. الأرض
5	6	5	6	6	العلوم الاقتصادية
5	6	6	6	9	ع. القانونية
1	1	1	1	1	ع. السياسية
4	4	4	4	6	ع. الاجتماعية
3	3	2	2	2	الأدب العربي
3	3	4	4	4	اللغة الأجنبية الحية
100	100	100	100	100	المجموع
12.509	11.608	9.778	9.145	7.903	القاعدة

* بما في ذلك الأطباء المقيمين.

3-1-1 جزارة الهيئة التعليمية :

إن التحولات التي تم تعريفها سابقا تمت مع جزارة السلك العلمي. وتبين المعطيات الإحصائية المتوفرة كيف تمت الجزارة في التعليم العالي حيث ازدادت النسبة المئوية للأساتذة الجزائريين من 26 % غداة الاستقلال 1962/1963 إلى 67 % في نهاية السبعينات.

ج-7 - جزارة الهيئة التعليمية

السنة	63/1962	67/1966	65/1975	80/1979
الجزائريين المجموع %	26	49	57	67

و تأخذ الجزارة طبعا خاصا عندما تتعرض للتحولات التي تمت على مستوى كل رتبة إذ يتبين تقليص كبير من عدد المعيدين والمعاونين التقنيين الجزائريين.

ج-8 - تطور مجموعة المدرسين الجزائريين

القاعدة	80/1979	81/1980	82/1981	83/1982	84/1983	85/1984	86/85	
أساتذة	100	144	176	190	212	214	268	
محاضرين	100	62	153	102	118	97	122	
مساعدين	100	112	148	189	219	242	349	
معيدين	100	129	133	167	192	126	*36	
متعاونين تقنيين	100	80	-	73	29	15	-	
مجموع	100	120	132	167	190	155	**120	

* بغض النظر عن الأطباء المقيمين.

** بغض النظر عن الأطباء المقيمين والمتعاونين التقنيين.

وذلك ما تؤكد المقارنة بين معطيات الجدول 5 والجدول التالي :

ج-9 - تطور مجموعة المدرسين الجزائريين

السنة	80/1979	81/1980	82/1981	83/1982	84/1983	القاعدة
العلوم الدقيقة	100	134	161	191	217	682
التكنولوجية	100	139	156	140	315	424
ع. الطبية	100	121	127	157	186	2.380
ع. البيولوجية	100	84	110	147	140	368
البيطرة	100	400	383	600	750	6
ع. الأرض	100	138	109	141	142	151
ع. الاقتصادية	100	127	138	196	202	250
ع. القانونية	100	96	104	137	128	411
ع. السياسة	100	116	135	155	116	51
ع. الاجتماعية	110	105	111	137	161	297
الأدب العربي	100	99	114	159	195	155
اللغات الأجنبية	100	100	125	111	95	240
المجموع	10	120	132	167	190	5.315

* بما فيه الأطباء المقيمين.

إن لظاهرتي ارتفاع مستوى سلك التدريس والجزارة تأثيران أساسيان. يمكن الأول في استقرار أكبر لهيئة التعليم ويمكن الثاني في تحسين قدراتهما بالقيام وإدارة الأبحاث العلمية خاصة منها تلك التي تتم في إطار دراسات ما بعد التدرج.

1-2- تطور المجموعة الطلابية :

سنركز التحليل على طلبة ما بعد التدرج، أي على المجموعة التي قد يكون لها دورا في رفع مستوى البحث العلمي والتكوين العلمي. قبل ذلك رأينا من الضروري أن نتعرض ولو بشكل وجيز على التطورات التي عرفتتها مجموعة الطلبة المتواجدة في إطار التدرج.

ج-10 - تطور مجموع طلبة التدرج

السنة	80/1979	81/1980	82/1981	83/1982	84/1983	85/1984	القاعدة
عدد الطلبة	100	115	126	157	169	*173	57.445
الذكور % الإناث	295	265	231	204	200	-	** 42 902

* بغض النظر عن تكوين التقنيين الساميين.

** 42.902 = عدد الذكور.

يبين الجدول نموا سريعا للمجموعة الطلابية، فهي في تزايد أكبر من الذي يعرفه سلك

المدرسين. و ينجم عن ذلك ارتفاع في عبء الاساتذة إذ يتحمل كل مدرس 7,7 طلبة

في السنة الدراسية 1984/1985 بينما كان يتعامل في آخر السبعينات (1979/1980) مع 7,2 طالبا.

كما تبين من خلال الجدول انخفاض نسبي لعدد الذكور عندما نقارنه بعدد الإناث وهذا يدل على تغير جذري في البنية الاجتماعية خاصة في الفئات المثقفة.

1-2-1 - نظرة شاملة على التكوين فيما بعد التدرج :

تزايد المسجلين فيما بعد التدرج بصفة ملحوظة إذ انتقل عددهم من 6.043 طالبا في سنة 1979/1980 إلى 11.843 في سنة 1983/1984 أي بزيادة 94 % في مدة لا تتجاوز الخمس (5) سنوات. ولكن لم تكن هذه الظاهرة عامة في كل السنوات و لكل التخصصات.

ج-11 - تطور التكوين فيما بعد التدرج

السنة	80/1979	81/1980	82/1981	83/1982	84/1983	85/1984	القاعدة
ع. الدقيقة	100	136	231	279	341	473	458
التكنولوجيا	100	133	166	190	266	375	523
العلوم الطبية	100	109	107	123	195	189	2.334
ع. البيولوجية	100	79	132	168	222	335	149
ع. الأرض	100	140	157	142	176	234	153
ع. الاقتصادية	100	121	151	163	133	140	459
ع. انقانونية	100	121	138	94	127	164	615
ع. السياسة	100	91	84	73	142	135	243
ع. الاجتماعية	100	136	96	93	103	130	763
الأدب العربي	100	100	168	229	280	404	157
اللغة الأجنبية	100	185	168	114	250	160	208
المجموع	100	119	131	140	194	221**	6.091

* بما فيها البيطرة.

** بما فيها اللسانيات والتربية البدنية.

كما يتبين لنا من خلال الجدول هناك مجموعة شعب لم تعرف أي انخفاض في عدد المسجلين بل كان النمو فيها مستقرا. وهذه الشعب هي : شعبة العلوم الدقيقة وشعبة التكنولوجيا وشعبة اللغات وشعبة البيولوجية وشعبة الطب.

1-2-2 - التكوين فيما بعد التدرج في الجامعات الأجنبية :

يقوم التكوين فيما بعد التدرج على إرسال نسبة كبيرة من الطلبة إلى الجامعات والمعاهد خارج الجزائر. وتكون هذه المجموعة العنصر الأساسي والمهيمن من بين المتحصليين على منح دراسية للذهاب إلى الخارج (94 % في السنة الدراسية

1983/1984 ويتم سنويا إرسال حوالي ثلث (3/1) المسجلين فيما بعد التدرج إلى الخارج مع العلم أن الأولوية تبقى في صالح العلوم الدقيقة والتكنولوجيا.

ج-12 - طلاب ما بعد التدرج
المرسلون الى الخارج % / المكونون في الجزائر

السنة	80/1979	81/1980	82/1981	83/1982	84/1983	85/1984
ع. الدقيقة	80	75	116	132	154	200
لتكنولوجية	171	227	161	185	154	156
ع. الطبية	29	10	10	09	06	08
ع. البيولوجية	42	30	28	37	45	73
ع. البيطرة	-	-	-	-	-	-
ع. الأرض	164	88	74	128	105	92
ع. الاقتصادية	77	51	55	51	74	85
ع. القانونية	53	35	28	31	23	27
ع. السياسية	43	43	58	48	27	25
ع. الاجتماعية	58	34	62	64	73	78
الأدب الأجنبية	102	63	80	118	54	54
اللغة الأجنبية	102	63	80	118	54	54
المجموع	54	38	47	49	41	58

يتبين من معطيات الجدول السابق أن العلوم الطبية والعلوم الإنسانية تعرف تباينا في نموها.

ج-13 - نمو عدد الطلبة المسجلون فيما بعد التدرج والمرسلون خارج الوطن

85/1984	84/1983	83/1982	82/1981	81/1980	80/1979	السنة
711	466	359	279	132	100	ع. الدقيقة
362	255	196	162	146	100	التكنولوجية
66	46	36	46	46	100	ع. الطبية
480	234	152	100	61	100	ع. البيولوجية
224	238	234	224	69	100	البيطرية
182	145	128	107	105	100	ع. الأرض
118	129	126	123	94	100	ع. الاقتصادية
104	83	67	91	93	100	ع. القانونية
90	90	79	103	92	100	ع. السياسية
156	118	100	100	93	100	ع. الاجتماعية
722	311	230	148	84	100	الأدب العربي
111	132	131	131	115	100	اللغة الأجنبية
232	162	131	119	94	100	المجموع

إن نمط المتبع في إرسال الطلبة قد يؤدي إلى تغيير جذري في بنية التكوين في الخارج حيث هناك اتجاه نحو هيمنة العلوم الدقيقة والتكنولوجيا.

ج-14 - تركيبة التكوين بالخارج

85/1984	84/1983	83/1982	82/1981	81/1980	80/1979	السنة
29	28	26	22	13	10	ع. الدقيقة
24	24	23	21	24	16	التكنولوجيا
8	7	7	9	13	24	ع. الطبية
4	3	2	2	1	2	ع. البيولوجية
1	2	2	3	1	1	البيطرية
4	4	4	4	5	(5-)	ع. الأرض
6	7	9	10	9	9	ع. الاقتصادية
4	5	5	7	10	10	ع. القانونية
2	2	3	3	3	3	ع. السياسية
9	10	10	11	13	13	ع. الاجتماعية
6	4	4	3	2	2	الأدب العربي
2	4	5	5	6	5	اللغة الأجنبية
100	100	100	100	100	100	المجموع

3-2-1- التكوين فيما بعد التدرج بالجزائر :

1-2-3- التكوين فيما بعد التدرج بالجزائر :

عكس ما تم ملاحظته في دراسة التكوين في الخارج تعرف تركيبة التكوين بالجزائر استقرار نسبيا مع هيمنة دائمة في العلوم الطبية (التي تعني 50 % من المسجلين) و اتجاه نحو التقلص في العلوم الإنسانية.

ج-15 – تركيب الدراسات فيما بعد التدرج بالجزائر

A5/1984	84/1983	83/1982	82/1981	81/1980	80/1979	
8	8	9-5	9	7	6	ع. الدقيقة
9	7	6	6	4	5	التكنولوجيا
(2)	(2)	(3)	(3)	(2)	(3)	(الزراعة)
(1)	(8-)	-	(7.)	(4.)	(5.)	(الهندسة المعمارية)
48	51	47	42	44	46	ع. الطبية
3	3	3	3	2	3	ع. البيولوجية
1	2	2	3	2	1	ع. الأرض
4	4	8.5	8	7	7	ع. الاقتصادية
9	9	8	12	11	10	ع. القانونية
3	3	2	2	3	4	ع. السياسية
7	6	7.5	8	15	12	ع. الاجتماعية
4	4	4.5	4	2	3	الأدب العربي
3	3	2	3	3	3	اللغة الأجنبية
100	100	100	100	100	100	المجموع

وتتم هذه التحولات في إطار تزايد نسبي للتكوين ما عدى في العلوم الاجتماعية. وإذا كانت المعطيات صحيحة فقد تكون هذه الأخيرة في حالة ركود أو تدهور نسبي.

ج-16 – تطور الدراسة حسب الشعب في الجزائر

85/1984	84/1983	83/1982	82/1981	81/0980	80/1979	
283	241	216	192	140	100	ع. الدقيقة
*396	283	181	172	110	100	تكنولوجيا
(420)	(325)	-	(180)	(110)	100	(الهندسة المعمارية)
(157)	(129)	(145)	(132)	(87)	100	(الزراعة)
224	238	147	124	127	100	ع. الطبية
274	217	174	146	87	100	ع. البيولوجية
326	226	164	238	197	100	ع. الأرض
134	131	192	173	142	100	ع. الاقتصادية
195	183	108	162	135	100	ع. القانونية
**154	142	71	76	91	100	ع. السياسية
115	94	90	93	160	100	ع. الاجتماعية
280	267	228	175	106	100	الأدب العربي
84	250	114	168	185	100	اللغات الأجنبية
***215	184	144	137	132	100	المجموع

* بما في ذلك الإعلام الآلي.

** بما في ذلك اللسانيات.

*** بما في ذلك اللسانيات والتكوين البدني والرياضي.

على أساس ما جاء في التحاليل السابقة نستخلص ثلاثة ظواهر أساسية.

- 1- نمو سريع وكبير للمجموعة العلمية والتقنية، خاصة في مجال العلوم الدقيقة و التكنولوجيا التي عرفت ازديادا ملحوظا نظرا لمكانتها غداة الاستقلال.
- 2- استقرار نسبي لتركيبية الهيئة التعليمية (مع ارتفاع عدد المعلمين). والجدير بالذكر أن ذلك تم مع جزارة سريعة وانخفاض في عدد المعيدين. وتكون هذه الظاهرة مؤشرا لاستقرار نسبي للكوادر في هذا القطاع وارتفاع ملحوظ لمستواهم العلمي.
- 3- أهمية التكوين لما بعد التدرج في الخارج خاصة في شعبة العلوم الدقيقة والتكنولوجيا.

ولكن إن دل هذا على تحسن على المستوى البشري فهو غير كافي لضمان نمو سريع ومستمر للبحث العلمي إذ يتطلب هذا الأخير توافر معدات وإمكانات مادية معتبرة وسياسية فعالة قادرة على تجنيد هذه الطاقات البشرية.

II - البحث العلمي في الجامعة وفي مؤسسة مختصة

ملاحظات أولية : تقوم تحاليل واستنتاجات هذا الفصل على أساس دراسة ميدانية شملت 97 مدرسا و10 باحثا ينتمون إلى مؤسسات جامعية ولمركز وطني يقوم بالأبحاث في الاقتصاد. وقد شمل هذا الاستبيان 05 مؤسسات ذات طابع وطني أو جهوي وتوزع العينة كالتالي :

ج-17 - تركيب العينة

المؤسسة	م. الأبحاث	جامعة ه.ب	معهد الزراعة	العلوم ط.	ج. الجزائر	المجموع
عدد المستجوبين	10	20	19	20	38	107
عدد العاملين	72	1.484	165	463	1.121	7.473

سنرمز كما يلي إلى المؤسسات :

م.أ. = مركز البحث

ج.ه.ب = جامعة هواري بومدين للعلوم والتقنيات.

م.ز. = المعهد القومي للزراعة.

ع.ط. = المعهد الوطني للعلوم الطبية.

ج.ج. = جامعة الجزائر (القانون / الاقتصاد / التجارة).

لم يتم اختيار العينة على أساس التقنيات الإحصائية الكلاسيكية والتي تضمن تمثيلية تامة للعينة. فأكتفى المحققان باستجواب من كان موجودا في المؤسسات عند مرورهما (إلا في معهد العلوم الاقتصادية التي تم فيه توزيع الاستمارات على المدرسين).

2-1- مميزات العينة :

لقد شمل الاستقصاء كل الرتب والشهادات الموجودة في المؤسسات المدروسة وقد تضمن ذلك نوعا من التمثيلية. ويتبين من التحليل أن العينة تتكون أساسا من أساتذة مساعدين. ويرجع ذلك إلى عددهم في المؤسسات التعليمية ولاستعدادهم الأكبر.

لا بد من الإشارة هنا إلى عدم التوازي بين الرتبة الحقيقية والرتبة المصرح بها في إطار التحقيق. وقد صرحت مجموعة من الأساتذة المساعدين الحاملين لشهادة الدكتوراه بالدرجة الثالثة أو لـ ب هـ د (P.H.D.) بأنهم أساتذة. وهذا يعكس واقع الجامعة الجزائرية حيث كثيرا ما نرى الأساتذة المساعدين يكلفون بتقديم دروس ومحاضرات.

ج-18 - توزيع العينة حسب الشهادات العلمية

	دكتوراه دولة	د. درجة 3	P.H.D.	ماجستير	أطروحة م.	دبلوم د.م.	المجموع
ج.ج.	-	2-	2	9	-	2	-38
ع.ط.	1	9	-	-	-	10	-20
م.ز.	1	5	-	11	2	-	-19
ج.ه.ب	4	6	1	3	2	4	-20
م.أ.	2	6	-	1	-	1	-10
المجموع	8	51	3	24	4	17	-107

* الرتب والشهادات

أستاذ محاضر أو أستاذ : دكتوراه دولة أو شهادة أستاذية.
 أستاذ مساعد أو مكلف بالدروس : دكتوراه درجة 3 أو ب.هـ.د (P.H.D.) أو ماجستير.
 معيد أو معاون تقني : أطروحة مهندس أو دبلوم في الدراسات المعمقة أو دبلوم في الدراسات الطبية المختصة أو دبلوم الدراسات العليا.

وتجدر الإشارة هنا إلى مغزى وأبعاد تعدد الشهادات العلمية إذ يدل ذلك على تعدد البلدان التي تم فيها التكوين وتنوع البيئات الثقافية والاجتماعية المطابقة لها.

ج-19 - توزيع العينة حسب التكوين

المجموع	م.أ.	ج.هـ.ب	م.ز.	ع.ط.	ج.ج.	المؤسسة	البلد
78	2	13	11	20	32		الجزائر
22	8	6	8	-	-		فرنسا
6	-	1	-	-	5		بريطانيا أو أمريكا
1	-	-	-	-	1		البلدان العربية
107	10	20	19	20	38		المجموع

يستخلص من خلال الجدول أن كل المستجوبين من العلوم الطبية حاملين شهادات جزائرية. وترجع هذه الظاهرة أساسا إلى جزارة مبكرة في هذه الشعبة. ولكن لا يعني ذلك انعدام التكوين في الخارج إذ يكتسي صبغة تربصات قصيرة أو متوسطة المدى.

ويتبين من خلال الجدول التالي صغر سن المستقيين. فالحدان الأدنى والأقصى هما على التوالي 25 و55 سنة مع انتشار كبير للأعمار بين 32 و40 سنة.

ج-20 - العمر المتوسط وحدود الأعمار (عدد السنوات)

العمر	المؤسسة	م.أ.	ج.هـ.ب	م.ز.	ع.ط.	ج.ج.
العمر المتوسط		37.5	35.8	34.5	42.2	36.4
الحد الأدنى		31	26	30	35	25
الحد الأقصى		55	49	46	49	45

و يبين تحليل البيانات انعدام التوازي بين السن والأقدمية المهنية باستثناء العلوم الطبية وهذا راجع لنمط التدرج الدراسي المختلف بين الطب وبقية العلوم الأخرى.

ج-21 - العمر المتوسط والأقدمية (عدد السنوات)

البلد	المؤسسة	م.أ	ج.هـ.ب	م.ز.	ع.ط.	ج.ج.
العمر		37.5	35.8	34.5	42.2	36.4
الأقدمية		12.8	7.6	9.6	19.4	41.1

كما أن التجربة المتحصل عليها خارج المؤسسات المدروسة أقل من تلك التي هي ناتجة عن الأقدمية في الجامعة، وهذا عكس ما هو الحال في مركز الأبحاث. ويدل ذلك على ظاهرتين اثنتين، استقرار أكبر للهيئة الدراسية وحادثة البحث العلمي خارج الجامعة.

ج-22 - الخبرة المهنية خارج المؤسسة والأقدمية في المؤسسة

الخبرة	م.أ	ج.هـ.ب	م.ز.	ع.ط.	ج.ج.
الخبرة	3.7	6.4	9.4	17.1	10
الأقدمية	9.1	1.2	.26	2.3	4.1

2-2- الممارسة في البحث :

إن ممارسة البحث تقتصر على جزء فقط من المدرسين بالجامعة وأهميتها تختلف من مؤسسة إلى أخرى. كما نرى في الجدول أن عدد الباحثين يختلف من مجموعة إلى أخرى. فالعدد المتوسط للمشاريع أقل من مشروع واحد للشخص الواحد في الطب و العلوم الإنسانية بينما يتعدى ذلك في التخصصات الأخرى ويتجاوز المشروعين في مركز الأبحاث.

ج-23 - ممارسة البحث في المؤسسات

عدد الباحثين المتوسط	م.أ.	ج.هـ.ب	م.ز.	ع.ط.	ج.ج.
عدد الباحثين المتوسط	2.3	1.4	1.7	80	84
عدد الابحاث (الاكثر رواجاً)	2	1	1		1

إن الحالة المميزة لجامعة الجزائر (حيث المعدل ضعيف نسبياً) ناتجة عن نظام الدراسات الذي ليس مرتكزا أساسا على البحث العلمي. وبالتالي تتخذ الأبحاث الفردية صبغة الشمول.

ج-24 - نمط ممارسة البحث

ج.ج	ع.ط	م.ز.	ج.ب	م.أ.	
75	56	15	10	9	بحث فردي
25	44	85	90	91	بحث جماعي
100	100	100	100	100	مجموع

وهناك دليل آخر لتفاعل النظام الدراسي مع أهمية البحث يكمن في الوقت المخصص للتدريس. يتبين من استئثار البيانات أن عبء التدريس ليس أكبر في جامعة الجزائر مما هو عليه في المعاهد العلمية الأخرى.

ج-25 - الوقت المخصص للتدريس

المؤسسة	ج.ج	ع.ط.	م.ز.	ج.ه.و	م.أ.
الوقت الأكثر رواجاً	6	6	9	9	-
عدد المستجوبين	31	12	12	10	10

وهناك عامل آخر يؤثر على أهمية الأبحاث وهو العامل المالي، خاصة وأن جل المشاريع يتم تمويلها من طرف المؤسسات.

ج-26 - المشاريع وكيفية تمويلها

المؤسسة	ج.ج	ع.ط.	م.ز.	ج.ه.ب	م.أ.
تمويل من المؤسسة	97	100	88	100	52
تمويل من مؤسسة وطنية أخرى	3	0	0	0	30
تمويل من مؤسسة أجنبية	-	-	-	0	18
تمويل من الباحث	-	-	12	0	-
المجموع	100	100	100	100	100

والشئ الذي يلفت النظر في الجدول السابق هو انعدام التمويلات الخارجية (وطنية أو أجنبية) للمشاريع. وهذا يدل على طبيعة العلاقات التي تربط الجامعة بالقطاعات الاقتصادية الأخرى.

وهناك مؤشر آخر لانعدام هذه الروابط يكمن في عدم وجود عناصر خارجية عن الجامعة في مجموعات البحث.

ج-27 - تواجد العناصر الخارجية في مجموعات البحث

المؤسسات	تمويل المشاريع	ج.ج.	ع.ط.	م.ز.	ج.ه.ب	م.أ.
عدم تواجد	من طرف المؤسسة	97	94	100	100	52
	تمويل خارجي	-	-	-	-	8
تواجد عناصر خارجيا	من طرف المؤسسة	3	6	-	-	-
	خارجي	-	-	-	-	48
المجموع	المجموع	100	100	100	100	100

2-3-3- نشر وتبادل نتائج الأبحاث :

2-3-3-1- النشر

إن لممارسة البحث حسب النمط المذكور سابقا (عمل فردي ومستقل عن التدريس، تمويل داخلي من المؤسسة الخ...) تأثير على الشكل الذي يخضع له النشر حيث يطغى النشر الفردي.

ج-28 - صيغة النشر وممارسة الأبحاث

المؤسسة	ج.ج.	ع.ط.	م.ز.	ج.ه.ب	م.أ.
المنشورات الفردية	100	53	28	48	83
الجماعية	-	47	72	58	17
المجموع	100	100	100	100	100
القاعدة	76	148	22	31	53
الأبحاث الفردية % مجموع الأبحاث	75	5.6	15	10	9

يستخلص كذلك من معطيات الجدول السابق أن العمل في إطار فرق علمية ليس في الحقيقة جماعيا إذ لكل فرد استقلالية كافية في البحث تمكنه من الحصول على نتائج وعلى نشرها بحرية تكاد تكون مطلقة. وهذا الاستخلاص يهيم أساسا مركز البحث في الاقتصاد حيث ينعدم التلاؤم بين العمل والنشر الجماعي.

2-3-3-2- التبادل :

يتم نشر وتبادل المعلومات على شكل آخر، عبر اللقاءات والندوات العلمية. وتبقى هذه الأخيرة قليلة في المؤسسات الجامعية، ماعدى في معهد العلوم الطبية حيث هناك

عوامل ذات فعالية كبيرة نذكر من بينها وجود رابطات علمية فعالة.

ج-29 - المشاركة في الندوات (معدل سنوي)

المؤسسة	ج.ج.	ع.ط.	م.ز.	ج.ه.ب	م.أ.
التكاثف السنوي	-	10.5	01	.5	.3

وليست هذه الظاهرة خاصة بالعينة بل هي عامة.

ج-30 - المشاركة في الندوات بالخارج حسب التخصصات (1985)

التخصص	ع.اجتماع	ع.طبية	ع.الدقيقة	ع.البلوجيا	ع.الأرض	ع.الزراعة	مجموع	القاعدة
النسبة م.	10	67	17	3	2	1	100	420

ويبين الجدول التالي محدودية الملتقيات العربية.

ج-31 - المشاركة في الندوات حسب المنطقة الجغرافية

المؤسسة	ج.ج.	ع.ط.	م.ز.	ج.ه.ب	م.أ.
ملتقيات وطنية	49	88	84	24	54
ملتقيات عربية	10	8	2	-	9
ملتقيات دولية	41	4	14	76	387
المجموع	100	100	100	100	100
القاعدة	37	1.052	109	55	173

وان هذه الظاهرة لا تخص العينة فقط. إذا استثنينا الندوات التي تجري في بلدان المغرب العربي (خاصة تونس والمغرب) فجل اللقاءات التي تتم فيها المشاركة هي أوروبية.

ج-32 - المقالات المقدمة في إطار الندوات العلمية حسب المناطق الجغرافية سنة 1985 %

المناطق	مجموع	أروبا	أمريكا	المغرب	باقي ب.ع.	افريقيا	البلدان الاشتراكية	البلدان الأخرى	القاعدة
ع. طبية	66	29	01	32	01	01	02	01	-
ع. الدقيقة	17	11	01	01	03	00	01	-	-
ع. الاجتماعية	10	05	01	02	02	00	0	-	-
ع. البيولوجيا	03	02	-	00	01	-	-	-	-
ع. الأرض	03	01	01	-	01	-	-	-	-
ع. الفلاحة	01	01	-	00	-	-	-	0	-
المجموع	100	48	4	35	8	01	03	01	420

والشكل الثالث لتبادل وإثراء الخبرات يكمن في الاستشارات وهذه منعدمة تماما.

4-2- آراء حول ظروف البحث

1.4.2- توافر الكتب والمجلات :

ليس هناك إجماع بالنسبة لتوافر الكتب والمجلات من مؤسسة لأخرى، ففي حين يشتكو المستجوبون من العلوم الطبية من عدم توفر الكتب، فهم راضون عن توافر النشريات الدورية.

ج-33 - آراء حول توافر الكتب

الآراء	المؤسسة	ج.ج.	ع.ط.	م.ز.	ج.ه.ب.	م.أ.
غير مقبولا أوسى	11	15	5	15	-	-
ضعيف	39	65	21	25	20	40
مقبول	24	15	5	25	40	40
جيد	24	5	53	35	40	-
جيد جدا	2	-	16	-	-	-
مجموع	100	100	100	100	100	100

ج-34 - آراء حول توافر النشريات الدورية

م.أ.	ج.هـ.ب	م.ز.	ع.ط.	ج.ج.	
-	25	16	5	47	غير مقبول أوسى
80	35	11	-	19	ضعيف
10	25	42	50	8	مقبول
10	15	21	45	22	جيد
-	-	10	-	4	جيد جدا
100	100	100	100	100	مجموع

إن تعدد الآراء يمنع أي استنتاج وربما تكون النتيجة أحسن والأجوبة أدق لو توجه أسئلة إضافية لتحديد مفهوم كل جواب. كما نرى هناك نوعا من الانسجام في الآراء حيث لنفس المؤسسات مواقف متشابهة بالنسبة للكتب والدوريات. وفي هذا المضمار، في معهد العلوم الطبية وفي جامعة هواري بومدين للعلوم وفي مركز البحث لا يوجد أي شخص يرى أن توافر الكتب والدوريات جد جيدا. وكما هناك إجماع في هذا الأخير حيث لا يوجد أي شخص في مركز الأبحاث يعتبر الوضع سيئا.

وإذا كانت الآراء حول توافر الكتب والمجلات مختلفة فهناك نوع من الإجماع فيما يتعلق بتوافر ما جد من المعرفة عبر الكتب والدوريات. فالرأي السائد هو أن حداثة الكتب في المكتبة وانتظام وصول المجلات غير مرضي.

في مجال حداثة الكتب وما عدى المعهد القومي للزراعة فالكل يرى أن الحالة غير مرضية، وتجدر الإشارة إلى أن النسبة المئوية للذين يبديون رضاهم عن توافر الكتاب الحديث جد ضئيلة في المعهد المذكور.

ج-35 - آراء حول حداثة الكتاب

م.أ.	ج.هـ.ب	م.ز.	ع.ط.	ج.ج.	المؤسسة	الآراء
-	30	26	100	75		غير مقبول أو سي
50	45	16	-	167		ضعيف
50	20	42	-	8		مقبول
-	5	11	-	-		جيد
-	-	5	-	-		جيد جدا
100	100	100	100	100		مجموع

وتجدر الإشارة كذلك إلى تكتل الأجوبة في مركز الأبحاث وفي معهد الطب، أي في المؤسسات التي تشارك أكثر في اللقاءات والندوات العلمية. ربما يدل ذلك عن ارتباط قوي بين المشاركة في الندوات العلمية والرغبة على الحصول على ما جد في النشر.

ج-36 - آراء حول انتظام الدوريات

م.أ.	ج.هـ.ب	م.ز.	ع.ط.	ج.ج.	
40	35	32	20	75	غير مقبول أو سي
50	50	16	65	-	ضعيف
10	15	31	10	-	مقبول
-	-	16	-	-	جيد
-	-	5	5	25	جيد جدا
100	100	100	100	100	مجموع

إن الآراء حول توافر خدمات مراجعة ما هو منشور مختلفة جدا، ما عدى في جامعة الجزائر ويصعب في هذه الحالة أي استنتاج، والفرضية الوحيدة التي يمكن تقديمها هي أن هناك تميز في الحصول على هذه الخدمات، وما يدل عن ذلك هو اختلاف الآراء حول وجود هذه الخدمات في مؤسسة واحدة (في جامعة الجزائر وفي معهد العلوم الطبية).

ج-37 - آراء حول توافر خدمات مراجعة ما هو منشور

م.أ.	ج.هـ.ب	م.ز.	ع.ط.	ج.ج.	المؤسسة	الآراء
-	-	-	25	95		غير موجود
10	65	11	40	5		غير مقبول أو سي
10	15	63	20	-		ضعيف
30	5	10	10	-		مقبول
30	15	16	5	-		جيد
20	-	-	-	-		جيد جدا
100	100	100	100	100		مجموع

ولكل هذه الآراء تأثير عن تقييم خبرة ومقدرة العاملين في المكتبة. والرأي السائد في المؤسسات الجامعية أن خبرتهم غير كافية، على عكس ما يصرح به المستجوبون في مركز البحث.

ج-38 - آراء حول خبرة ومقدرة العاملين في المكتبة

الآراء	المؤسسة	ج.ج.	ع.ط.	م.ز.	ج.ه.ب	م.أ.
غير مقبول أو سي	58	5	26	35	-	-
ضعيف	24	80	11	30	-	-
مقبول	8	5	26	35	60	-
جيد	-	-	32	-	30	-
جيد جدا	-	5	-	-	10	-
بدون رأي	10	5	15	5	-	-
مجموع	100	100	100	100	100	100

وكما يتبين من خلال الجدول التالي فان المجموعة الواحدة التي هي راضية عن عمل وخدمات المكتبة توجد في مركز الأبحاث.

ج-39 - آراء حول خدمات المكتبة

الرأي	المؤسسة	ج.ج.	ع.ط.	م.ز.	ج.ه.ب	م.أ.
بغير جواب	100	-	-	-	-	-
غير مقبول أو سي	-	30	11	5	-	-
ضعيف	-	45	26	65	-	-
مقبول	-	15	32	30	80	-
جيد	-	10	26	-	20	-
جيد جدا	-	-	5	-	-	-
مجموع	100	100	100	100	100	100

ومن الممكن أن اختلاف بين الجامعة ومركز الأبحاث يرجع لطبيعة ما ينتظره المدرسون من مكتبة هدفها الأول تقديم المراجع والنشريات الأساسية على المستوى البيداغوجي .

2.4.2- توافر الإمكانيات والخدمات الأخرى :

يبدو أن جل المستجوبين غير راضين عن الإمكانيات المادية والخدمات التي تدخل في تحسين ظروف العمل. ويعتبر البعض منهم أن الطباعة الخاصة للبحث غير كافية (المعهد القومي للزراعة وجامعة هوارى بومدين ومركز البحث) وتجدر الإشارة إلى أن معهد العلوم الطبية الذي يقدم أكبر عدد من المنشورات راضي عن الإمكانيات الموجودة.

ج-40 - توافر الطباعة للبحث

الرأي	المؤسسة	ج.ج.	ع.ط.	م.ز.	ج.ه.ب	م.أ.
غير مقبول أي شيء	21	-	89	90	70	
ضعيف	5	5	11	5	10	
مقبول	5	10	-	-	20	
جيد	50	75	-	5	-	
جيد جدا	19	10	-	-	-	
مجموع	100	100	100	100	100	100
معدل المنشورات 1985/1981	2	7.4	1.1	1.5	5.3	

وبالنسبة للمؤسسات الجامعية، فالمشكل الأساسي يكمن في عدم خدمة السكرتارية والاتصالات ويرجع ذلك بالدرجة الأولى إلى الطابع الإداري للسكرتارية في المؤسسات التعليمية.

ج-41 - آراء حول توافر السكرتارية

الرأي	المؤسسة	ج.ج.	ع.ط.	م.ز.	ج.ه.ب	م.أ.
غير مقبول	8	70	37	35	-	
ضعيف	5	20	26	50	20	
مقبول	3	5	26	15	30	
جيد	-	-	-	-	50	
جيد جدا	-	-	-	-	-	
بدون رأي	84	5	11	-	-	
مجموع	100	100	100	100	100	100

وهناك مشكل آخر له أهمية في المؤسسات الجامعية وهو انعدام المكاتب للباحثين. فهناك إجماع حول هذه النقطة. ويتميز مركز البحث باختلاف الآراء حول هذه النقطة ويمكن أن يرجع ذلك إلى توزيع غير عادل للمكاتب المتوفرة داخل المركز.

ج-42 - آراء حول توافر المكاتب للباحثين

م.أ.	ج.ه.ب	م.ز.	ع.ط.	ج.ج.	
20	20	26	15	76	غير مقبول
-	35	26	70	24	ضعيف
50	45	37	5	-	مقبول
20	-	-	-	-	جيد
10	-	-	-	-	جيد جدا
-	-	11	10	-	بدون رأي
100	100	100	100	100	مجموع

وإذا كان هناك نوع من اختلاف الآراء حول توافر التجهيزات المذكورة سالفاً فإن الإجماع شامل فيما يخص وسائل النقل لأغراض البحث، ولم نجد أي مستجوب يعتبر توافر وسائل النقل كافية أو جيدة.

ج-43 - آراء حول توافر وسائل النقل

م.أ.	ج.ه.ب	م.ز.	ع.ط.	ج.ج.	المؤسسة	الرأي
80	90	64	100	-		غير مقبول
10	5	21	-	-		ضعيف
10	5	5	-	-		مقبول
-	-	-	-	-		جيد
-	-	-	-	-		جيد جدا
-	-	-	-	-		بدون جواب
100	100	100	100	100		مجموع

2-5- الحوافز في ممارسة البحث :

تنقسم الحوافز إلى صنفين، الحوافز المادية من جهة والحوافز ذات الصبغة المعنوية من جهة أخرى.

2-5-1- الحوافز المادية :

هناك إجماع حول عدم توافر الحوافز المادية، إذا كان يعتبر جل المستجوبين سياسة الأجور مرضية فالكل غير راضي عن الخدمات الاجتماعية المقدمة وعن سياسة السكن.

أما بالنسبة للأجور يتضح من الجدول التالي قبول للسياسة المتبعة.

ج-44 - آراء حول سياسة الأجور

م.أ.	ج.هـ.ب	م.ز.	ع.ط.	ج.ج.	
20	-	-	5	6	غير مقبول أو سي
10	-	-	5	14	ضعيف
20	5	-	5	6	مقبول
50	20	32	25	21	جيد
-	75	58	60	53	جيد جدا
-	-	10	-	-	بدون جواب
100	100	100	100	100	مجموع

وبالنسبة للسكن، المجموعة الوحيدة التي توجد فيها آراء مختلفة هي مجموعة المعهد القومي للزراعة.

ج-45 - آراء حول سياسة السكن

م.أ.	ج.هـ.ب	م.ز.	ع.ط.	ج.ج.	
100	95	32	100	81	غير مقبول أو سي
-	5	5	-	13	ضعيف
-	-	32	-	6	مقبول
-	-	21	-	-	جيد
-	-	-	-	-	جيد جدا
-	-	10	-	-	بدون جواب
100	100	100	100	100	مجموع

أما بالنسبة للخدمات فالإجماع شامل.

ج-46 - آراء حول الخدمات الاجتماعية

م.أ.	ج.ه.ب	م.ز.	ع.ط.	ج.ج.	
100	95	100	80	73	غير مقبول أوسى
-	5	-	-	21	ضعيف
-	-	-	-	6	مقبول
-	-	-	-	-	جيد
-	-	-	5	-	جيد جدا
-	-	-	15	-	بدون جواب
100	100	100	100	100	مجموع

2-5-2- الحوافز المعنوية :

رغم اختلاف الآراء هناك نوع من الإجماع حول عدم الرضاء على الحوافز المعنوية المتوفرة.

فإذا اعتبرنا السياسة المتبعة في ميدان تنظيم ومشاركة الهيئة التعليمية في الندوات واللقاءات العلمية من طرف المؤسسات الجامعية نجد أن عدم الرضاء يطغى على الآراء، عكس الآراء في مركز البحث في الاقتصاد.

ج-47 - آراء حول السياسة في ميدان الندوات العلمية

م.أ.	ج.ه.ب	م.ز.	ع.ط.	ج.ج.	المؤسسة	الرأي
10	45	26	-	69		غير مقبول أو سي
-	50	37	50	17		ضعيف
30	-	5	35	11		مقبول
50	5	21	15	3		جيد
10	-	-	-	-		جيد جدا
-	-	11	-	-		بدون جواب
100	100	100	100	100		مجموع

أما في النشر فالآراء متعددة مع قبول السياسة الحالية.

ج-48 - آراء حول سياسة النشر

م.أ.	ج.هـ.ب	م.ز.	ع.ط.	ج.ج.	الرأي / المؤسسة
-	80	16	75	76	غير مقبول أو سي
30	20	31	20	13	ضعيف
40	-	26	-	8	مقبول
30	-	16	5	-	جيد
-	-	-	-	-	جيد جدا
-	-	10	-	3	بدون جواب
100	100	100	100	100	مجموع

وفي ميدان الحوافز الرمزية كالجوائز التقديرية والأوسمة فهي منعدمة تماما. ومع ذلك تلمح الأجوبة على وجودها وتعتبرها غير كافية. وتدل هذه الأجوبة على وجود حوافز أخرى. وحسب المعلومات التي تم جمعها بصفة غير منتظمة يبدو أنها تقصد المشاركة في الندوات الدولية والاستفادة من التربصات.

ج-49 - آراء حول الحوافز المعنوية

م.أ.	ج.هـ.ب	م.ز.	ع.ط.	ج.ج.	
10	15	47	5	37	غير مقبول أو سي
30	50	42	35	34	ضعيف
40	35	-	55	18	مقبول
20	-	-	-	11	جيد
-	-	-	5	-	جيد جدا
-	-	11	-	-	بدون جواب
100	100	100	100	100	مجموع

وإذا توقفنا عند الأجوبة حول المزايا الاقتصادية والاجتماعية نجد إجماعا حول ضعفها. وهنا نرى المستجوبين من المعهد القومي للزراعة يختلفون عن باقي المجموعة.

ج-50 - آراء حول المزايا والفوائد الاجتماعية والاقتصادية

م.أ.	ج.ه.ب	م.ز.	ع.ط.	ج.ج.	
60	10	5	50	74	غير مقبول أو سي
30	65	37	45	16	ضعيف
10	10	47	5	10	مقبول
-	15	-	-	-	جيد
-	-	-	-	-	جيد جدا
-	-	11	-	-	بدون جواب

أما فيما يتعلق بالعقبات التي تواجه العمل العلمي في المؤسسة يظهر اختلاف في الرأي بين المؤسسات الجامعية ومركز البحث. تتركز الآراء حول العامل المالي في مركز البحث بينما يركز الجامعيون على ضعف التسهيلات في مجال البحث والتدريس.

انطلاقا من الملاحظات والتحليل السابقة يمكن استخلاص مجموعة من الفرضيات تتعلق بمميزات العينة وبالظروف التي يتم فيها التدريس والبحث وآراء الهيئة العلمية الجامعية في هذا الميدان.

أول خاصية للمجموعة المدروسة تتعلق بصغر سن الباحثين والمدرسين. ورغم ذلك فإن أقدميتهم المهنية معتبرة خاصة في ميدان البحث حيث يتمتعون المستجوبون بخبرة مهنية سابقة معتبرة تجعل منهم فئة جد فعالة.

العنصر الثاني يتعلق بمكانة البحث في الجامعة الجزائرية. رغم اختلاف الأوضاع من تخصص إلى آخر فإن البحث العلمي يبقى ضعيفا وفي حالة غير مستقرة. وهذا ناتج عن النظم المتبعة في التعليم إذ ليس هناك ما يبرر القيام بالأبحاث بل هناك عوامل تدعو إلى التخلي عنها رغم كلفة دراسية غير مرهقة. ومن بين النتائج لهذا الوضع كثرة الأعمال والأبحاث الفردية.

العنصر الثالث يتعلق بمحتوى وأبعاد العمل الجماعي. فالأبحاث الجماعية ليست في الحقيقة إلا شبه جماعية حيث لكل فرد إمكانية القيام بدراسته ونشرها دون أن يؤثر تقدم عمل الآخرين على عمله بصفة حاسمة. ويستنتج عن ذلك تكاثر النشر الفردي حتى في إطار العمل الجماعي.

العنصر الرابع يخص الجانب المالي للبحث حيث يبقى هذا الأخير مرتبنا أساسا بتوافر إمكانيات مالية خاصة بالمؤسسة. وقلة وضعف التمويل الخارجي دليل آخر عن الهامشية الاجتماعية للبحث العلمي بصفة عامة والبحث الجامعي بصفة خاصة. فكأن للجامعة مهمة وحيدة تكمن في تكوين إطارات لمختلف القطاعات الاقتصادية والاجتماعية.

يتعلق العنصر الخامس بالتبادل العلمي. انه يتقى محدودا في كل المؤسسات ما عدا في العلوم الطبية حيث تتميز الأوضاع بنوع من الحركية. وهذا مرتبط أساسا بوجود جمعيات علمية. والجدير بالذكر في ميدان التبادل هو ضعف التبادل مع بلدان المشرق العربي خاصة وبلدان العالم الثالث عامة. فيكاد ينحصر التبادل مع المجموعة الأوروبية وحتى في هذا المضمار فإن هناك نوع من الاحتكار حيث تكاد تقتصر العلاقات على بلد واحد (فرنسا).

يتعلق العنصر السادس بالافتح لما هو جديد في ميدان المعرفة. ويتبين من الاستجابات أن هناك عددا كبيرا من المعلمين والباحثين غير راضين عن الوضع الحالي. وكما تم القول سألنا يوجد ارتباطا كبير (بالنسبة للمؤسسات الجامعية) بين كثافة المشاركة في الندوات العلمية وتشدد الآراء حول قلة نجاعة خدمات المكتبة في هذا الميدان. ومن الضروري الإشارة هنا لاختلاف الرأي بين الجامعة ومركز البحث و ذلك قد يكون ناتجا عن دور المكتبات في الجامعة والتي تكون السند الأساسي للطلبة.

على المستوى المادي وبغض النظر عن اختلاف العوامل (توافر الطباعة، كفاية خدمة المكتباتية، الخ...) هناك إجماع حول عدم توافر الإمكانيات الضرورية للقيام بالبحث والتدريس في أحسن الظروف. ومما يزيد الوضع تعقيدا انعدام الحوافز المادية والمعنوية.

البحث والتكوين العالي : فرضيات حول الآفاق :

يتبين مما سبق تقديمه أن هناك إمكانيات بشرية جامعية قادرة على النهوض بالبحث العلمي. ولكن تبقى هذه الطاقات مجمدة ويصبح العمل العلمي صعبا في المؤسسات الجامعية حيث لا يحض بأي مكانة ولا بإمكانيات مادية ملائمة ولا بحوافز تشجيع العمل، خاصة العمل الجماعي.

وفي الحقيقة ليس هناك فرق كبير بين الأوضاع في قطاع التعليم العالي وفي قطاع البحث (أي في المركز المختصة) إذ يبدو أن الإمكانيات تبقى محدودة في كليهما. فهي لا تتماشى والمستوى والخبرة التي يتميز بها الباحثون.

تؤدي بنا هذه التعاليق والملاحظات إلى التذكير ببعض التحولات التي عرفها قطاع البحث في الفترة الأخيرة والتي تكمن في إعادة هيكلته بحل الديوان الوطني للبحث العلمي سنة 1983.

كانت هذه الهيئة مكلفة بتشجيع وتوجيه البحث العلمي ومراقبة النشاطات العلمية والتنسيق بين قطاع البحث العلمي والقطاعات الأخرى طوال وجودها (1973-1983)، وكان يشرف الديوان على ما لا يقل عن 20 مركزا، كل مركز مختص في ميدان معين. لقد حلت هذه الهيئة بعدما أصبحت لا تتماشى والمتطلبات الناتجة عن النظرة الجديدة للبحث العلمي وتخطيطه حيث أتجه الرأي السياسي السائد نحو تحديد محاور ذات أولوية في مجال البحث. وتساهم في كل محور عدة قطاعات اقتصادية كل عبر مؤسساته. ولكن بقي هذا المشروع على حاله إذ لم يخلق أي ديناميكية جديدة قادرة على إنعاش البحث العلمي. وقد عرف هذا القطاع عمليتين في إعادة هيكلته.

ومن بين المناهج المتبعة حاليا للتحرك بالبحث العلمي تجدر الإشارة إلى منهجين قد يبشروا بتحسين الأوضاع .

يكنم الأول في تكوين مجموعة من وحدات للبحث العلمي على المستوى الجامعي وتشمل كل وحدة عدة مخابر. وقد تم في هذا المضار تنصيب 29 مخبرا (6 في العلوم الطبية و 7 في العلوم الاجتماعية و 1 في الهندسة المعمارية و 1 في البيطرة و 1 في علوم الزراعة و 3 في علوم الأرض و 7 في العلوم البيولوجية و 3 في الكيمياء) ومازالت جل هذه الهياكل في مرحلة انطلاق .

أما المنهج الثاني فيهم علاقات الجامعة بالقطاعات الأخرى. ويتركز حول إبرام

الوطنية المختصة والمؤسسات الاقتصادية والاجتماعية. ومن بين ما تنص عليه هذه الاتفاقيات وضع برامج مشتركة للدراسات الميدانية وللقيام بتجارب وتحاليل في المخابر الجامعية والاستعانة بالاستشارات الجامعية أن اقتضى الوضع ذلك.

وعلى سبيل المثال فقد تم إبرام اتفاقية بين وزارة التعليم العالي ووزارة الصناعات الخفيفة في جوان (يونيو / حزيران) 1986. وعلى هذا الأساس تتكفل وزارة التعليم العالي بمجموعة مشاكل تقنية. وقد تم في هذا الإطار وضع برنامج دراسة وبحث مشترك بين المؤسسة الوطنية للصناعات الالكترونية والجامعة وتقوم هذه الأخيرة بمجموعة من الأبحاث والدراسات. وقد كونت بهذا الصدد وحدة بحث تتكفل بمشاكل تخص المواد والمركبات والهياكل الالكترونية وقد يبشر هذا المثال بتغيير جذري للعلاقات التي تربط بين التعليم العالي والقطاعات الأخرى.

الى جانب هذا المحور الأول يوجد محور ثاني قد يؤدي توطيده إلى تغيير جذري لوجه التعليم العالي. وقد دخلت الأعمال في إطار حيز التنفيذ. ويعني أساسا إعادة النظر في البرامج الدراسية ووضع خريطة جديدة للتعليم العالي. وترمي العمليات التي ابتدأت سنة 1985 إلى خلق توافق بين التكوين ومناصب العمل. كما تعكس إرادة مشتركة بين كل قطاعات التكوين لخلق انسجام بين الشهادات الجامعية والشهادات الأخرى. ويهدف ذلك إلى فتح آفاق جديدة في ميدان التكوين المستمر ورسكلة الكوادر التابعة لمختلف القطاعات الاقتصادية والهدف من ذلك هو توافق أكبر بين برامج التعليم العالي والمتطلبات الناتجة عن ضرورة التكفل بنشاطات زراعية وصناعية تزداد تعقيدا. وفي هذا الإطار تقضي النصوص تدعيم تدخل مدرسين شركاء ينتمون إلى القطاعات الإنتاجية في التعليم العالي وإنشاء مجالس توجيه مكونة من ممثلين لمختلف القطاعات الاقتصادية على مستوى كل مؤسسة جامعية. ويكمن دورها في الحرص على انسجام أكبر في التعليم والبحث بين القطاعات المكونة والمستعملة.

* * * *

ليس الهدف من هذا البحث الأولي دراسة إضافية لمسألة التكوين والبحث العلمي بالجزائر إنما وضع مجموعة من المعالم من شأنها أن تبرز لنا الاتجاهات التي مر بها ويمر بها التعليم العالي. ويدعو ذلك إلى عمل أكثر دقة لدى مؤسسات التكوين العالي وهياكل البحث العلمي التابعة لمختلف الوزارات بيد أنها تسمح بمجموعة من الاستنتاجات تمكن من تحديد بعض القضايا الحاسمة للفترة الحالية.

وباختصار فإنما قيل سالفا يبين مجموعة من التغيرات الجذرية مست سلك المدرسين والمجموعة الطلابية من حيث العدد وتوزيعهم حسب التخصصات العلمية والتأثيرات الاجتماعية الثقافية الناجمة عن تعدد البيئات التي تم فيها تكوين المكونين الحاليين.

كما أبرزت هذه الدراسة الأولية وجود طاقات بشرية لا يستهان بها خاصة بالنسبة للبحث العلمي. غير أن لا يتم استغلالها بصفة عقلانية. وفي الحقيقة يبدو أنها في حالة تقهقر نظرا للصعوبات التي تواجهها في شتى الميادين ونخص بالذكر الحصول على ما جد على المستوى العلمي. ومما يزيد هذه الفرضية أكثر قبولا هو انعدام الإطار والحوافز الملائمة. فبالرغم من وجود بعض النصوص التنظيمية فإن هذا الوضع يعكس انعدام سياسة واضحة في مجال البحث العلمي من حيث المضمون ومن حيث مكانة الباحث في نظام يسعى إلى التخلص من التبعية والتخلف.

تتطلب هذه الفرضيات تعميقا ودراسات إضافية حول صحتها. وان صح مضمونها فسوف تكشف النقاب عن عملية تدمير اجتماعي ذات نتائج وخيمة في المستقبل القريب. وهذا لا يقتصر على الجامعة الجزائرية فحسب بل يتعداها ليشمل القطاعات الحيوية الأخرى.

إن لانحلال النظام التعليمي والبحث العلمي انعكاسات سلبية على إنتاجه وبالتالي على النظام الاجتماعي ككل، سيما من خلال الحائزين على الشهادات الجامعية الذين يبدوون حياتهم المهنية حيث تنتهي حياتهم الجامعية.

الجزائر، مارس 1987